



Rapport d'évaluation finale

Projet d'Appui à la Filière Halieutique (PAFHa) au Mali

Code Navision : MLI150441T

Convention de délégation N° FED/2016/375-160

Pays : Mali

COTA asbl

Rapport final

Date de remise du rapport final : août 2024

Cette évaluation a été réalisée dans le cadre de la coopération entre le Mali, l'Union Européenne et la Belgique.

Le rapport a été rédigé par des experts externes indépendants.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par Enabel, la Coopération belge, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement ou les autorités du Mali.

Table des matières

Table des figures	4
Table des tableaux	4
Acronymes	5
Fiche du projet	7
Remerciements	8
Équipe d'évaluation	8
1 Historique et contexte	9
2 Objectifs et méthodologie	11
2.1 Objectifs de l'évaluation	11
2.2 Utilisateurs	12
2.3 Méthodologie	12
2.4 Limites	14
3 Analyse et constats	14
3.1 Analyse de la performance	14
3.2 Analyse approfondie	20
3.2.1 Pertinence (Q5)	20
3.2.2 Cohérence (Q10)	25
3.2.3 Efficacité (Q1, Q2, Q3, Q4)	26
A. Cogestion et observatoire des pêcheries (Q1)	29
B. Amélioration dans le domaine de la post-capture (Q2)	32
C. Approche dans la pisciculture communautaire (Q3)	36
D. Renforcement des capacités des acteurs (Q4)	38
3.2.4 Efficience (Q9)	40
3.2.5 Durabilité (Q2.2, Q2.3)	44
3.2.6 Impact (Q3, Q6)	48
3.2.7 Genre (Q7)	51
3.2.8 Environnement (Q8)	54
4 Conclusions	57
5 Recommandations	62
6 Leçons apprises	67

Table des figures

Figure 1 : Carte de localisation des communes d'intervention du PAFHa	10
Figure 2 : Répartition des personnes rencontrées en fonction des sites et de leur genre	13
Figure 3 : Pourcentage moyen de pertes post-capture dans les zones ciblées par PAFHa+	36
Figure 4 : Récapitulatif de l'évolution des données concernant la pisciculture communautaire	37
Figure 5 : Evolution annuelle des décaissements par type de dépenses	41
Figure 6 : % d'acteurs ayant adopté de bonnes pratiques d'hygiène et de conservation	73
Figure 7 : % moyen des pertes post- capture dans la zone ciblée par le PAFHa+	73
Figure 8 : Principaux partenaires de mise en œuvre du projet	76
Figure 9 : Critères de sélection des partenaires de mise en œuvre	78

Table des tableaux

Tableau 1 : Cadre logique révisé de l'intervention	28
Tableau 2 : Evolution annuelle des valeurs des indicateurs du résultat 2	35
Tableau 3 : Evolution des valeurs des indicateurs du Résultat 1	49

Acronymes

AEDR	Association d'Entraide pour le Développement Rural
AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Alliance Globale pour la Résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest
ANO	Avis de non-objection
ANSSA	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et Alimentaire
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
ATN	Assistant Technique National
CAD	Comité d'Aide au Développement
CADD	Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration
CCS	Comité de Coordination et de Suivi
CFCT	Centre de Formation des Collectivités Territoriales
CFPA	Centre de Formation Pratique en Aquaculture
CONASCOPA	Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des pisciculteurs et Aquaculteurs du Mali
CNOPFPM	Confédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Filière Pêche au Mali
CRRA	Centre Régional de Recherche Agronomique
CTS	Comité Technique de Suivi
CV	Chaine de Valeur
DIN	Delta Intérieur du Niger
DNP	Direction Nationale de la Pêche
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DRGR	Direction Régionale du Génie Rural
DRP	Direction Régionale de la Pêche
DTA	Document Technique et Administratif
DTF	Dossier Technique et Financier

Enabel	Agence belge de développement
FED	Fonds Européen de Développement
G-Force	Groupe de Formation Consultation et Etude
IER	Institut d'Economie Rurale
MEP	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
MTR	Mid Term Review (Evaluation à mi-parcours)
ODCE	Organisation de Coopération pour le Développement Economique
ODPA-DIN	Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta Intérieur du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPP	Organisations des Professionnels de la Pêche
PAD	Plan d'action gouvernemental pour la période 2013-2018
PADEL- M	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Mali
PAFHa	Projet d'Appui à la Filière Halieutique au Mali
PCRSS	Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation au Sahel
PPDM	Projet pour une Paix Durable au Mali
PRORESA	Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali
PROSMED	Programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit
PRTD	Projet de Restauration des Terres Dégradées
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROM	Result Oriented Monitoring
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (The Standards and Trade Development Facility)
TDC	Théorie du Changement
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet

Fiche du projet

Titre	Projet d'Appui à la Filière Halieutique (PAFHa)
Code d'intervention	MLI150441T
Zone d'intervention	Bamako / régions de Ségou et Mopti
Secteur(s) prioritaire(s)	Agriculture et Développement Rural
Global Challenge(s)	Inégalités socio-économiques
Pays partenaire(s)	Mali
Institution(s) partenaire(s)	Direction Nationale de la Pêche
Partenaires de mise en œuvre	- Direction Nationale de la Pêche (DNP), - Direction Régionale de la Pêche de Ségou et Mopti (DRP), - ODPADIN (Office de Développement de la pêche et de l'aquaculture dans le Delta Intérieur du Niger), - Institut de l'Economie Rurale (IER), - Centre Régional de Recherche Agronomique (CRRRA) Mopti ; - Centre de formation pratique en aquaculture de Molodo (CFPAMolodo) - CONASCOPA (Confédération Nationale des Sociétés et Coopératives de Pisciculteurs et Aquaculteurs) - ONG internationales et nationales (Wetlands International, Care International, G-Force, Association d'Entraide pour le Développement Rural, Teriya Bugu)
Budget total	€ 16.560.000
Période contractuelle	Convention UE : 15/09/2016- 31/12/2024 ¹ Convention AFD : 01/10/2020 – 30/06/2023 ²
Impact	Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (PRORESA)
Outcome	Contribuer à une pêche et une aquaculture durable dans les Régions de Ségou et Mopti, génératrices de revenus, de sécurité alimentaire et de cohésion sociale
Outputs	R1. La gouvernance du secteur halieutique est améliorée et les conflits liés à la gestion des ressources halieutiques diminuent grâce à la mise en place d'un dispositif de cogestion et d'observation des pêcheries.

¹ Un avenant a été négocié en fin 2023 : il a prolongé la mise en œuvre du projet et augmenté le budget disponible

² La période contractuelle avec l'AFD a été raccourcie du 31/07/2024 au 30/06/2023

	R2. La filière halieutique est consolidée via une meilleure conservation, valorisation et commercialisation des produits halieutiques (poisson frais et transformé) R3. La production aquacole est développée, s'appuyant sur des pratiques durables R4. Les capacités des services techniques gouvernementaux et des organisations professionnelles et leurs interactions avec les autres acteurs de la filière sont renforcées
Bénéficiaires	- Les acteurs de la filière halieutique dans les régions de Ségou et Mopti et à Bamako - Les membres des Conseils de Pêche des 12 communes d'intervention - La Direction Nationale de la Pêche - Les Directions Régionales de la Pêche de Ségou et Mopti - L'ODPA-DIN - Le CFPA de Molodo - L'Institut d'Economie Rurale - Les collectivités territoriales (communes partenaires et conseils régionaux de Mopti et Ségou)

Remerciements

La mission exprime sa profonde gratitude envers tout le personnel d'Enabel et l'équipe du projet pour leur précieuse collaboration et leur engagement sans faille dans l'accomplissement des objectifs de cette évaluation. Nos sincères remerciements vont également à tous les représentants des parties prenantes et partenaires, en particulier à Maria SERRENTI, Yacouba DIALLO et Lawrence DEFRISE, dont la contribution exceptionnelle a grandement enrichi le succès de notre mission. Enfin, nous tenons à exprimer notre reconnaissance spéciale à Monsieur Kanté Daouda pour son dévouement en assurant la conduite du véhicule qui a facilité nos déplacements tout au long de cette évaluation.

Équipe d'évaluation

Expert 1- Chef d'équipe, Expert International– Henri ZERBO, de nationalité burkinabè, est un spécialiste du développement rural avec une expérience de plus de 30 ans dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Expert 2-National senior- Abdourahamane HasseyeTOURE, de nationalité malienne, est géographe spécialisé dans les études de planification stratégique et de prospective, doté d'une expertise avérée dans la gestion des projets et programmes sensibles aux conflits, ainsi que dans le suivi-évaluation des initiatives de développement.

1 Historique et contexte

La pêche au Mali, historiquement ancrée autour du fleuve Niger, constitue une activité essentielle pour des centaines de milliers de personnes, incluant pêcheurs, mareyeuses et transformateurs. Elle **joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire du pays**, malgré les défis posés par la diminution de la biodiversité des espèces et les pressions économiques et environnementales. En réponse à ces défis, le gouvernement malien, soutenu par l'Union européenne à travers le programme PRORESA, vise à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment dans les régions de Mopti et Ségou. Le volet PAFHa du PRORESA, a été **initialement doté de 8 millions d'euros en septembre 2016 (financement UE)**. **Ce budget a connu les augmentations suivantes :**

- 2 500 000 EUR de l'UE (budget total 10.5 MEUR - décembre 2019) ;
- 5 000 000 EUR de l'AFD (budget total 15.5 MEUR - décembre 2020) ;
- 560 000 EUR de l'UE (budget total 16.06 MEUR - février 2022) ;
- 500 000 EUR de l'UE + retrait de l'AFD avec son solde de 1 585 450,65 EUR (budget total 14 974 549.35 EUR - décembre 2023)

En dépit de **l'arrêt du financement de l'AFD en 2023** à la suite de tensions diplomatiques, l'UE a **prolongé le projet jusqu'en septembre 2024** avec trois mois pour la clôture. Les **activités sont coordonnées par Enabel** à travers divers organes de pilotage stratégique et technique, incluant le Comité de Concertation et de Suivi et l'Unité de Gestion du Projet à Bamako.

Le **Projet d'Appui à la Filière Halieutique (PAFHa)** vise à contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali. De façon spécifique, il a pour objet de **contribuer à une pêche et une aquaculture durable dans les régions de Ségou et Mopti, génératrices de revenus, de sécurité alimentaire, et de cohésion sociale**.

Il poursuit **quatre principaux résultats** qui visent à **transformer le secteur halieutique en améliorant la gouvernance à travers un dispositif de cogestion et d'observation des pêcheries**, réduisant ainsi les conflits et promouvant une pêche durable. En parallèle, il renforce la filière halieutique en **améliorant la conservation, la valorisation et la commercialisation des produits**, ce qui bénéficie particulièrement aux acteurs locaux comme les mareyeuses. Le développement de l'aquaculture durable constitue également une priorité, avec des investissements dans la **formation et l'adoption de pratiques de production piscicole adaptées**. Enfin, le projet renforce les capacités des services techniques gouvernementaux et des organisations professionnelles, favorisant ainsi une gestion plus efficace et collaborative de la filière. Ces actions combinées visent à assurer une gestion durable des ressources halieutiques tout en renforçant les acteurs locaux et en améliorant les conditions économiques et environnementales du secteur.

Le projet intervient dans **les deux régions du centre du Mali, Ségou et Mopti**, devenues **épicentre de l'insécurité qui a frappé le pays depuis la crise de 2012**. La région de Mopti couvre une grande partie du Delta Intérieur du Niger (DIN) qui s'étend sur le cercle de Macina dans la région de Ségou. Ces deux régions renferment trois zones à fort potentiel pour la production et la commercialisation du poisson et propice aux activités de cogestion des pêcheries ciblées par le projet.

L'intervention couvre les **communes de Touna, Korodougou, Fani et Fatiné dans les cercles de Bla et Ségou** ; les **communes de Macina, Kolongo et Kokry, dans le cercle de Macina** ; et, dans la région de Mopti, les **communes de Mopti, Konna, Ouroubé Doundé, Socoura et Sio**.

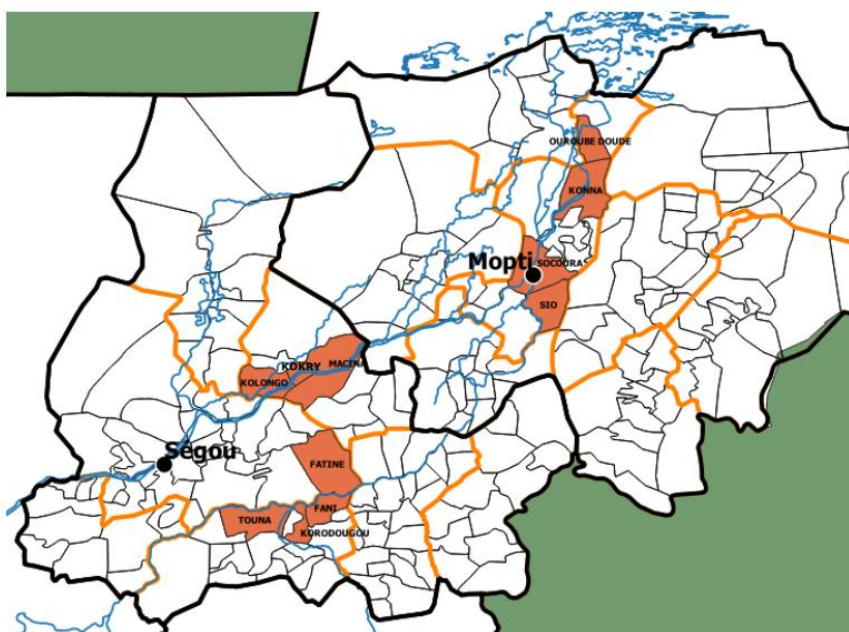


Figure 1 : Carte de localisation des communes d'intervention du PAFHa

Le Projet s'inscrit dans une **approche territoriale** qui tient compte non seulement de la cohérence des actions au niveau de la zone d'intervention mais aussi de la diversité, de **l'inclusivité des acteurs (Etat, société civile, communautés locales et collectivités territoriales)** et **des réalités locales**. Des critères objectifs ont conditionné le choix des territoires d'intervention à savoir le potentiel halieutique, l'ancrage territorial des partenaires (ONG partenaires, entités étatiques, communautés locales actives) et la situation sécuritaire.

Par ailleurs, il s'inscrit dans une **démarche de réduction des conflits** à travers une collaboration des parties prenantes et le renforcement des capacités des communautés dans le cadre d'une gestion pacifique des différends.

La stratégie d'intervention du PAFHa+ s'appuie sur **trois principes fondamentaux** qui sont :

1. **L'approche multi-acteurs** qui consiste à mobiliser l'ensemble des parties prenantes du secteur halieutique pour atteindre les objectifs assignés au projet. Participent à cette action les services techniques de l'Etat (Direction Nationale de la Pêche-DNP et ses démembrements au niveau régional et local), les collectivités territoriales, les structures de formation et institutions de recherche (Centre de Formation Pratique en Aquaculture-CFPA et Institut d'Economie Rurale-IER) et la société civile (les communautés, les Organisations des Professionnels de la Pêche-OPP et les ONG locales).
2. **La gestion éco- systémique des pêches** qui est une approche de gestion halieutique intégrée qui permet d'équilibrer les objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans une perspective de satisfaire les besoins des communautés et de préserver la diversité au niveau des écosystèmes à la différence des méthodes classiques de gestion des pêcheries. Elle se fonde sur les rôles des structures et des acteurs locaux à travers une collaboration active dans

le processus de prise de décision et de partage des responsabilités entre ceux-ci et l'Etat. Elle a pour finalité de réduire les conflits dans un contexte marqué par de multiples tensions et pressions sur les ressources naturelles.

3. **Le renforcement des services de la pêche et le partenariat avec les services techniques de l'Etat.** Ce renforcement des fonctions régaliennes des services (DNP, Direction Régionale de la Pêche-DRP, Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta Intérieur du Niger-ODPA- DIN) se fait au regard des objectifs visés par le projet. Celui des communes d'intervention se fait à travers des appuis en infrastructures/équipements publics, l'acquisition de connaissance sur des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la pêche et l'appui à l'analyse des données produites et leur mobilisation pour la prise de décision. Ce renforcement concerne également les centres de formation (CFPA) à travers la formation de techniciens et des formations pratiques sur les activités piscicoles sur sites de démonstration.

Le projet a bénéficié de la conjonction de plusieurs facteurs favorables à sa mise en œuvre notamment :

- Le processus de décentralisation qui prévoit la délégation de gestion par les collectivités à des prestataires locaux ;
- La réforme législative avec la loi 2014 et son décret d'application signé en 2018³ ;
- La présence sur le terrain de plusieurs institutions et organisations locales de gestion des ressources halieutiques.

2 Objectifs et méthodologie

2.1 Objectifs de l'évaluation

Il s'agit d'analyser la mesure dans laquelle les résultats et les changements souhaités selon la TdC ont été atteints et de **comprendre les principaux mécanismes qui ont pu faciliter l'atteinte des résultats** ou qui ont **représenté des défis**.

L'évaluation **couvre la période** de mise en œuvre du projet c'est-à-dire de **septembre 2016 à juin 2024**. Un examen à mi-parcours a été effectué en 2019. L'évaluation finale prend en considération les résultats atteints pendant la période de mise en œuvre couverte par l'évaluation à mi-parcours, mais se concentre sur la période allant du 2^{-ème} trimestre 2019 au 2^{-ème} trimestre 2024.

Les termes de référence ont préconisé **8 questions principales** avec des **focus sur l'impact, l'efficacité, la durabilité, la pertinence et la gouvernance**. Deux questions ont été ajoutées par le Cota pour couvrir l'efficience et la cohérence de l'intervention.

Pour chacune de ces questions, des sous-questions ont été proposées par le groupe de référence de cette mission afin d'enrichir les questionnements identifiés. Nous avons toutefois proposés quelques sous-questions lorsqu'elles n'avaient pas été déterminées dans les TdR.

En sus, la **question sécuritaire** a été **abordée en relation avec la mise en œuvre du projet** ainsi que les conséquences sur l'arrêt du financement de l'AFD.

3 LOI N°2014-062/ DU 29 DECEMBRE 2014 déterminant les principes et les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture.

2.2 Utilisateurs

Les principaux utilisateurs de cette évaluation sont : 1) l'équipe d'intervention d'Enabel ; 2) Les partenaires de mise en œuvre (publics et du secteur non- gouvernemental) ; 3) Enabel en tant qu'Institution ; 4) Les autorités décentralisées (collectivités territoriales d'intervention du projet) ; 5) Les partenaires de la recherche tels que l'Institut d'Economie Rurale ; 6) Les bailleurs (UE – AFD) ; 7) L'Etat malien.

Les utilisateurs dits secondaires sont les bénéficiaires directs et indirects du PAFHa à savoir les acteurs de la filière halieutique dans les régions de Ségou et Mopti et à Bamako, les membres des Conseils de Pêche des 12 communes d'intervention.

2.3 Méthodologie

La mission d'évaluation finale se déroule en plusieurs phases distinctes : tout d'abord, une phase initiale de démarrage qui prépare l'équipe pour la mission sur le terrain, suivie d'une phase dédiée à la collecte de données sur le terrain. Ensuite, vient la phase d'analyse et de rédaction d'un rapport de revue provisoire, incluant un débriefing. Enfin, la mission conclut par la rédaction du rapport final de l'évaluation. Les documents fournis par le commanditaire en amont, dans le cadre de la préparation du rapport de démarrage provisoire, ont été étudiés par les consultants afin de mieux maîtriser le contexte du projet et sa mise en œuvre. La liste des documents et sources d'informations consultés se trouve en annexe 3. Les résultats de l'analyse ont permis de procéder au cadrage méthodologique de la mission et à la finalisation du rapport de démarrage (voir annexe 2). Les questions d'évaluation et la matrice d'évaluation, le plan de travail et le calendrier de la mission ont été précisés. Les rendez-vous ont été préparés par l'équipe du projet ainsi que le groupe de référence avant l'arrivée du consultant international au Mali et cela a permis d'optimiser au maximum son temps de présence pour la collecte de données.

La mission a été réalisée principalement à Bamako et dans les régions administratives de Mopti et de Ségou du 29 mai au 13 juin 2024. Au cours des visites sur le terrain, l'équipe d'évaluation a examiné la mise en œuvre de PAFHa dans la pratique sur les sites et avec les acteurs.

L'échantillonnage a été conçu à partir : 1) d'un inventaire des bénéficiaires et de la cartographie des acteurs, 2) et de ce qui est raisonnablement possible d'accomplir/faire dans les temps impartis (pour les évaluateurs et le temps que les acteurs sont à même de consacrer aux entretiens). Il ne s'agit donc pas d'un échantillonnage aléatoire. Les critères ont été essentiellement la pertinence en relation avec les questions évaluatives, l'inclusivité et la représentativité des acteurs, en raison, le cas échéant, de :

- Leur rôle dans la conception ou mise en œuvre des interventions (maîtrise d'ouvrage et d'œuvre) – institutionnels, gestionnaires, entreprises ;
- Leur qualité de personnes impactées/bénéficiaires par les interventions – représentants des populations locales, communautés de pêche (pêcheurs, gestionnaires traditionnels, pisciculteurs, collecteurs, mareyeuses, transformatrices, transporteurs, revendeuses/détaillantes) ;
- Leur connaissance du domaine en tant qu'acteurs extérieurs ou intérieurs aux interventions : PTF, ONG partenaires, structures techniques et de recherche, ... ;
- Leur genre : femmes dont si possible ONG et/ou associations de femmes.

Sur la base de la matrice d'évaluation, des **entretiens semi-directifs, individuels et des focus groupe** ont été réalisés avec des acteurs institutionnels au niveau de Bamako et des régions de Mopti et Ségou. Les entretiens ont été complétés par des **observations de terrain**. Malgré le climat d'insécurité dans la zone d'intervention du projet, les évaluateurs se sont rendus sur un certain nombre de sites et ont réalisé des entretiens avec les divers groupes d'acteurs concernés : pisciculteurs semi intensifs (Coulibaly, Diarra, Bocoum et Sy), rizi-pisciculteurs (Bocoum), responsables des sites de pisciculture communautaire (Safolo, Burkina), responsables de sites de mise en défens, responsables de gestion de mares communautaires (Ségué et N'Goron), des mareyeuses et vendeuses dans les marchés de Ségou et de Mopti, des transformatrices notamment celles de l'association Ouradi.

La mission a également pu assister à une formation à l'usage de four chorkor à Teriya Bugu, à deux rencontres des conseils de pêche et d'aquaculture à Soufroulaye, commune de Sio et à Korodougou, commune de Nampasso. L'équipe du projet/Enabel a été rencontrée au niveau de Bamako puis dans les régions de Ségou et de Mopti. Les précisions figurent dans la liste des personnes rencontrées présentée en annexe 4 et dans l'agenda final de la mission terrain en annexe⁵.

La figure suivante illustre la répartition des personnes rencontrées en fonction des sites et de leur genre. Au total, **197 personnes dont 27% de femmes ont été consultées**.

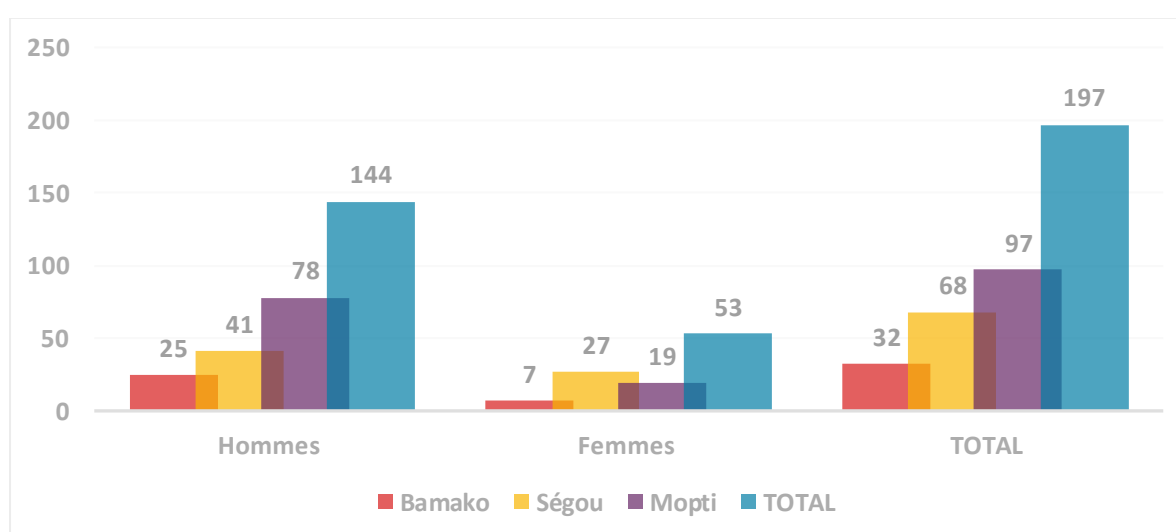


Figure 2 : Répartition des personnes rencontrées en fonction des sites et de leur genre

Au niveau national, l'équipe de consultants a rencontré en présentiel ou en ligne différents responsables des services nationaux et partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre du projet : Ministère de l'Elevage et de la pêche (MEP), le Centre de Formation des Collectivités Territoriales, l'UE, l'AFD, les Organisations Professionnelles de la Pêche (OPP) ; la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD), Enabel. Dans chaque région visitée, un panel large et représentatif d'acteurs a été consulté: 1) le DRP ; 2) le maire et maire adjoint thématique/le conseil régional, 3) les OPP de pêcheurs, de pisciculteurs, de mareyeuses , de transformatrices; 4) notabilités coutumières impliquées dans la cogestion des pêcheries, 5) ONG partenaires de mise en œuvre, organisations de la Société civile, représentants des personnes impactées sur les sites d'intervention, 6) promoteurs de fermes privées en pisciculture intensives, 7) l'administration).

Au terme de la phase terrain, les consultants ont organisé un atelier de restitution avec l'équipe du projet et l'ensemble du groupe de référence au cours duquel les premiers constats ont été partagés et débattus et/ou complétés avec les différentes parties prenantes au projet.

De retour de mission, les consultants ont partagé les données récoltées et ont procédé à l'analyse et au croisement de celles-ci sur la base de la matrice d'évaluation, afin de rédiger une version provisoire du rapport de revue. Après réception des commentaires et prises de connaissances par les consultants, un debriefing a été organisé, à distance, pour présenter les principaux constats, recommandations et leçons apprises en vue de produire le rapport final.

Toutes les dispositions ont été prises par l'Equipe de Consultation pour respecter les normes d'éthique et de déontologie en matière d'évaluation. Les autorisations et visites de courtoisie aux niveaux des autorités administratives et techniques ont été observées. Au cours des entretiens et des discussions de groupes, les consultants ont insisté sur le respect des droits et libertés des parties prenantes interviewées. L'équipe de consultation s'est appuyée sur les équipes projet et les personnes ressources clés au niveau des régions pour respecter les pratiques locales et garantir une plus grande diversité dans le ciblage ainsi qu'un processus inclusif dans l'échantillonnage.

Des assurances ont été données sur l'objectif de l'évaluation et l'utilisation ainsi que la confidentialité des données collectées en ce qui concerne le respect de droits des personnes personnes/groupes enquêtés.

2.4 Limites

- Le contexte sécuritaire limite les mouvements sur certains sites de la zone d'intervention (exemples sites de pêche des communes de Sendégoué et de Sio). Cette situation peut limiter l'appréciation de certaines situations de terrain ;
- L'évaluation finale a lieu avant la fin effective du projet donc certaines activités sont en cours. Les évaluateurs n'ont pas disposé du rapport de la dernière année du projet ou au moins de la période de septembre 2023 à juin 2024 ;
- Les délestages d'électricité ont impacté le temps de travail. Le fait que dans la plupart des lieux de séjours la fourniture de l'électricité est limitée. L'équipe n'a que très peu eu accès à ses ordinateurs durant la mission terrain, ce qui a fortement limité tout le travail de revue bibliographique ou de synthèse journalière pendant cette période. Le consultant national a beaucoup plus été affecté pendant le séjour à Bamako et pendant l'élaboration du rapport de l'évaluation car les délestages ont atteint 20 h/24h pendant plusieurs jours de suite.

La mission a pu cependant rencontrer les différentes parties prenantes de mise en œuvre du PAFHa.

3 Analyse et constats

3.1 Analyse de la performance

PERTINENCE	A	B	C	D
Les bénéficiaires du projet sont tous unanimes sur la pertinence de la démarche du projet qui a consisté à non seulement renforcer leur capacités organisationnelles (en mettant à leur disposition des infrastructures, équipements et matériels) mais aussi à renforcer leurs capacités entrepreneuriales à travers une série de formations assurées par les ONG de mise en œuvre du projet et les services techniques déconcentrés de la pêche. Le projet est par ailleurs demeuré pertinent par son niveau de contribution à trouver des solutions aux nombreux problèmes rencontrés par les acteurs de la filière. Il a su apporter des réponses aux questions de conservation				

(source des pertes importantes dans les transactions), la manutention, la salubrité des espaces de débarquement, la transformation, le stockage et la commercialisation, l'approvisionnement en glace et le maintien de la chaîne de froid, ou encore les processus de transformation du poisson (fumage, séchage, salage...).

Le PAFHa est aligné sur les principales stratégies maliennes en lien avec le développement rural et la sécurité alimentaire notamment celles relatives aux orientations de la Politique Nationale de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA), ainsi que sur les priorités de l'Union européenne, la stratégie de la coopération belge et les dispositions des accords internationaux régissant le secteur de la pêche.

Le gouvernement du Mali a inscrit la problématique de la cogestion des pêches dans le Plan d'Action du Gouvernement pour la Transition (PAG), ce qui traduit la volonté des pouvoirs publics à s'engager à relever le niveau de la contribution du secteur de la pêche à la formation de l'économie nationale. Par son ancrage institutionnel les services du Ministère de l'Elevage et de la Pêche (DNP et ses démembrements dans les régions notamment de Mopti et de Ségou) sont pleinement au cœur du dispositif de mise en œuvre du projet. En effet, une convention de subsides a été signée entre le PAFHa et la DNP qui portait sur l'action « Renforcer les capacités de la DNP et des DRP afin d'assurer efficacement les fonctions régaliennes d'information sur la filière, de promotion d'activités aquacoles et d'information sur le cadre législatif et réglementaire dans le cadre des activités du PAFHa ». Cette convention de subside inclut également la mise en œuvre des activités de pisciculture communautaire et de rizipisciculture, ainsi que les activités de suivi des marchés et de diffusion des textes réglementaires mentionnées plus haut. Elle a également montré une volonté forte de capitaliser les acquis du Projet et de chercher à les diffuser dans les autres régions du Mali.

Par ailleurs, les actions du Projet notamment celles en lien avec la cogestion des pêches dans les régions de Mopti et de Ségou ont été retenues dans les priorités du Gouvernement et suivies spécifiquement par le Ministère. Le Projet est pris comme repère dans l'opérationnalisation des textes règlementant la cogestion des pêches, notamment les dispositions indiquées dans le décret n°2018-0750 fixant les modalités d'application de la loi n°2014-062 déterminant les principes et conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture.

A travers la cogestion, le projet a positionné les problématiques de la durabilité et de la gestion des conflits au centre de sa démarche pour d'une part mobiliser l'ensemble des acteurs/bénéficiaires et d'autre part faire de ces différentes parties prenantes, les acteurs du changement dans la mise en œuvre des actions. Des résultats très probants ont été acquis avec la création des conseils de pêche ainsi que la signature et l'homologation des conventions de pêches des 12 communes. Des contributions financières (redevances) et l'amélioration des pratiques de pêche ont eu des incidences positives sur les revenus des populations.

Le projet a également apporté des solutions/réponses claires aux problèmes auxquels sont confrontés les acteurs sur le terrain (post capture, formalisation des conseils de pêche, homologation des conventions locales de pêche, renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion). Ces appuis sont cependant limités à quelques communes et cercles dans les deux régions et la pisciculture privée n'a pas donné de bons résultats en partie à cause de l'approche utilisée.

COHÉRENCE	A	B	C	D
Des synergies existent entre le PAFHa et les autres interventions de la coopération belge, à travers le sous- groupe thématique « élevage et pêche » auquel participent les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)⁴ impliqués dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et le point focal représentant le Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP). Ce groupe se réunit mensuellement pour renforcer la collaboration entre partenaires, et organise chaque année des visites sur le terrain afin de garantir une action coordonnée et éviter les doublons, tout en formulant des recommandations lors de dialogues nationaux. Enabel fournit une assistance technique à ce groupe sous l'égide de l'Ambassade du Royaume de Belgique. Toutefois, la collaboration n'est pas encore établie avec certains nouveaux intervenants comme la Near East Foundation (NEF), le Projet restauration des terres dégradées (PRTD), le Programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED⁵). Elle a été insuffisante avec d'autres comme le projet Jègè ni Jaba (JNJ), le Projet d'appui au développement de l'élevage au Mali (PADEL/M), le projet pour une paix durable au Mali (PPDM).				

EFFICACITÉ	A	B	C	D
Les résultats du PAFHa ciblent la gouvernance de la filière, le renforcement des différents segments de la filière, les pratiques et les capacités des acteurs et partenaires impliqués. Au niveau du résultat 1, on constate l'effectivité de la cogestion dans 12 communes des régions de Mopti et de Ségou. L'observatoire pour le suivi des ressources halieutiques a été activé mais il n'a pas donné les outils attendus par le projet (bulletins) pour aider les autorités à prendre des décisions et mesures idoines de gestion durable des ressources halieutiques. La cogestion a mis en place des organes non décisionnels conformément à l'article 95 du décret N°2018-0750/P-RM du 24 septembre 2018, avec 12 conseils de pêche et d'aquaculture (CPA) fonctionnels et des outils avec l'élaboration, l'adoption et l'homologation de 12 conventions locales de pêche et d'aquaculture. Ces CPA ainsi que ces conventions permettent aujourd'hui de prévenir et de gérer bon nombre de conflits recensés dans la zone. Les superficies de mise en défens ainsi que celles des forêts inondées et des bourgoutières ont été atteints. L'approche participative et inclusive ont permis de mettre toutes les parties prenantes ensemble et réaliser cette cogestion. Au niveau du résultat 2, le projet a beaucoup investi dans la mise en place des infrastructures portuaires et équipements marchands pour la post capture. Ainsi il y a eu la construction/réhabilitation de ports, de marchés et de magasins divers, la mise en place de six unités de glace et de trois chambres froides fonctionnelles. Le projet a aussi apporté un appui important dans le renforcement des capacités techniques en matière de gestion, de bonnes pratiques de conservation, d'hygiène, de marketing, de transformation et de commercialisation du poisson, avec pour conséquence l'amélioration de l'environnement de travail, de la qualité de poisson et une diminution des pertes après captures, le prolongement de quelques mois de la durée de conservation du poisson transformé et ainsi la contribution à l'augmentation des revenus des acteurs.				

4 Ambassade de Belgique, Ambassade des Pays-Bas, Coopération suisse, USAID, etc.

5 Projet « action concertée autour d'une gestion durable du foncier agricole à travers la redynamisation des commissions foncières communales et villageoises dans les régions de Ségou, San, Bandiagara et Mopti »

Cependant la non-réalisation du port de Macina et les deux unités de glace complémentaires prévues à Mopti ont affecté négativement le taux de réalisation de ce résultat.

Au niveau du **résultat 3**, la pisciculture communautaire est effective et engendre des productions intéressantes et une plus-value car pour 100 FCFA investis, cette activité en rapporte entre 150 et 300 FCFA. Elle connaît un engouement auprès des populations car elle leur apporte un esprit de gestion d'un bien communautaire, de cohésion sociale, un renflouement de la caisse du village pour faire face aux dépenses communautaires et sur le plan nutritionnel, des protéines pour l'amélioration de la qualité de leur alimentation.

L'accompagnement du projet à la pisciculture privée a consisté à mener des actions principalement sur l'amélioration de la disponibilité en alevins pour une utilisation pour la pisciculture communautaire et la pisciculture semi-intensive et intensive. Les résultats sont mitigés car les comptes d'exploitation de la plupart des pisciculteurs ne leur permettent pas de poursuivre l'activité de façon rentable. Par ailleurs, le PAFHa a mis en place des pools de producteurs d'alevins dans chacune des 2 régions de sa zone d'intervention. Les tests de production en cages flottantes menés dans le cadre de la collaboration/convention de subsides avec le CRRA- IER n'ont pas permis d'obtenir des résultats concluants d'un point de vue technique et économique et par conséquent lesdits résultats ne pouvaient être utilisés pour l'élaboration de référentiels technico-économiques. Aussi, des collaborations avec d'autres projets comme Jègè ni Jaba ont permis d'organiser trois ateliers sur la stratégie de mise en place d'écloseries de proximité, l'adoption des approches pour l'élaboration des comptes d'exploitation et l'exploitation en cages flottantes.

Au niveau du **résultat 4**, on constate la mise en œuvre effective d'un plan de renforcement des capacités techniques des agents de la DNP/DRP autour de 8 thèmes. Le niveau de satisfaction des acteurs de la filière halieutique sur le rôle joué par la DNP et ses structures déconcentrées dans le cadre des actions du Projet est bon dans l'accomplissement des missions en termes de disponibilité en cas de besoin, de fournitures de services, d'informations sur les textes réglementaires. Beaucoup d'acteurs de la filière poisson ainsi que les membres dirigeants des OP ont été formés sur divers thèmes techniques et organisationnels ainsi que de gestion. Le niveau de satisfaction des membres sur les services rendus par les OPP de la filière halieutique appuyées par le Projet a évolué progressivement et est jugé actuellement bon pour l'accès aux services, un meilleur accès au marché et l'accès à des sessions de renforcement des capacités.

Le projet a été efficace grâce, entre autres, à un bon management et surtout le recours à des partenariats avec des ONG bien implantées dans ces régions à grands défis sécuritaires. A cet effet, le PAFHa a atteint la plupart des résultats programmatiques en dehors de la construction du port de Macina et la mise en place de deux unités complémentaires de production avec l'appui de l'AFD.

EFFICIENCE	A	B	C	D
L'efficience du Projet a connu une évolution en dents de scie⁶. Les lenteurs constatées dans le système de décaissement les premières années du projet sont imputables au temps d'adaptation des partenaires, aux procédures techniques et financières des contrats de subsides, et aux différents tests sur la pisciculture. Le lancement de la « nouvelle » phase "PAFHa+" a été initié suite à l'intégration d'un cofinancement de l'AFD et à la révision du document de projet. Cette addition de fonds supplémentaires a augmenté le budget restant de manière significative, de plus de 47%. L'arrêt officiel en juin 2023 du financement de l'AFD pour un montant de 2.010. 470 euros a certainement affecté l'efficience du projet qui s'est dégradée. La résiliation du contrat de l'entreprise chargée de la construction du port de Macina suite à cette crise et la gestion des risques financiers expliqueraient largement les retards pris. Pour illustrer ces retards, le processus de paiement des tranches des conventions de subsides de la Direction Nationale de la Pêche, de l'ODPA-DIN, de CARE International et de Wetlands International Sahel pour la mise en œuvre des activités terrain par les agents a pris un certain retard dû au retard de justification des avances reçues pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023⁷. Malgré ces insuffisances, et de façon générale, le Projet a malgré tout livré un grand nombre d'outputs dans les délais prévus et à des coûts maîtrisés. Cependant, n'eut été le prolongement de la période de mise en œuvre du projet, les résultats auraient difficilement été atteints.				

DURABILITÉ	A	B	C	D
Le Projet a prévu des mécanismes pour assurer la durabilité des acquis notamment pour la cogestion, la pisciculture communautaire, la gestion des infrastructures portuaires et des équipements marchands et le renforcement des capacités techniques. Ainsi, le PAFHa a formalisé les conseils de pêche et d'aquaculture prévu dans la loi 062 de 2014 et son décret d'application de 2018. Après un inventaire des us et coutumes, des pratiques de gestion des pêcheries au niveau local (notamment des mares et bras de fleuve), plusieurs réunions de concertations et de négociations, 12 conventions de pêche et d'aquaculture ont été adoptées par les différentes parties prenantes à la cogestion, signées par les préfets et homologuées par la justice. Grâce aux gains des différentes parties prenantes dans cette cogestion, les acteurs veilleront à poursuivre cette activité sur la base, entre autres, des contributions versées par les gestionnaires des mares et des bras de fleuve aux collectivités territoriales et aux conseils de pêche et d'aquaculture notamment pour leur fonctionnement. D'autres partenaires comme l'ONG Near East Foundation (NEF), les projets PPDM et Jègè ni Jaba (JNJ) sont intéressés pour la mise en place et/ou l'accompagnement de conseils de pêche et d'aquaculture ; cela contribue déjà à la durabilité de cette action. Au regard des prises en charge relativement élevées des rencontres, les collectivités territoriales devraient prendre le leadership de cette activité avec une contribution du budget de l'Etat au regard de son rôle important dans la cohésion sociale.				

6 Rapport annuel des résultats octobre 2020-septembre 2021

7 Rapport annuel des résultats octobre 2022 – septembre 2023

La pisciculture communautaire, malgré l'engouement des populations et quoique rentable (valeur ajoutée de plus de 150%), ne sera pas poursuivie avec la même ampleur dans les différents sites que pendant la mise en œuvre du projet (0,35 alevin/m²) à cause des coûts d'acquisition des alevins pour la mise en charge des plans d'eau. Des actions favorisant la production d'alevins au niveau local devraient être renforcées afin de faciliter l'accès aux alevins à moindre coûts.

La mise en place de la gestion déléguée des infrastructures portuaires et équipements marchands aux promoteurs privés est fonctionnelle et rentable (maîtrise des charges de fonctionnement) pour les différentes parties prenantes (ODPA-DIN, Mairies, gestionnaires délégués) ; cela contribue à une durabilité de ces infrastructures.

La durabilité de la pisciculture privée dépendra fortement des ajustements et choix techniques et politiques (problématique des alevins et des aliments de qualité et à coûts moindres) à opérer par les différents intervenants pour une meilleure rentabilité de cette activité.

La présence désormais d'agents techniques bien formés sur la pêche et l'aquaculture ainsi que la présence d'ONG sensibles aux activités des ressources halieutiques sont des acquis pour la continuité des appuis conseils aux populations.

Une réflexion doit être menée sur la valorisation et la durabilité des infrastructures du CFPA notamment sur son statut actuel qui ne lui permet pas de réaliser des recettes internes.

IMPACT	A	B	C	D
Le projet devrait apporter des changements dans la gouvernance de la filière halieutique, dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans la qualité du poisson frais et du poisson transformé (fumé, séché) au niveau du consommateur grâce à l'approche participative et inclusive adoptée ainsi que l'approche du faire faire et multi-acteurs. Le rôle joué déjà par les conseils de pêche et d'aquaculture dans la résolution des conflits contribue à l'apaisement du climat social dans la zone d'intervention, diminuant les recours à la justice et l'exacerbation des conflits. La production additionnelle de poisson issue des pêches collectives et de la pisciculture communautaire contribue à l'amélioration de la qualité de l'alimentation et de la nutrition des populations locales grâce à la disponibilité du poisson à des prix promotionnels pendant quelques jours à un mois. Ce système alimente chaque année la caisse du village qui permet de prendre en charge certaines dépenses communautaires (santé, éducation, entretien des plans d'eau, ...). L'adoption des bonnes pratiques de conservation, d'hygiène, de transformation par les femmes contribue à l'augmentation de leurs revenus grâce entre autres à la baisse des pertes après captures et un temps de conservation plus long du poisson fumé. Les femmes fournissent aussi sur le marché du poisson de très bonne qualité aux consommateurs. La nouvelle marque de poisson appelée "Ouradi" est une opportunité pour les femmes de tirer de meilleurs profits de la transformation des produits. L'impact est aussi observable dans les emplois au niveau des nouvelles infrastructures et équipements marchands mis en place par le projet. Leur gestion déléguée procure des revenus aux promoteurs privés délégataires et des recettes au niveau des collectivités territoriales et de l'ODPA-DIN. Les impacts se mesurant sur la durée, des signes montrent que les écosystèmes aquatiques pourraient être mieux protégés et que l'appui conseil assuré par les agents de la DNP serait de meilleure qualité.				

3.2 Analyse approfondie

3.2.1 Pertinence (Q5)

Q5 : Dans quelle mesure l'approche multi-acteurs dans un contexte de fragilité et d'insécurité a été un facteur de facilitation (ou de blocage) dans la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats ?

Dès l'entame du projet, le PAFHa a procédé à une analyse des risques⁸ et prévoyait en cas d'augmentation de l'insécurité et de l'influence croissante des groupes armés, de déployer une série de mesures de suivi et d'atténuation qui vont de la flexibilité du ciblage géographique et thématique à la collaboration avec des bureaux d'études actifs en passant par l'autonomie des partenaires, l'ancrage du ciblage et des réunions de coordination en zone sécurisée.

La première année de PAFHa s'est déroulée dans un contexte relativement calme avec toutefois des cas de violences perpétrées par les groupes armés dans la région de Mopti (notamment dans les cercles de Ténenkou, Youwarou et Djenné) en dépit des assurances données par les pouvoirs publics sur le contrôle de la situation sécuritaire dans ces zones.

Cette situation a conduit le projet, lors du diagnostic de base réalisé en septembre 2017, à reconsidérer son ciblage des villages à enquêter dans cette région qui représente une zone ayant de fortes potentialités en pêche et dans laquelle le projet comptait améliorer la qualité de la production en poisson frais et transformé.

Malgré le risque sécuritaire, le projet a progressivement mis en œuvre les actions en tenant compte de la volatilité de la situation et des objectifs programmatiques attendus du projet. La première année, il a mis en place une équipe opérationnelle et a conduit les premières actions de terrain dans la région de Ségou (à Molodo, à Ségou et à Teriya Bugu dans le cercle de Bla). L'année 2 du Projet (septembre 2017 – septembre 2018), il a concrétisé les différents partenariats prévus dans le cadre des modalités d'exécution du Projet et lancé un ensemble d'activités au titre des différentes composantes du Projet.

Il faudra attendre la troisième année pour que le projet atteigne sa vitesse de croisière. La totalité des activités a été engagée et certains résultats sont désormais palpables sur le terrain. Sur la base de ces résultats et des recommandations de la MTR qui s'est déroulée en février 2019, des chantiers de capitalisation des expériences du PAFHa ont été initiés et seront conduits de façon continue jusqu'à la fin du Projet.

Ces résultats sont à mettre sur le compte de l'approche multi-acteurs, qui a permis non seulement de choisir des partenaires de mise en œuvre ayant une bonne connaissance du terrain et des capacités de mobilisation des parties prenantes, mais aussi une équipe projet disponible qui malgré la limite des effectifs a su mutualiser les efforts⁹ avec les acteurs institutionnels (services techniques, collectivités et administration) impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cette approche a permis au PAFHa d'être résilient en zones à grands défis sécuritaires et d'obtenir la plupart des résultats escomptés.

⁸ Rapport DTA PAFHa

⁹ Rapport Résultats- Annuel- UE- PAFHa 2019. « Le PAFHa a déménagé dans les locaux de la Représentation d'Enabel au Mali en mai 2019, ce qui a eu pour effet de diminuer de 60% les charges de fonctionnement liées à la location des bureaux, la fourniture d'accès à internet, l'eau et électricité, la maintenance, l'entretien et le gardiennage, etc... Par ailleurs, une mutualisation des ressources humaines dédiées à la gestion administrative et financière et à la contractualisation entre le PAFHa et le PAECIS (Projet d'appui au fonctionnement de l'Etat-civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali) au sein d'Enabel Mali a également permis de gagner en efficience ».

Rappelons que la formulation initiale du projet, démarrée en 2015, est partie sur la base d'un projet de pêche et aquaculture de 30 millions d'euros. Lorsque le projet a finalement été élargi à des considérations plus globales de sécurité alimentaire dans le cadre du PRORESA, dont le PAFHa est devenu la composante 1, ce projet s'est finalement vu attribuer un budget de seulement 8 millions d'euros, sans pour autant que son champ d'activités ne soit revu à la hauteur de la réduction budgétaire. Cette approche peu cohérente a conduit à définir un projet très ambitieux au regard de l'immensité de sa zone d'intervention, des moyens et du temps disponible.

En effet, le projet avait prévu de couvrir l'ensemble du territoire des deux régions, mais pour des raisons sécuritaires et budgétaires, le PAFHa a concentré ses interventions dans certaines communes (12) et cercles (3) de ces deux régions. Au regard de la couverture de l'action, la zone d'intervention reste aux yeux des partenaires très circonscrite. Elle représente en effet une faible portion du territoire de ces deux régions qui totalisent plus de 15 cercles et 225 communes (RGPH10 2009). Ceci expliquerait les nombreuses demandes de reconduite du projet de la part des bénéficiaires, qui souhaitent une plus grande couverture au niveau des communes et des cercles dans les deux régions, et pourquoi pas également une action dans les régions du Nord du pays (Gao, Tombouctou, ...) qui disposent de grandes potentialités piscicoles et halieutiques. Il aurait peut-être été judicieux, au moment du ciblage, de prévoir que le projet s'inscrive dans l'intercommunalité (dispositif de la décentralisation) et sa prise en compte comme critère de sélection des communes, surtout quand on sait que les ressources peuvent être partagées par plusieurs communes et que les conflits au sein d'une commune peuvent avoir des résonances au-delà des frontières de cette entité territoriale.

Selon l'Article 2 du DECRET N° 2015-0848/P-RM du 22 décembre 2015 déterminant les modalités de la coopération entre les collectivités territoriales définit l'intercommunalité comme « toute forme de relation de partenariat entre les collectivités territoriales maliennes » et d'autres en dehors du pays. Ce texte donne à cette communauté de communes qui décident de s'associer au sein d'un espace unifié, en vue de créer et de gérer ensemble des activités et/ ou des services publics, la possibilité de mettre en place une structure de coopération créée par arrêté conjoint des présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales concernées après délibération de leur Conseil et approbation de leur autorité de tutelle.

Dans le cadre de la nouvelle de décentralisation/régionalisation où l'entité cercle va disparaître un tel dispositif serait envisageable pour porter à l'échelle les actions du projet PAFHa et toucher ainsi un nombre critique de communes dans les régions concernées et au-delà.

Dans le cas du projet PAFHa, plusieurs éléments démontrent comment l'approche multi-acteurs a influencé la réalisation des objectifs du projet.

Mais avant tout, il est important de signaler qu'un des facteurs facilitant du projet est qu'il est aligné sur l'ensemble des stratégies et politiques nationales dans le secteur de la pêche au Mali. Il s'inscrit dans les orientations de la Politique Nationale de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA) dont l'objectif est "d'augmenter la contribution du sous-secteur de la pêche à la croissance économique du pays, à travers une exploitation durable des ressources halieutiques et aquicoles en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations vivant de la pêche et de l'aquaculture et de faire du Mali une puissance agricole sous-régionale en la matière".

10 RGPH ; Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Rappelons à cet effet, que cette politique est le cadre d'orientation général des domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Elaborée en 2012, elle s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SDDPA) qui définit 5 grands axes stratégiques qui sont : 1) l'aménagement des pêcheries maliennes et le développement de l'aquaculture sous toutes ses formes ; 2) la valorisation de la production nationale des produits de pêche et d'aquaculture ; 3) l'appui institutionnel aux différents acteurs ; 4) l'appui à la recherche halieutique et aquacole ; et 5) le suivi évaluation de ce schéma.

Le PAFHa+ s'insère dans les politiques publiques en matière de pêche et de pisciculture au niveau sous-régional (accords et engagements régionaux - UEMOA) Il s'inscrit au niveau local dans les plans de développement des Collectivités locales (PDSEC). Le projet PAFHa+ prend en compte le rôle de plus en plus accru des collectivités territoriales (Régions, Cercles et communes) dans le processus de développement mais accompagne également et renforce le processus de décentralisation en cours dans le pays.

Le projet a contribué à l'atteinte des objectifs spécifiques de cette politique à travers les appuis au développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs publics et privé du sous-volet amélioration des revenus et les conditions de vie des communautés de pêche.

Le Projet joue un rôle prépondérant dans l'opérationnalisation des textes réglementant la cogestion des pêches¹¹. Plusieurs articles de cette loi¹² mettent en lumière, les conditions de la mise en défens dans les frayères et zones de migration saisonnière en vue de protéger la recrue annuelle des poissons et créer les conditions favorables à la pêche de subsistance pendant l'étiage. Par ailleurs, le décret d'application de cette loi précise¹³ les procédures de création des zones de pêche collective en insistant sur les conditions de mise en place des conseils communaux et les conventions locales de pêche.

Le Projet a ainsi mis en place dans les deux régions, 12 conseils dont les conventions ont été homologuées dans ses localités d'intervention. Mais un défi persiste, celui de l'ancrage institutionnel de ces conseils de pêche. Il est probable qu'avec la disparition de l'échelon « cercle » dans le nouveau découpage territorial du Mali, que ces nouvelles instances seront arrimées au niveau régional. Ce qui entrainera des aménagements des textes de conventions communales.

Notons que l'ONG partenaire de mise en œuvre CARE et les équipes projet ont engagé un important travail d'intermédiation sociale du processus de cogestion des pêches et de sensibilisation au niveau communal en interaction avec les membres des CPA afin de s'assurer que (i) les éléments discutés au sein des CPA soient véritablement restitués au niveau des villages et campements de pêche, et inversement (ii) que les préoccupations qui existent au sein des campements de pêche soit bien prises en compte au sein des CPA.

Concernant les besoins, les acteurs rencontrés sur le terrain confirment avoir souhaité, lors de la phase de formulation du projet, principalement un appui au niveau de la post capture pour une meilleure conservation, transformation des produits halieutiques.

11 Notamment les dispositions indiquées dans le décret n°2018-0750 fixant les modalités d'application de la loi n°2014-062 déterminant les principes et conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture.

12 Articles 15, 16 ; 17 et suivants.

13 Articles 22 à 31.

Pour revenir à la question du contexte de fragilité, il est à rappeler que la première année d'exécution a été marquée par des contraintes sécuritaires significatives. La dégradation de la sécurité dans certaines communes de la région de Mopti, notamment au centre du pays, a forcé le projet à déployer son personnel à Ségou plutôt qu'à Mopti.

La première année (septembre 2016 à septembre 2017) a été fortement marquée par le recrutement de l'équipe projet et l'installation des bureaux du projet à Bamako et à Ségou. 14 A cause de la situation sécuritaire, il a été décidé d'installer l'antenne terrain à Ségou plutôt qu'à Mopti. Jusqu'en fin d'année, le poste de gestionnaire n'est pas pourvu. L'intérim du gestionnaire désigné M. Guillaume Vermeulen, qui a pris fonction en septembre 2017, a été assuré par M. Daouda Diarra, chargé de programme à la Représentation de la CTB au Mali.

Face à ces défis, le PAFHa a dû adapter ses stratégies d'intervention. Lors du diagnostic de base réalisé en septembre 2017, le projet a reconsidéré ses choix de campements ou villages de pêche comme sites d'intervention. Cette région de Mopti, abritant une grande partie du Delta Intérieur du Niger (DIN), est cruciale pour l'objectif du projet visant l'amélioration de la qualité du poisson frais et transformé. Le projet a également misé sur les engagements de l'État malien, qui a fait de la sécurisation du pays une priorité après la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale en avril 2017. Cette priorité nationale a soutenu indirectement les efforts du projet dans un contexte difficile.

Malgré ces contraintes, le projet a réalisé d'importants progrès grâce à l'engagement des partenaires. Parmi les réalisations notables de la première année figurent l'installation d'une équipe opérationnelle, la conclusion de partenariats avec les acteurs de mise en œuvre, la réalisation d'actions et de tests sur les sites de Molodo, Ségou et Teriya Bugu (cercle de Bla), le lancement de l'étude de base et la redéfinition de la stratégie d'intervention du projet, ainsi que le lancement des appels à propositions pour des actions à subsidier.

L'année 3 a marqué les premiers résultats significatifs, validés par une évaluation à mi-parcours. Le projet a mutualisé ses charges de fonctionnement à hauteur de 60% et des ressources humaines avec Enabel. Sept conventions de subsides sont devenues actives, représentant environ 50% du volume d'activité du projet. Ces conventions incluent des structures étatiques telles que la DNP/DRP, le CFPA Molodo et le CRRA IER de Mopti, des ONG partenaires comme Wetlands International, CARE International et GFORCE, ainsi qu'une OPP faîtière, la CONASCOPA.

Le projet a donc su s'adapter pour apporter des réponses aux questions de conservation (source des pertes importantes dans les transactions), **de manutention, de salubrité des espaces de débarquement, de transformation, de stockage et de commercialisation, d'approvisionnement en glace et le maintien de la chaîne de froid, ou encore des processus de transformation du poisson** (fumage, séchage, salage...). Il a permis d'améliorer la **gestion des stocks halieutiques** et de satisfaire la demande croissante en poissons avec le développement de l'aquaculture.

Le projet a également mis **la femme au centre de ses interventions** en répondant aux nombreux problèmes rencontrés par ces dernières **notamment dans la phase post- capture** en prévoyant des aménagements et réhabilitations des infrastructures et équipements marchands mais aussi à la promotion de la marque « Ouradi » qui est aujourd'hui une opportunité pour les femmes transformatrices pour améliorer leurs revenus. Les bénéficiaires du projet perçoivent tous

positivement **la pertinence de la démarche du projet** qui a consisté à non seulement renforcer leur capacités organisationnelles (en mettant à leur disposition des infrastructures, équipements et matériels) mais aussi à renforcer leur capacité entrepreneuriale à travers une série de formations assurées par les ONG de mise en œuvre du projet et les services techniques déconcentrés de la pêche.

Le PAFHa disposait de 3 instances de concertation : un comité trimestriel de coordination au niveau de chacune des régions de Mopti et de Ségou, un comité technique de suivi (CTS) et un comité de pilotage qui permettaient les échanges, le suivi, l'orientation des activités et le partage des rapports.

On note toutefois **quelques insuffisances dans cette démarche multi- acteurs** qui n'entachent pas cependant les résultats atteints par le projet. Il s'agit de :

- **Des insuffisances dans le suivi /rapportage des activités par les services techniques de tutelle et l'équipe du projet** : Le projet a couvert plusieurs domaines d'activités dans la pêche de capture (production, conservation, transformation et commercialisation) et dans la pisciculture (communautaire, semi-intensive en bassins et étangs et tests d'exploitation en cages flottantes) et a établi de nombreux partenariats ayant pour conséquence une délégation d'une partie du suivi à certaines ONG et à la DNP et ses démembrements. Le projet devrait se fier essentiellement aux rapports faits par ces partenaires car il n'avait pas suffisamment de contrôle sur les données collectées par ces derniers pour renseigner les indicateurs contractuels. Aussi, il a été observé des cas d'incompréhension dans le suivi et le rapportage des activités qui devrait être assurées par les services de tutelle et cela conformément à la ligne budgétaire relative à « l'appui au renforcement institutionnel des capacités de la DNP, des DRP et la DRGR dans leur fonction régalienne ». ¹⁵ En effet cette disposition budgétaire accordait une subvention au suivi des activités terrain des deux régions et dans les cercles d'intervention. Il conviendrait de revoir le processus de mise en œuvre de ce suivi de manière à le rendre plus opérationnel et assurer un meilleur partage des rapports produits par les ONG partenaires de mise en œuvre au profit de l'ensemble des parties prenantes à l'action.
- Face au risque que l'Etat malien ne serait pas en mesure de lever une contribution eu égard au contexte d'insécurité et de fragilité de son économie, le projet n'a pas, au départ, **prévu une contrepartie financière de l'Etat** pour faire face à certains types d'actions comme la construction et/ou la mise à disposition des bureaux au niveau déconcentré pour les services techniques ou encore la résorption du vide laissé après le retrait de l'AFD.
- **La faible couverture de l'action** : dans le cadre du ciblage des communes d'intervention, les partenaires ont joué la prudence en décidant d'intervenir dans un nombre réduit de communes. Sur les deux régions, le projet est intervenu dans trois cercles sur les quinze, et seulement 12 communes sur les 225 que totalisent les deux régions. Certainement pour des raisons liées à l'insécurité et la zone d'action des partenaires de mise en œuvre du projet que le ciblage a concerné moins de communes et notamment celles accessibles géographiquement. Les acteurs auraient pu mutualiser les efforts pour couvrir un nombre important de communes et de régions au-delà du delta intérieur du Niger.
- Pour les futures interventions, le projet devra mettre en avant l'approche par la demande où l'expérience de cogestion et d'accompagnement de la filière afin d'acquérir une grande adhésion des parties prenantes et notamment les communautés en termes de lever de

15 Budget PAFHa + avenant 3 post audit- 092021- Final

contributions pour la réalisation des activités. Ce qui a pour avantage non seulement de mobiliser des contreparties plus substantielles des acteurs, de mesurer leur niveau d'engagement dans le projet et de couvrir un nombre important de communes. L'exemple de l'ONG CARE avec son partenaire ODI- Sahel pouvait prolonger les acquis du projet vers des zones couvertes par cette dernière (cercle de Douentza) en disséminant l'approche de cogestion du projet.

En résumé :

L'approche multi-acteurs du projet PAFHa+ au Mali a grandement facilité la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats, malgré certains défis. Le projet, aligné sur les stratégies et politiques nationales et sous-régionales du secteur de la pêche, a bénéficié d'un niveau d'engagement élevé des acteurs. La participation active des collectivités locales et des ONG partenaires a renforcé la coordination et la collaboration, permettant une réponse adaptée aux contextes de fragilité et d'insécurité. Cela a permis de répondre efficacement aux besoins locaux, notamment en matière de post-capture et de gestion des ressources halieutiques. Les solutions proposées étaient pertinentes, améliorant significativement les conditions de vie des communautés de pêche. Cependant, des défis importants subsistent. Les contraintes sécuritaires et budgétaires ont limité la couverture des actions, restreignant l'intervention à seulement 12 communes et 3 cercles, parmi les 225 communes et 15 cercles des deux régions ciblées. De plus, des insuffisances dans le suivi et la faible coordination des activités avec les services techniques de tutelle ont entravé l'efficacité des mécanismes de suivi et d'évaluation. L'absence de contrepartie financière de l'État pour certaines actions a également posé des défis à la durabilité des initiatives. Pour améliorer cette approche, il est nécessaire de renforcer la coordination avec les ONG partenaires et de mobiliser davantage de ressources. Une intégration de la dimension intercommunalité (communautés des communes) pourrait également étendre l'impact du projet, en permettant une gestion plus efficace des ressources partagées et en atténuant les conflits au-delà des frontières communales. Cela permettrait de maximiser l'impact du projet et de garantir la durabilité des actions entreprises. Avec les nouvelles évolutions du cadre institutionnel des collectivités, cette question de l'intercommunalité sera au centre des futurs conseils et conventions locales à mettre en œuvre.

3.2.2 Cohérence (Q10)

Q10 : Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets d'Enabel ou des autres partenaires intervenant dans le domaine de la pêche ?

Le projet PAFHa a créé des synergies avec les autres interventions de la coopération belge, à travers le sous- groupe thématique « élevage et pêche » auquel participent les PTF¹⁶ impliqués dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et le point focal représentant le MEP. Ce sous- groupe se réunit sur une base mensuelle pour permettre les échanges entre partenaires et sur une base annuelle pour l'organisation d'une visite de terrain pour garantir une synergie d'action entre partenaire, éviter les duplications et proposer des recommandations dans le cadre d'un dialogue national. Enabel assure une assistance technique auprès de ce sous- groupe pour le compte de l'Ambassade du royaume de Belgique. Le PAFHa entretient des échanges avec le Projet Jege ni Jaba sur les conditions et hypothèses de base nécessaires pour l'établissement de comptes d'exploitation de la chaîne de valeur poisson. Il est parvenu à regrouper les membres de l'administration de la pêche à savoir la DNP et les DRP, les

¹⁶ Ambassade de Belgique, Ambassade des Pays-Bas, Coopération suisse, USAID, etc.

projets (PADEL M, PAFHa et JNJ), l'IPR/Katibougou, l'IER, le CFPA Molodo, la CONASCOPA, les pisciculteurs (producteurs d'alevins, producteurs de poisson marchand) et les producteurs d'aliments poisson. Des formations ont été planifiées sur l'utilisation des outils comptables à l'intention des agents de la DNP et DRP et les pisciculteurs pour promouvoir le développement d'une pisciculture viable au Mali.

Le projet est également membre du Comité de Pilotage et d'Orientation du Projet « Promotion des normes et codes d'usages du Codex Alimentarius notamment dans la filière poisson fumé », financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) mis en œuvre par la FAO, en lien notamment avec l'ANSSA et l'IER. Il a exposé à la 3^{ème} session ordinaire ses expériences de fumage du poisson avec le four *Chorkor* et les avantages de la marque de poisson « Ouradi » en termes de durée longue de conservation (6 mois) et sur le plan écologique. Le PAFHa entretient également des échanges avec l'équipe¹⁷ du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation au Sahel (PCRSS) financé par la Banque Mondiale, notamment au sujet de la réparation des dégâts causés sur le port de pêche de Konna après la tempête de 2021. Ce projet, qui devait démarrer au quatrième trimestre de 2022 a pris du retard. Sans avoir développé de synergies formelles, le PAFHa reste informé des activités engagées par le PADEL-M, notamment en appui à la structuration des organisations professionnelles de la filière halieutique au niveau national, surtout pour l'accompagnement de l'interprofession sur la filière poisson qui cherche ses marques pour son développement. Notons que des échanges et rencontres entre le PAFHa et d'autres acteurs y compris le projet « jègè ni Jaba » ont été tenus sur plusieurs thématiques concernant la filière pêche mais, de l'avis des parties prenantes rencontrées sur le terrain, ce partenariat avec les projets Jègè ni Jaba, PADL/M, PPDM auraient pu être plus fréquents et avec plusieurs échanges notamment dans le cadre de la pisciculture semi- intensive et intensive ou encore dans le processus de mise en place des conventions de pêche.

En ce qui concerne la collaboration avec certains nouveaux intervenants (NEF, PRTD), elle n'a pas encore été établie mais la NEF a su se saisir de l'expérience du PAFHa partagée dans le cadre de son exercice de capitalisation et cette dernière a su adopter l'approche du PAFHa et homologuer trois autres conventions dans le cercle de Mopti. Si cette initiative de la NEF est un gage de succès de la démarche du projet, elle a cependant manqué de concertation entre le PAFHa et l'ONG NEF pour convenir dans le cadre d'une synergie d'actions, des conditions de mise en application de cette démarche du PAFHa sur laquelle misent les autorités publiques pour une opérationnalisation et une répliquabilité du modèle à l'ensemble du pays. Enfin le risque d'une telle utilisation sans le consentement du projet PAFHa pourrait, en cas d'échec de cette duplication, entraîner des réactions négatives sur les cas de conventions mis en œuvre par le PAFHa lui-même.

3.2.3 Efficacité (Q1, Q2, Q3, Q4)

Avant d'analyser en détails l'efficacité du projet au travers des quelques questions d'évaluation qui s'y rapportent, nous avons jugé utile de rappeler qu'au démarrage du projet, trois résultats étaient attendus (convention de financement de l'UE 15/09/2016- 31/12/2024). Ce cadre a été revu avec l'ajout d'un autre résultat après le co-financement de l'AFD à travers la convention sur la période 01/10/2020 – 30/06/2023. Le cadre logique et ses adaptations sont présentés ci-dessous

17 Il s'agit de la même équipe que celle du PRRE qui s'est terminé

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Hypothèses
Objectif global du PRORESA Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali	IOV.OG.1 : Pourcentage de la population totale en situation d'insécurité alimentaire IOV.OG.2 : Proportion de la population vivant en-dessous de 1,25 USD/jour dans les zones ciblées	PRORESA/PAFHa+ Absence d'aggravation de la situation politique et sécuritaire dans le nord Mali.
Objectif spécifique PAFHa+ Contribuer à une pêche et une aquaculture durables dans les Régions de Ségou et Mopti, génératrices de revenus, de sécurité alimentaire, et de cohésion sociale	IOV.OS.1 : Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (à désagréger h/f) IOV.OS.2 : Volume de la production piscicole IOV.OS.3 : Perception de la cohésion sociale et des tensions autour de l'accès aux ressources halieutiques selon les acteurs locaux (à désagréger h/f)	PRORESA/PAFHa+ : - Absence d'aggravation de la situation Politique et sécuritaire dans le nord Mali. - Pas de déviation majeure par rapport aux normes climatiques saisonnières (dont pluviométrie) - Absence de grandes épidémies de maladies (au niveau humain, animal et végétal)
R1 – La gouvernance du secteur halieutique est améliorée grâce à la mise en place d'un dispositif de cogestion et d'observation des pêcheries	IOV.R1.1 : Appréciation des acteurs du secteur halieutique sur le fonctionnement des conseils de pêche / sur le processus de concertation initié au niveau des conseils de pêche (à désagréger h/f) IOV.R1.2 : Régularité et qualité des données produites par l'observatoire de la pêche (IER) dans les zones d'action du PAFHa + IOV.R1.3 : Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier	- Absence d'aggravation de la situation politique et sécuritaire dans le nord Mali - Engagement et collaboration effective des parties prenantes des conseils de pêche - Appui et influence des services techniques et des collectivités locales - Les services étatiques assurent le respect des lois et décrets.
R2 - La filière halieutique est consolidée via une meilleure conservation, valorisation et commercialisation des produits halieutiques (poisson frais et transformé)	IOV.R2.1 : Appréciation des utilisateurs des infrastructures sur leur fonctionnalité, y compris la qualité de leur gestion (à désagréger h/f) IOV.R2.2 : Augmentation de la quantité de poisson Pourcentage de poisson commercialisé en frais sur les sites d'intervention du PAFHa + IOV.R2.3 : Pourcentage d'acteurs de la filière halieutique appuyés par PAFHa	- Pas de retards importants dans l'exécution des conventions de subsides des ONG - Pas de retards importants dans l'exécution des travaux par les entreprises - Adoption des bonnes pratiques par les acteurs de la filière halieutique - Implication des collectivités locales dans la gestion des infrastructures - Les services étatiques assurent le respect des

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Hypothèses
	+ ayant adopté les bonnes pratiques d'hygiène, de conditionnement et de conservation du poisson frais/transformé (à désagréger h/f) ; IOV.R2.4 : Pourcentage moyen de perte post-capture dans les zones ciblées par PAFHa (à désagréger selon « en frais » et « transformé »)	lois et décrets.
R3 - La production aquacole est renforcée, basée sur des référentiels technico- économiques robustes	IOV.R3.1 : Rendement des différents modes de pisciculture IOV.R3.3 : Marge brute par unité de surface ou de volume des différents modes de production piscicole	• Pas de retards importants dans l'exécution des conventions de subsides des ONG • Pas de retards importants dans l'exécution des travaux par les entreprises • Adoption des bonnes pratiques par les acteurs de la filière halieutique • Implication des collectivités locales dans la gestion des infrastructures et les conflits fonciers • Les services étatiques assurent le respect des lois et décrets. • Appui et influence des services techniques et des collectivités locales • Absence de problèmes ou conflits fonciers
R4 - Les capacités des services techniques gouvernementaux et des organisations professionnelles et leurs interactions avec les autres acteurs de la filière sont renforcés	IOV.R4.1 : Niveau de satisfaction des acteurs de la filière halieutique sur le rôle joué par la DNP et ses structures déconcentrées dans le cadre des actions du projet. IOV.R4.2 : Niveau de satisfaction des membres sur les services rendus par les OPP de la filière halieutique appuyées par PAFHa+ (à désagréger h/f)	• Capacités de l'administration régionale et nationale renforcées pour pouvoir opérer un suivi rigoureux de l'action • Pas de retards importants dans l'exécution des conventions de subsides des ONG • Les services étatiques assurent le respect des lois et décrets.

Tableau 1 : Cadre logique révisé de l'intervention (source : Rapport- Résultats- Annuel UE- PAFHa octobre 2022- Septembre 2023. Référence Enabel : MLI 150 441 T)

A. Cogestion et observatoire des pêcheries (Q1)

Q1 : Dans quelle mesure la mise en place du système de cogestion et d'observatoire des pêcheries, axé sur la revalorisation des us et coutumes, a eu un impact sur l'amélioration de la cohésion sociale et la diminution des conflits dans l'exploitation des pêcheries ?

Il est à noter que cette première question est en ligne directe avec le Résultat 1 du Projet.

a) Cogestion

R1 : La gouvernance du secteur halieutique est améliorée et les conflits liés à la gestion des ressources halieutiques diminuent grâce à la mise en place d'un dispositif de cogestion et d'observation des pêcheries

Un guide de la cogestion a été élaboré par le projet en avril 2024. L'objectif général de cette cogestion au Mali est de contribuer à une gestion durable de l'exploitation des pêcheries par la responsabilisation partagée, concertée et convenue des différents acteurs sur les mesures de protection, de préservation et de partage des ressources halieutiques et aquatiques dans un climat social convivial.

Les objectifs spécifiques visés sont :

- Accroître la production halieutique et améliorer la protection et la productivité des plans d'eau ;
- Renforcer les rôles et le pouvoir des gestionnaires traditionnels dans les pêcheries ;
- Prévenir et gérer les conflits ;
- Améliorer la compréhension et l'application des textes législatifs et réglementaires.

D'autres expériences de cogestion ont existé notamment à Sélingué avec la FAO entre 2003 et 2006 et la GIZ dans la zone de Mopti. Mais l'expérience PAFHa donne de meilleurs résultats grâce entre autres à une meilleure organisation, une approche participative et inclusive très appréciée par toutes les parties prenantes (communautés de pêche, collectivités, services techniques et administration).

b) Mise en défens

La cogestion est effective dans les douze communes visées par le projet dans les régions de Ségou et de Mopti ainsi que dans trois autres communes à travers l'accompagnement de l'ONG NEF. Elle a permis une meilleure formalisation des mises en défens (articles 14 et 15 de la loi n°2014-062 du 29 décembre 2014) et des zones de pêches collectives (articles 16 à 18 de la loi n°2014-062 déterminant les principes et conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture). Ces mises en défens de production sont réalisées en laissant des zones de pêche au repos l'espace de 1 à 3 mois durant la période de décrue, entre décembre et fin avril et en y interdisant la pêche. Après un temps convenu, la communauté organise une pêche communautaire sur une période d'environ 3 jours après laquelle le site redevient ouvert à la pêche individuelle. Les résultats ont été atteints en termes de superficies de mise en défens de pêcheries, de forêts inondées et de cultures inondées (bourgoutières).

Dans le cadre de la gouvernance, 12 conseils de pêche et d'aquaculture ont été mis en place et sont fonctionnels grâce à l'appui technique et financier du projet PAFHa ; 12 conventions de pêche et d'aquaculture ont été négociées, adoptées et homologuées récemment (dernier trimestre 2023) dans les régions de Mopti et de Ségou.

La cogestion mobilise les populations ainsi que les autres parties prenantes (conseil régional, préfets, sous-préfets, maires, populations concernées, services techniques, ...) qui apprécient la démarche participative et inclusive adoptée par le projet dans le processus.

Quoique réduit dans le temps (maximum un mois), les pêches collectives procurent du poisson à coûts réduits pour les populations locales.

Une partie du poisson est vendu sur place et l'autre partie dans les villages voisins ou vers les grands centres de consommation. Les produits des ventes alimentent en partie la caisse villageoise, ce qui contribue à résoudre des dépenses communautaires (santé, éducation, impôts divers, entretien des plans d'eau, ...).

Chaque gestionnaire des mises en défens paie au moins 5000 francs CFA par an. Cette somme atteint parfois 25000 FCFA pour les bras de fleuve. Ces contributions sont versées à la mairie et dans le compte du conseil de pêche et d'aquaculture en raison respectivement de 40% et 60%.

c) Observatoire

Un observatoire au niveau du CRRA/IER a été activé à travers i) l'adaptation de la base de données sur le suivi des ressources halieutiques avec la prise en compte des indicateurs proposés par le projet et ii) la production de 7 bulletins trimestriels entre 2021 et 2023. Toutefois, les effets escomptés ne se sont pas produits car la qualité des bulletins a été diversement interprétée par les parties prenantes avec pour conséquences leur non-utilisation pour la prise de décision de gestion. Les contenus de ces bulletins seraient d'un niveau scientifique élevé qui rend leur exploitation difficile par les différentes parties prenantes à la gestion des ressources halieutiques. Il en est de même pour la base de données dont le protocole de récolte et de traitement des données halieutiques est jugé incomplet et pas suffisamment adapté aux utilisateurs de ces données. Des déficits de communication entre le projet et le CRRA/IER ont été constatés sur les résultats de cette activité.

Les recherches du CRRA ont permis l'observation lors des débarquements, de certaines espèces de poisson classées très rares telles que *Ctenopoma kingslaye*¹⁸, *Hippopotamyrus paugyi*, *Physalia pellucida*, dans les captures du DIN, la réduction de la taille des captures, la diminution de la capture par unité d'effort et la composition spécifique des captures sont bien décrites dans les colonnes des différents numéros de bulletins diffusés.

Des acteurs sur le terrain ont déclaré la réapparition dans les captures de certaines espèces comme *Gymnarchus niloticus*, *Heterotis niloticus*, *Clarotes sp*¹⁹ au niveau de certaines pêcheries.

d) Diminution des conflits

L'inventaire et le partage des us et coutumes, des pratiques socio-culturelles a d'abord permis de connaître les gestionnaires traditionnels et de valoriser leurs rôles dans la gestion des plans d'eau dans la zone d'intervention du projet. La cogestion a permis la signature et l'homologation de 12 conventions de pêche (7 à Ségou et 5 à Mopti) à travers une approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes du projet (gestionnaires traditionnels, administration, collectivités, services techniques, ONG partenaires, OP). L'homologation des conventions atténue les velléités de conflits entre les communautés et a contribué à la réduction des conflits.

¹⁸ perepere en bambara

¹⁹ Respectivement appelé Sojègè, Fana et Boolo en bambara

Ainsi, dans les communes d'intervention du PAFHa, on constate une baisse des conflits au niveau des communautés à la base. Sur les conflits recensés dans la zone, liés à la gestion des plans d'eau (mares et bras de fleuve), 93% auraient été résolus à Mopti et environ 40% à Ségou²⁰. Ces résolutions concernent parfois d'anciens conflits entre villages et/ou communautés. Il y a eu des familles qui se sont réconciliées par leur rapprochement lors des rencontres organisées à cet effet. La cohésion sociale (le vivre ensemble) dans les communautés a été améliorée²¹.

On note la résilience des populations dans la zone sous influence des mouvements dits djihadistes malgré parfois des morts d'hommes²² selon les acteurs communaux lors de la rencontre du conseil de pêche à Soufroulaye (exemple des pêcheries communautaires à Sio et à Sendégou). Il ressort que les effets ont été très positifs dans les communes d'intervention du projet. Mais au regard de la zone d'intervention limitée, il est souhaitable que ces actions aient un effet « tache d'huile » car beaucoup d'autres situations de conflits ont été évoquées par les préfets de zones non couvertes par le projet.

Ce travail de résilience des communautés et l'appui des acteurs institutionnels pour réduire et lutter contre ses influences des groupes armés terroristes devrait se poursuivre dans toutes les zones d'interventions du projet notamment dans le delta intérieur du Niger où ce genre de pratique impacte les activités des communautés de pêcheurs.

e) Facteurs facilitants et de blocage

Les facteurs qui ont facilité cette cogestion sont la participation, l'inclusion, l'accompagnement technique et financier du projet, la connaissance des us et coutumes et des gestionnaires traditionnels des mares et bras de fleuve, un cadre de concertation facilitant les échanges entre différents acteurs locaux (conseils de pêche et d'aquaculture), la création de nouvelles ressources financières pour les communes et les caisses communautaires des villages (contributions des gestionnaires de mares et bras de fleuve).

Le principal facteur de blocage de cette cogestion est l'insécurité résiduelle dans certaines localités (Sio, Sendégou, ...) auquel il faudrait ajouter la longueur (au moins un an) dans le processus et son coût financier pour la prise en charge des nombreuses rencontres de concertations pour négocier les mesures des conventions locales.

Les services de tutelle assurent davantage la mise en synergie au niveau des interventions des partenaires (ONG, projets, ...) en partageant l'approche utilisée dans le cadre du PAFHa. C'est ainsi que la DRP/Mopti a pu mettre en place trois conseils de pêche et d'aquaculture ainsi que trois conventions de pêche avec l'appui de l'ONG NEF. Il en est de même pour les projets jègè Ni Jaba (cercle de Mopti) et PPDM à travers G-FORCE (4 communes dans le Cercle de Bla, région de Ségou).

D'après les informations collectées, il apparaît que le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles des OPP n'a pas influencé le processus de prise de décision des conseils de pêche et d'aquaculture de façon spécifique. En effet, malgré la prise en compte des OP (6 sur plus de 20 membres) dans la composition de ces conseils dans l'article 92 du décret 2018-0750 du 24 septembre 2018 fixant les modalités d'application de la loi déterminant les principes et les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture, les représentants de ces structures n'ont pas posé d'acte (montage de projets en faveur des membres, mobilisation de ressources auprès de

²⁰ Rapport de capitalisation sur la cogestion, PAFHa 2024

²¹ Rapport de capitalisation sur la cogestion, PAFHa 2024

²² Des échanges avec les communautés de pêche et les agents des antennes de Mopti et de Ségou

partenaires, prise de résolutions en matière de protection des écosystèmes aquatiques, ...) montrant que les formations reçues ont contribué à influencer les décisions du conseil. On constate parfois même une lutte d'influence et de leadership entre les quatre organisations de pêcheurs, d'aquaculteurs (y compris les pisciculteurs) et de mareyeuses, ce qui pourrait diminuer leur portée sur les décisions au niveau du conseil de pêche et de l'aquaculture.

B. Amélioration dans le domaine de la post-capture (Q2)

Q2 : L'approche du PAFHa dans le domaine post-capture a-t-il contribué à améliorer la conservation, valorisation, et commercialisation des produits halieutiques ? Si oui, comment ? Quels sont les facteurs de facilitation ou de blocage ?

Cette question est en relation directe avec le Résultat 2 du PAFHa.

R2 : La filière halieutique est consolidée via une meilleure conservation, valorisation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture (poisson frais et transformé)

a) Conservation

Le projet a beaucoup contribué à l'amélioration de la qualité et hygiène du poisson frais. A cet effet, il a amélioré la chaîne de froid avec la mise en place de 6 unités de production de glace dont 2 à Mopti (1 en panne depuis fin avril 2024, mais le processus est en cours pour sa réparation), 2 à Konna, 1 à Ségou et 1 à Macina, de 3 chambres froides positives comme prévues par le projet; au lieu de chambres froides négatives comme souhaitées actuellement par les mareyeuses (1 Ségou non fonctionnelle au passage des consultants, mais serait en cours de réparation, 2 Mopti), le renforcement des capacités des délégataires, des collecteurs et des mareyeuses et l'aménagement d'un local pour le conditionnement, la conservation et la vente de poissons frais.

Les unités de fabrique de glace ont fourni 10 267 tonnes de glace pour un chiffre d'affaires cumulé de 317 391 200 FCFA et des taux de rentabilité moyens variant de 9 (Konna) à 30 (Ségou). Le prix de la barre de glace est variable en fonction des systèmes électriques mis en place : basse tension Ségou (600 FCFA/barre de glace), moyenne tension à Mopti (700 FCFA) et Konna avec des groupes électrogènes (1200FCFA/barre). Il nous a été signalé après le passage des évaluateurs que l'unité de fabrique de glace de Ségou est désormais sur le réseau moyenne tension.

Pour les unités de glace, le bénéfice est réparti selon une modalité de 60% pour le gestionnaire privé et 40% pour l'ODPA-DIN et la Mairie. Cette dernière part étant également répartie entre l'ODPA-DIN (60%) et la mairie (40%). Notons que la mairie souhaite une révision de ces taux à son avantage. Les dépenses de moins de 100 mille FCFA sont à la charge du délégataire ; de plus de 100 mille c'est à la charge de l'ODPA-DIN et de la mairie proportionnellement à la clé de répartition des redevances d'exploitation.

Cependant l'offre en glace est encore largement en deçà de la demande ; cela crée des incompréhensions et des tensions entre certaines mareyeuses et les gestionnaires des unités de glace aussi bien à Ségou qu'à Mopti. Le grave déficit de la fourniture d'électricité en 2024 a aggravé cette situation avec la diminution de l'offre de glace des autres producteurs privés non appuyés par le PAFHa; des pertes importantes (taux à calculer) ont été évoquées par les mareyeuses de Mopti qui ont insisté sur les désagréments causés par cette situation, qui par ailleurs n'avait pas été anticipée lors de la formulation (une fourniture en électricité stable ne se retrouve pas dans les hypothèses du cadre logique relatif au R2).

La femmes mareyeuses n'ont pas le contrôle sur l'accès à la glace notamment dans les périodes de grandes productions, les délégataires préférant maintenir leurs clients réguliers comme les boulangeries grands demandeurs de ce produit.

Au-delà de cette dissension entre gestionnaires des unités de glace et les femmes mareyeuses, c'est la question de l'accès des femmes à cette denrée qui reste au centre des préoccupations soulevées par ces femmes pour assurer une bonne conservation, valorisation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture (poisson frais et transformé).

b) Transformation

Le projet a aménagé et équipé un hangar de fumage et une aire de séchage notamment à Mopti, aménagé 2 locaux pour le conditionnement et le stockage du poisson fumé marque « Ouradi » à Mopti et à Tériya Bugu, région de Ségou, achevé les travaux de 3 magasins de stockage (travaux initiés par le PADEPECHE) à Mopti, doté les transformatrices en matériel et équipements divers (bacs, caisses isothermes, claies, ...), renforcé les capacités des femmes transformatrices sur la gestion et les bonnes pratiques de conservation, d'hygiène, de salubrité et de transformation. Le taux moyen d'application par les femmes de ces bonnes pratiques avec l'utilisation des fours «chorchor»²³ est de 80% pour le poisson fumé aussi bien dans les campements que dans les villes pour une valeur cible de 90% en 2024. Ce taux a cependant baissé en 2023 à 63%²⁴.

Pour le poisson séché, les taux moyens d'adoption des bonnes pratiques sont de 76% dans les campements de pêche et de 74% en ville pour une cible de 80% en 2024 (cf. tableau 1 et figure 3).

Les pertes post-capture pour le poisson fumé sont passées de 3% en 2020 à 1,3% en 2023 dans les campements et de 9 à 1% dans les villes pour une cible inférieure à 3%. Ces taux moyens pour le poisson séché sont passés de 3 à 1,5% dans les campements et de 9 à 0% dans les villes.

La marque « Ouradi » a reçu une notification officielle de reconnaissance en attendant la certification ; elle est déjà présente sur 24 supermarchés dans les localités de Bamako, Mopti et Ségou et des négociations sont en cours avec 89 autres. Cette marque est orientée vers une clientèle plus ou moins nantie qui en apprécie la qualité, et l'hygiène du produit et n'est pas freinée par son coût relativement élevé (8000 FCFA le kg contre 4000 FCFA le kg pour le poisson fumé traditionnellement). En revanche, ce produit est difficilement accessible aux consommateurs aux revenus moyens à cause de son coût trop élevé et le temps de préparation jugé long par les femmes transformatrices. Ces dernières sont encore sur la pratique traditionnelle de fumage du poisson tout en restant ouvertes aux innovations de la marque « Ouradi ».

²³ C'est une marque de four en brique cuite surmonté de claies de fumage du poisson. C'est un type de fumoir du nom du village ghanéen qui utilisait ce four pour fumé le poisson ; la FAO l'a adopté et l'a amélioré au début des années 1990 ; il a un certain nombre d'avantages comme le fumage d'une quantité importante de poisson sur le même four en superposant plusieurs claies, consomme moins de bois et préserve plus la santé de la femme formatrice ; il ne coute pas cher

²⁴ Résultats des indicateurs contractuels du PAFHa



Photo 1 : Marque Ouradi (Source : open.enabel.be-Décembre 2022)

c) Commercialisation

Le PAFHa a construit et/ou réhabilité des infrastructures marchandes et d'accompagnement avec notamment 5 marchés réhabilités à Ségou, 2 hangars pour les grossistes à Mopti et 3 hangars pour détaillants, réalisé les infrastructures du nouveau port de Mopti et leur délégation de la gestion à l'ODPA-DIN qui les a transférés à la mairie qui a recruté des gestionnaires privés ; une réunion mensuelle est organisée pour faire le point de la gestion ; c'est la CADD du MEP qui a élaboré les outils pour la délégation de gestion, mais cette dernière n'a plus eu les moyens de suivre son effectivité sur le terrain.

On constate un très faible niveau d'occupation du nouveau hangar attribué aux mareyeuses de Mopti qui pourtant continuent de payer régulièrement les redevances pour ces espaces. Les femmes mareyeuses rencontrées au marché du port de Mopti expliquent ce refus d'occuper ces nouvelles installations pour des raisons de l'insécurité des lieux. Certaines d'entre elles ont été victimes de vols sur ces lieux. Même si nous ne portons pas de jugement sur ces arguments, il convient de rediscuter avec ces femmes sur les conditions d'une valorisation de cet investissement, qui est une solution durable contrairement à l'occupation anarchique des voies publiques.

Certains acteurs du marché estiment que ce refus d'occuper les lieux est lié à d'autres considérations plutôt socioculturelles et/ou magico-religieuses (les anciens sites occupés depuis des lustres par les grands-mères sont porteurs de chance pour les ventes, les talismans enfouis pour attirer les clients etc.). De toute les façons, elles comprennent les enjeux autour de ces nouvelles installations et comptent envoyer sur les lieux leurs progénitures en attendant de voir venir les nouvelles opportunités offertes par ces installations.

Cependant, les taux d'occupation des autres réalisations sont très bons. Des forfaits sont payés mensuellement par les délégataires des magasins, des hangars, des bornes fontaines et des latrines notamment à Mopti.

d) Facteurs facilitants

L'approche du PAFHa dans le domaine de la post-capture a effectivement contribué à améliorer la conservation, valorisation, et commercialisation des produits halieutiques à travers i) l'approche

chaîne de valeur adoptée par le projet, ii) la réalisation des infrastructures et équipements de soutien aux actions de post capture, iii) le renforcement des capacités assuré par le projet à travers ses partenaires de mise en œuvre. D'après le tableau de suivi des indicateurs de résultats du PAFHa présenté ci-après, le projet a contribué à diminué les pertes post captures à moins de 3% de la valeur cible pour la transformation et moins de 5% pour le poisson frais avec des disparités entre les villes et les campagnes.

Résultat 2 : La filière halieutique est consolidée via une meilleure conservation, valorisation et commercialisation des produits halieutiques (poisson frais et transformé)						
Indicateurs	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023	Cible finale 2024
IOV.R2.1 : Appréciation des utilisateurs des infrastructures sur leur fonctionnalité, y compris la qualité de leur gestion						
Marchés à poisson de Ségou	NA				ND	
Port de Mopti	NA				ND	
Port de Konna	NA				ND	
Port de Macina	NA	NA	NA	NA	ND	
IOV.R2.2 : Pourcentage de poisson commercialisé en frais sur les sites d'intervention du PAFHa+	51%	43%	ND	ND	ND	ND
IOV.R2.3 : Pourcentage d'acteur appuyés par PAFHa+ ayant adopté les bonnes pratiques d'hygiène, de conditionnement et de conservation du poisson frais/transformé (%)						
<i>Transformatrice / poisson fumé / campement</i>	89	87	82	64	90	90
	89	94	76	62	90	90
<i>Transformatrice / poisson fumé / ville</i>	73	78	81	73	80	80
<i>Transformatrice / poisson séché / campement</i>	67	73	80	75	80	80
	84	91	92	83	90	90
<i>Transformatrice / poisson séché / ville</i>		ND	93	100	60	60
<i>Mareyeuse (poisson frais) / ville</i>	(19)					
<i>Collecteur</i>						
IOV.R2.4 : Pourcentage moyen de perte post-capture dans les zones ciblées par PAFHa+						
<i>Transformatrice / poisson fumé / campement</i>	3	1	2	1,3	<3	<3
	9	2	2	1	<3	<3
<i>Transformatrice / poisson fumé / ville</i>	3	1	2	1,5	<3	<3
<i>Transformatrice / poisson séché / campement</i>	9	3	0	0	<3	<3
	13	7	0	2	<5	<5
<i>Transformatrice / poisson séché / ville</i>		11	0	0	<5	<5
<i>Mareyeuse (poisson frais) / ville</i>	(10)					
<i>Collecteur</i>						

Tableau 2 : Evolution annuelle des valeurs des indicateurs du résultat 2

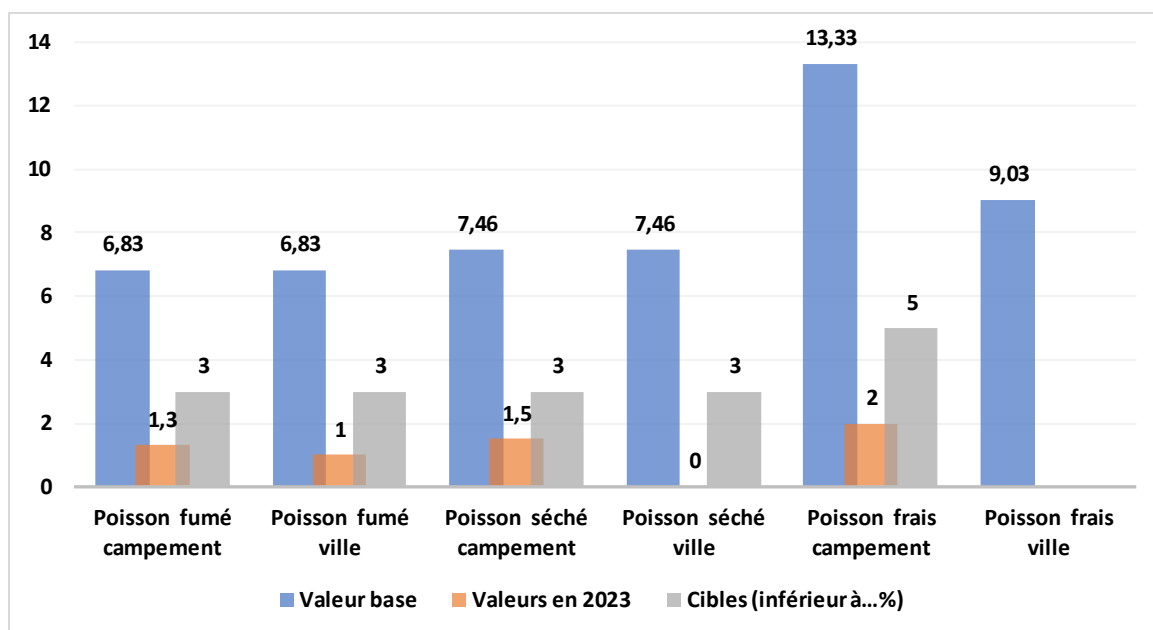


Figure 3 : Pourcentage moyen de pertes post-capture dans les zones ciblées par PAFHa+

C. Approche dans la pisciculture communautaire (Q3)

Q3 : L'approche du PAFHa dans la pisciculture communautaire, a-t-elle aidé à améliorer la production piscicole

Cette question est en lien direct avec le Résultat 3 du PAFHa.

R3 : La production aquacole est développée, s'appuyant sur des pratiques durables

Le Mali, grand producteur et exportateur de poissons il y a des décennies, importe de nos jours beaucoup de poissons de mer mais aussi d'eau douce de plusieurs pays. L'option du projet est de i) mieux gérer les pêcheries, les aménager avec des mises en défens ainsi que des empoissonnements, promouvoir l'aquaculture à travers plusieurs systèmes. Ainsi, le projet a retenu la pisciculture extensive ou communautaire, la pisciculture semi-intensive (en bassins et étangs) et la pisciculture intensive en cages flottantes (à travers l'élaboration d'un référentiel technico-économique).

Les grandes zones d'inondation dont dispose le Mali favorisent la création naturelle ou artificielle de mares. Ces mares se prêtent à une pisciculture extensive. La pisciculture communautaire a connu un grand engouement des populations et donné de meilleurs résultats avec un rendement d'environ 658kg/ha atteint pour une cible de 800kg/ha et une marge brute de 651 479 fcfa/ha.

Faute d'un bon suivi technique, la rizipisciculture n'a pas donné de bons résultats les premières années, mais par la suite, l'amélioration du dispositif et du suivi technique a permis d'atteindre des résultats satisfaisants avec un rendement d'environ 1800 kg/ha et une marge brute de 478 946 fcfa/ha.

La pisciculture semi-intensive en bassins et étangs appuyée par le projet n'a pas donné de bons résultats les 3 premières années faute d'une maîtrise des techniques de production par les pisciculteurs et d'un suivi technique insuffisant des fermiers par les agents. Les résultats des comptes d'exploitation restent très mitigés, et les pisciculteurs rencontrés ont confirmé cette situation car peu d'entre eux s'en sortent avec la pisciculture seule. Cette situation a conduit à une réorientation des fonds vers la pisciculture communautaire. Le Projet a continué à mener des actions principalement sur l'amélioration de la disponibilité en alevins. Les résultats cumulés du PAFHa et de JNJ ont contribué à

l'existence aujourd'hui d'un socle de quelques producteurs d'alevins bien formés dans les 2 régions avec l'animation de Comités régionaux de producteurs d'alevins au sein de la CONASCOPA.

Le référentiel technico-économique pour la pisciculture intensive en cages flottantes n'a pas été élaboré par le CRRRA/IER car les résultats techniques et économiques ne permettaient pas leur production. Les données collectées n'auraient pas été confirmées au niveau de trois cycles de production.

Seule la pisciculture communautaire est développée et utilise des pratiques durables de production.

L'évolution des résultats des campagnes depuis 2018 est montrée dans la figure ci-dessous :

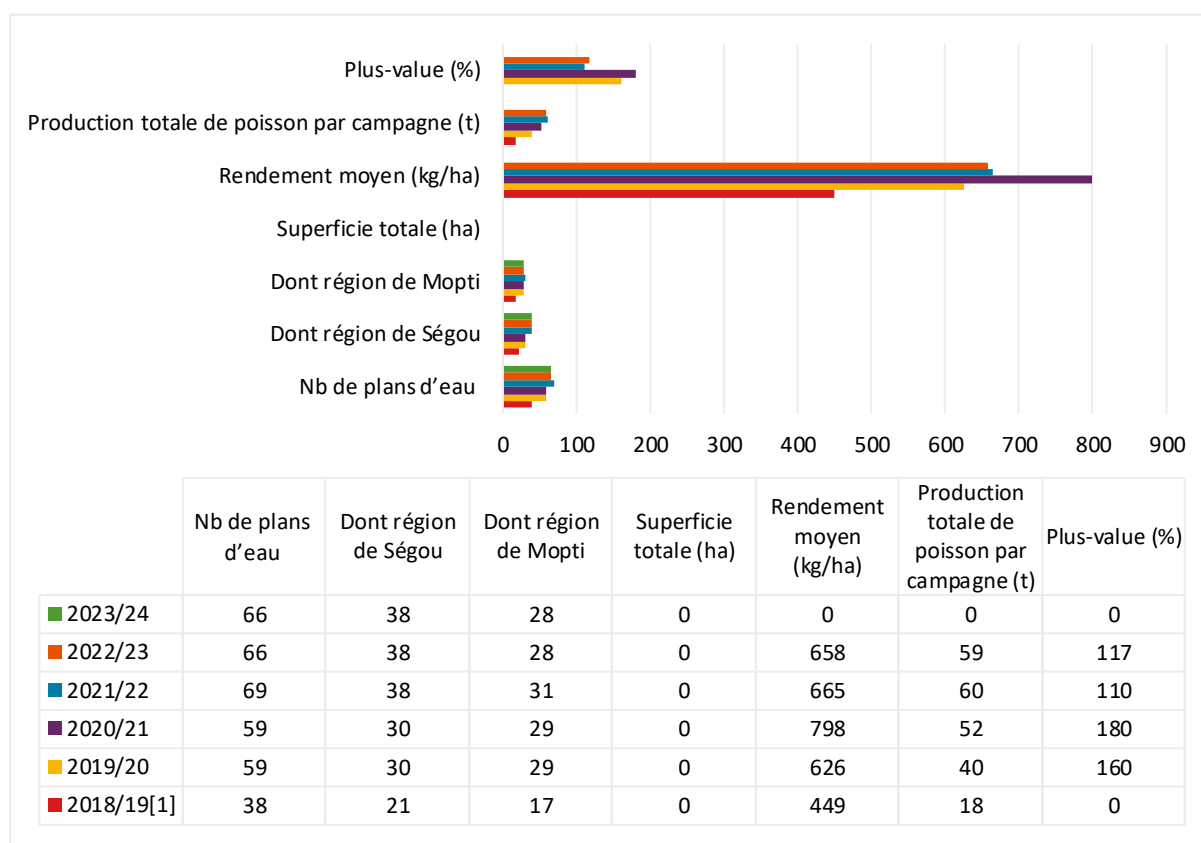


Figure 4 : Récapitulatif de l'évolution des données concernant la pisciculture communautaire au cours des 5 dernières campagnes (Source : Rapport annuel Projet PAFHa 2023)

L'approche du PAFHa dans la pisciculture communautaire a contribué à améliorer la production piscicole. Pour une valeur de base de 71kg/ha, le projet est parvenu à atteindre un rendement moyen de 687 kg/ha les 4 dernières années pour une cible de 800 kg/ha. Pour l'année 2023, la production additionnelle est estimée à 59 tonnes pour 66 sites.

Malgré l'insécurité, les communautés de pêche sont résilientes et continuent à mener la pisciculture communautaire et les mises en défens (Sio, Sendégoué, ...) sur un certain nombre de sites au risque parfois de leur vie.

D. Renforcement des capacités des acteurs (Q4)

Q4 : L'approche du PAFHa, a-t-elle contribué au renforcement des capacités des acteurs de la filière halieutique ?

Cette question est en ligne directe avec le Résultat 4 du PAFHa.

R4 : Les capacités des services techniques gouvernementaux et des organisations professionnelles et leurs interactions avec les autres acteurs de la filière sont renforcées.

Le PAFHa est considéré comme le principal projet qui intervient dans la filière halieutique ces 7 dernières années même si les actions portent essentiellement sur les régions de Mopti et de Ségou. Ainsi, le projet a apporté un appui institutionnel important au niveau de la DNP et ses démembrements, l'ODPA-DIN, le CFPA de Molodo, IER en termes de construction ou de réhabilitation de bureaux, de logement/de dortoirs, d'étangs, d'écloseries, d'unités de fabrique d'aliments et doté les services de moyens roulants (véhicules auto et motos), de bureautique (tables, chaises, ordinateurs et accessoires, ...) et une contribution financière au fonctionnement de ces services. Il a également équipé la salle de réunion du Cercle de Macina.

Au titre du renforcement des capacités techniques des services gouvernementaux, le PAFHa a élaboré un plan de formation sur 8 thèmes pour les agents de la DNP dont la mise en œuvre suit son cours. Le projet a aussi pris en charge des formations diplômantes et qualifiantes pour une vingtaine d'agents²⁵ de la DNP/DRP. Les acteurs directs de la filière reconnaissent une amélioration de leur accompagnement technique sur le terrain par les agents des DRP comparativement au début du projet.²⁶

En termes de renforcement des capacités des OP de la filière poisson dans les deux régions, le projet, à travers G-FORCE, a appuyé la structuration des organisations professionnelles aux niveaux local (coopératives), régional (unions) et national (interprofession). Le projet a facilité la mise en place d'une structure faitière au niveau régional pour l'ensemble des acteurs de la filière poisson (essentiellement la CONASCOPA et le Collectif des pêcheurs). Les acteurs (pêcheurs, pisciculteurs, collecteurs, mareyeuses, transporteurs, transformatrices et revendeurs/détaillants) ont participé à plusieurs séances de formation sur les bonnes pratiques de pêches, de production piscicole, sur la qualité, l'hygiène, la transformation, la conservation des produits ainsi que sur la gestion et le marketing.

Les membres des conseils de pêche et d'aquaculture ont aussi reçu des formations sur les bonnes pratiques de gestion des écosystèmes aquatiques.

Enfin, le projet a contribué au renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre (notamment les ONG comme AEDR, CARE, G-FORCE et WETLANDS international) dans le domaine des ressources halieutiques²⁷.

Comme points forts, on note, en plus de la signature des conventions de subsides avec les partenaires, la formation dispensée par des structures spécialisées avec l'implication des services techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan, la formation qualifiante et diplômante d'une vingtaine d'agents au CFPA. Ci-dessous, le témoignage de l'ancien Directeur du CFPA de Molodo (de 2017 à 2021).

²⁵ Echanges avec le DNP, le SG du MEP et le Directeur du CFPA de Molodo

²⁶ Résultats des indicateurs contractuels du projet et échanges sur le terrain avec les acteurs bénéficiaires

²⁷ Selon les informations recueillies auprès des ONG lors de nos échanges avec elles comme G-FORCE, AEDR et CARE

J'ai été Directeur du CFPA de Molodo. Avant l'intervention du projet, le Centre avait des problèmes d'insalubrité des lieux, de manque d'hygiène et d'insuffisance d'infrastructures et équipements et l'envahissement par des sauvages.

Le projet PAFHa a mis en œuvre plusieurs réalisations parmi lesquelles on peut citer : la réhabilitation des étangs piscicoles mal exécutés, l'écloserie, une grande salle de formation, des dortoirs et des toilettes pour les élèves et les enseignants.

Le crédit de fonctionnement alloué par l'Etat au centre étant dérisoire, le projet a apporté un appui substantiel en matière d'équipement bureautique, ordinateurs et accessoires didactiques et pédagogiques qui ont permis de relever le niveau de service rendu par l'établissement aux récipiendaires.

L'élément clé de cette intervention est le renforcement des capacités du personnel à travers une formation avec un nouveau curricula qui a permis de donner un contenu aux enseignements du centre sur les disciplines piscicoles et halieutiques. On y a introduit plusieurs autres disciplines comme le système de production, le contrôle de qualité, la reproduction artificielle...).

Les produits de la formation sont aujourd'hui prisés sur le marché de travail. Le gouvernement avait initié, dans le cadre de l'emploi jeunes, l'octroi de cages flottantes. Mais malheureusement ces cages ont été données à des personnes qui n'avaient aucune connaissance dans le domaine de la pisciculture. Ces cages sont aujourd'hui abandonnées dans le fleuve.

Le CFPA n'a pas vocation à faire de l'argent mais pour améliorer et perpétuer cette formation il conviendrait de revoir le statut du centre à l'instar de ce qui se passe à l'IPR de Katibougou où les produits de l'école sont mis sur le marché et les recettes sont injectées dans le fonctionnement de l'établissement. Nous avons 22 étangs de 6 ares chacun. Nous produisons des alevins et faisons des grossissements et l'empoissonnement des étangs.

A ma connaissance, nous sommes le seul établissement dans la sous- région ouest- africaine qui forme des agents et des techniciens piscicoles. Les autres forment plutôt des cadres supérieurs de conception. Le centre pourrait être un établissement de référence dans ce domaine si on venait à changer son statut. Mais cela relève de la compétence des décideurs politiques.

Aussi je recommande :

- 1. Que les partenaires soient très regardant sur le suivi des investissements qu'ils financent.*
- 2. Le centre doit se doter d'une stratégie en matière de mobilisation des ressources et recrutement des candidats. Peut- être qu'il faille instaurer un système pour faire payer les professionnels*
- 3. Encourager la production d'aliment*
- 4. Soutenir la production au niveau de l'école. Le poisson produit à l'école peut se vendre à un prix plus compétitif que celui pratiqué sur le marché. Le revenu pourrait servir à soutenir le fonctionnement de l'école.*

Le projet a atteint la plupart des cibles visés en termes de réalisations physiques et non physiques ainsi que d'équipement et de formations techniques et organisationnelles des différentes parties prenantes. Les meilleurs taux sont constatés au niveau de la cogestion, la pisciculture communautaire, la post capture notamment la mise en place des infrastructures portuaires et équipements marchands et le renforcement des capacités des différents acteurs.

Cependant, avec le retrait de l'AFD et la perte du co-financement en 2023, certaines actions n'ont pu être réalisées comme la construction du port de Macina et la mise en place de deux unités de production de glace à Mopti.

On note aussi des résultats mitigés pour la pisciculture semi-intensive (en bassins et étangs) ainsi que pour l'élaboration d'un référentiel technico-économique pour l'exploitation en cages flottantes.

La qualité des agents du PAFHa ainsi que ceux des services techniques (DNP, DRP, ODPa-DIN, CFPA) et des ONG partenaires (AEDR, CARE, G-FORCE, WETLANDS, ODI/SAHEL/Mopti, GRAT/Ségou) a beaucoup contribué à l'atteinte de ces résultats grâce à l'approche multi-acteurs adoptée par le projet.

3.2.4 Efficience (Q9)

Q9 : Les ressources (financières, humaines, expertises...) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats et les produits en quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ?

Le PAFHa n'a pas été suffisamment efficient les deux premières années. Cette situation s'est améliorée avec la réorientation de certaines activités et le démarrage d'une nouvelle phase PAFHa+ après l'intégration d'un cofinancement de l'AFD et la révision du document projet²⁸. Même s'il a été observé une amélioration du taux de décaissement par rapport à la revue à mi-parcours, le processus relativement long pour la signature des conventions de subsides et le temps d'adaptation des partenaires aux procédures financières surtout pour la justification des fonds alloués ainsi que les nombreux tests au niveau de la pisciculture ont impacté la mise en œuvre des actions.

En effet la première année d'exécution a permis de mettre en place une équipe opérationnelle et de jeter les bases des partenariats les plus structurants pour la mise en œuvre du Projet. Les premières actions concrètes ont été menées sur le terrain, notamment à Molodo, à Ségou et à Teriya Bugu (cercle de Bla), le lancement de l'étude de base, la redéfinition de la stratégie d'intervention du Projet et le lancement des appels à propositions d'actions à subsidier.²⁹

La seconde année du projet a pris en compte les recommandations du Comité de Coordination et de Suivi (CCS) qui plaidait pour une accélération du rythme de décaissement et la conclusion des conventions de subsides³⁰.

Cette appréciation du niveau d'efficience du projet fixée surtout sur les délais de livraison des résultats³¹ ou la gestion des risques financiers liés aux paiements des fonds de subsides aux partenaires de mise en œuvre ne doit pas occulter les efforts liés au montage institutionnel du projet qui ont permis d'impliquer les partenaires au niveau national et régional ainsi que les partenaires locaux souvent à des coûts de réalisation très avantageux.

28 En 2019 l'UE et Enabel ont signé un avenant de 2, 5 millions d'euros portant le budget initial à 10, 5 millions dans la perspective de prolonger le projet jusqu'en 2023 et réaliser de nouvelles activités dans le cadre de sa cogestion. Les échanges entre la DUE et l'AFD durant le 2ème et 3ème trimestres 2020 ont conduit à un co-financement du Projet par l'AFD à hauteur de 5 millions d'euros (faisant passer le budget consolidé de 10,5 à 15,5 millions d'euros) et à proposer une révision du DTA.

29 Rapport annuel d'exécution /période septembre 2016- Septembre 2017.

30 Rapport annuel des résultats septembre 2018 – septembre 2019

31 Les travaux du chantier du port de pêche de Ké-Macina qui représentent de loin le principal dossier du Projet en termes budgétaires (1,2 M Euros d'engagement) ont été arrêtés suite à la résiliation du contrat de l'entreprise à cause surtout du retrait du financement de l'AFD en lien avec la crise diplomatique entre la France et le Mali.

D'autres points non moins importants de cette efficience sont liés à la mutualisation des instances du projet et de ses partenaires et la performance de son système de suivi-évaluation.

En revanche, on peut souligner que c'est la longueur du processus qui explique en partie la faible cotation du critère efficience. En effet, le suivi par les équipes de projet d'un nombre élevé de partenaires et de prestataires nécessite beaucoup de temps. Le temps consacré au démarrage du projet et la mise en place des équipes a été aussi long et aurait dû engendrer une revue des activités.

La figure ci-dessous présente l'évolution des décaissements annuels du Projet en Euros (en bleu les moyens généraux, en rouge les infrastructures et équipements, en jaune les subsides et en vert les autres activités).

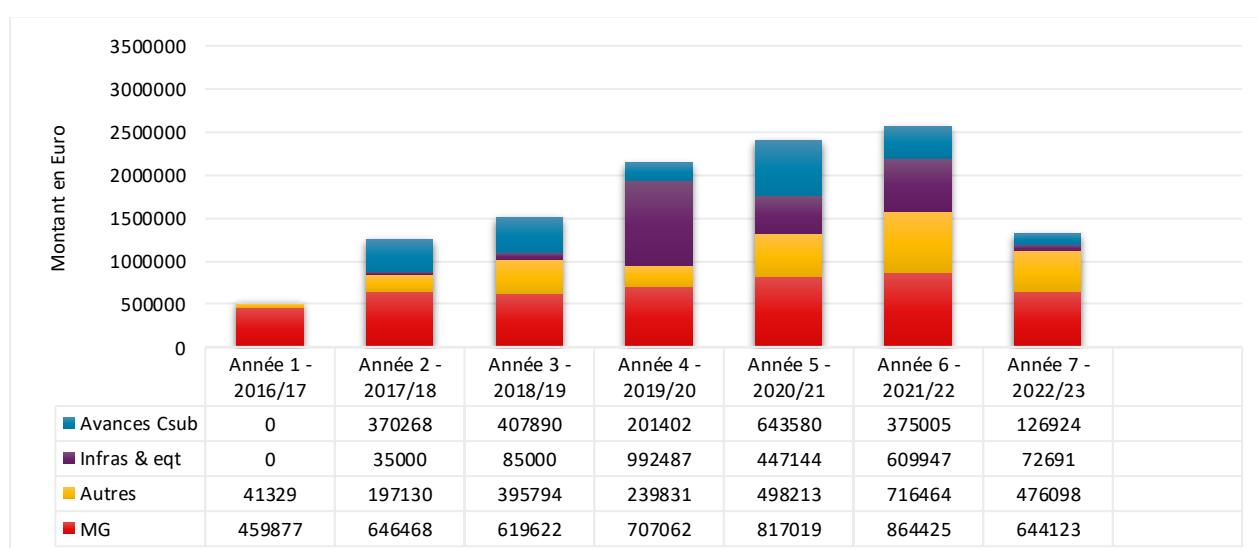


Figure 5 : Evolution annuelle des décaissements par type de dépenses (Source : Extrait du rapport annuel des résultats/octobre 2022- Septembre 2023-Enabel)

Malgré ces retards, de façon générale, le Projet a livré un grand nombre d'outputs dans les délais prévus et à des coûts maîtrisés.

L'année 3 est considérée comme celle de l'atteinte des premiers résultats du projet consacrée par les travaux de l'évaluation à mi-parcours. Elle a été marquée par le déménagement du projet et une mutualisation des charges de fonctionnement à hauteur de 60% et des ressources humaines. Cette année a vu aussi le développement de partenariat PAFHa et PAECIS³² et une amélioration significative du niveau d'efficience de l'intervention.

Le projet a signé une convention de subsides avec la CONASCOPA à la suite des recommandations du CCS pour le renforcement des capacités de cette faîtière et le développement d'une capacité d'approvisionnement local en alevins de qualité).³³

Sept conventions de subsides sont actives, représentant environ 50% du volume d'activité du Projet. Elles concernent des structures étatiques (DNP/DRP, ODPa-DIN, CFPA Molodo, CRRA IER de Mopti), des ONG partenaires (AEDR, Wetlands international, CARE international, et GFORCE) et une OPP faîtière (CONASCOPA).

32 Projet d'appui au fonctionnement de l'Etat-civil

33 La convention de subsides avec la CONASCOPA a été signée le 17/04/2019 et le recrutement des entreprises et du bureau d'études pour les travaux du nouveau port de pêche de Mopti est effectif

Ces conventions sont pleinement opérationnelles et présentent des niveaux de dépenses effectives par les partenaires de 25% pour le CRRA IER de Mopti signée en octobre 2018 et de 30 à 35% pour les conventions signées en février et mars 2018 (DNP/DRP, CFPA Molodo et ONGs), ce qui est globalement cohérent avec le niveau d'exécution global du Projet. Les autres 50% du volume d'activité du Projet sont mis en œuvre en régie par l'équipe projet PAFHa, en partenariat étroit avec la DNP. Les résultats acquis sont assez concluants, on note ainsi :

- Pour le Résultat 1 : Concernant le volet amélioration des processus de valorisation du poisson le projet a acquis des avancées significatives en matière d'adoption des bonnes pratiques de transformation avec l'utilisation de fours Chorkor même si ces acquis devraient être consolidés. S'agissant du renforcement des capacités, il a développé des différents outils pour la formation des acteurs à l'amélioration de l'hygiène et des conditions de manutention et de conservation du poisson frais via l'utilisation de bacs gerbables ; et il a enfin mis en œuvre un dispositif digital de suivi des prix sur les marchés au sein de la DNP.
- Pour le Résultat (2) : Le projet a procédé à la réhabilitation des marchés à poisson de Ségou, à l'acquisition d'équipements complémentaires, à la mise à disposition des acteurs de chambres froides solaires, de bacs gerbables, au lancement des travaux du nouveau port de pêche de Mopti ainsi que la livraison des unités de production de glace ;
- Concernant le volet pisciculture, des résultats encourageants ont été obtenus dans le cadre des modes de production extensifs (pisciculture communautaire et rizipisciculture). Les empoissonnements au titre de la campagne 2019/20 pour ces activités de pisciculture extensive ont été réalisés par la CONASCOPA conformément à la convention de subsides. Les cycles de productions en pisciculture semi-intensive n'ont cependant pas donné les résultats escomptés à cause, d'une part, des défaillances de la ferme Boubacar Diallo dans la fourniture d'alevins et d'autre part, du temps pris pour réviser la stratégie d'intervention pour appuyer un pool de 10 pisciculteurs producteurs d'alevins. Notons que l'objectif pour la pisciculture semi-intensive n'a pas été atteint car le partenaire IER n'a toujours pas produit les référentiels technico-économiques qu'attendait le projet.
- Concernant le volet pêche durable (Résultat 1), les activités de mises en défens de zones de pêche collectives ont permis de dynamiser cette pratique ancestrale. Un focus plus important est toutefois nécessaire sur la sensibilisation des acteurs à la protection des zones frayères. L'observatoire des dynamiques de la pêche dans le DIN a été relancé et des enquêtes ont été réalisées dans 4 zones du DIN. L'exploitation de ces données a démarré en fin Q3 2019 après un travail de digitalisation des anciens outils de l'observatoire. Il a fallu attendre l'année 4 pour voir les premières informations. Enfin, un large travail de formation et d'information sur le contenu des textes régissant le domaine de la pêche et de l'aquaculture a permis un renforcement significatif des capacités des acteurs sur le sujet et ouvre des perspectives dans le cadre d'une éventuelle prolongation du Projet ;
- L'appui institutionnel aux services techniques (Résultat 4), a permis l'implication de la DNP dans la co-élaboration de l'ensemble des activités du Projet, ainsi que le renforcement effectif de ses capacités et le développement de l'accès aux activités de promotion de la filière par les acteurs professionnels. Ainsi, l'année 3 a une nouvelle fois été l'occasion de contribuer significativement à la formation continue des agents de la DNP. Le renforcement des capacités du CFPA Molodo et du CRRA IER est également solidement engagé, basé sur la réhabilitation de leurs installations productives. Un travail sur l'offre pédagogique du CFPA doit cependant encore être mené ;

- L'appui aux OPP (Résultat 4), un important travail de structuration des 2 principales faîtières (CONASCOPA et CNOFPMP) a été engagé. La structuration verticale est déjà bien avancée pour la CONASCOPA. Pour ce qui concerne le CNOFPMP, elle doit être développée sur base d'un schéma global d'organisation qui est toujours en cours de discussion en interne. Si l'appui aux OPP de base a permis de toucher de nombreux acteurs de ces organisations, une approche doit être mise en place, pour assurer davantage de fourniture de services des OPP à leurs membres. L'interprofession a été récemment mise en place et le président de la CONASCOPA en est le président. Mais des voix discordantes existent quant à sa légitimité. Pour ce faire, la DNP doit prendre le relais des projets PADEL/M et PAFHa pour rapprocher ces différents camps en s'appuyant sur l'expérience de G-FORCE en matière d'organisation.

L'efficience s'est améliorée après les deux premières années. Ensuite elle a été affectée à nouveau par le retrait de l'AFD en 2023 (retard puis suspension de la construction du port de Macina au grand dam des bénéficiaires et de 2 unités de production de glace à Mopti), des insuffisances dans la réhabilitation de marchés à Ségou et des retards d'allocation des subsides aux partenaires du projet lié en partie au retard de justification des fonds préalablement reçus ont été constatés.

L'année 5 du projet a vu d'importantes réalisations avec la cogestion (Résultat 1) avec la mise en place de 12 Conseils de Pêche et d'Aquaculture, la valorisation des produits halieutiques (adoption de bonnes pratiques, amélioration des revenus et les travaux sur la démarche de marketing de la marque « Ouradi », une baisse des pertes post-capture.

Concernant le résultat 3, on note des avancées remarquables sur la pisciculture communautaire³⁴. Cinquante-deux (52) tonnes de poisson ont été produites au bénéfice des communautés de 59 villages. Pour 100 Fcfa investis, les communautés ont récolté 280 Fcfa de la vente de poissons, ce qui contribue significativement à la sécurité alimentaire au niveau de ces villages parfois reculés mais aussi au financement d'actions sociales ou de projets communautaires.

Au titre du Résultat 4 relatif à l'appui institutionnel et à l'appui aux organisations professionnelles, on observe une amélioration notoire des niveaux d'accomplissement des missions de la DNP et des services rendus par les OPP, de même qu'une amélioration de l'appréciation de la qualité des services rendus même si les démembrements attendent encore d'autres appuis notamment ceux relatifs à la mise en relation avec les acteurs du marché, les visites d'échanges avec des OPP d'autres pays ou encore la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de projets d'envergure au profit des membres. La finalisation et l'opérationnalisation du plan de formation de la DNP constitue des activités majeures accomplies au cours de l'année écoulée, et qui devraient permettre d'améliorer les capacités des agents de la DNP au cours de l'année à venir, et donc la perception par les acteurs de la qualité de leur accompagnement.

Toutefois, il est à noter que sans prolongation de la période de mise en œuvre du projet, les résultats auraient difficilement été atteints.

L'augmentation budgétaire de 560kEuros accordée par l'Union Européenne a permis de renforcer les partenariats autour des objectifs du projet. Ce qui a été suivi d'un niveau de décaissement record (83,03%) malgré les problèmes liés au marché des travaux du port de pêche de Macina qui justifie les

³⁴ 52 tonnes de poisson ont été produites au bénéfice des communautés de 59 villages. Pour 100 Fcfa investis, les communautés ont récolté 280 Fcfa de poisson, ce qui contribue significativement à la sécurité alimentaire au niveau de ces villages parfois reculés mais aussi au financement d'actions sociales ou de projets communautaires

écarts constatés dans les activités planifiées et celles réalisées. Cet ajustement budgétaire a permis de consolider les résultats avec comme acquis, la diminution des tensions grâce à l'approche cogestion, la mobilisation de ressources par les commune grâce aux redevances versées par les gestionnaires traditionnelles, l'amélioration des revenus des acteurs de la filière et la diminution des pertes post-capture et l'enclenchement de la démarche de capitalisation³⁵ de l'expérience partageable du projet.

3.2.5 Durabilité (Q2.2, Q2.3)

A. Durabilité des infrastructures portuaires et équipements marchands (Q2.2)

Q.2.2 : La stratégie de délégation de gestion des infrastructures portuaire et équipements marchands du PAFHa, assure-t-elle la durabilité dans l'utilisation ?

Des mécanismes ont été mis en place pour renforcer la durabilité des acquis du projet notamment pour la cogestion, la pisciculture communautaire, la gestion des infrastructures portuaires et marchandes et le renforcement des capacités techniques. Certains acquis du projet vont s'inscrire dans la durée mais d'autres auront du mal à continuer après l'arrêt du financement ou de l'accompagnement du projet.

a) Cogestion

Il faut noter que la cogestion existait déjà dans la pêche au Mali. La forme a été améliorée ainsi que les organes de gestion comme le conseil de pêche et d'aquaculture prévu depuis 2014 dans la loi 062. Chacune des parties prenantes trouve son compte dans l'approche actuelle mise en œuvre par le projet. Ce partenariat gagnant- gagnant peut être gage pour la durabilité de la cogestion. Ainsi :

- Les communautés de pêche ont vu la revalorisation de leurs us et coutumes, l'apaisement du climat social, le renflouement des caisses villageoises permettant de faire face aux dépenses communautaires, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition pendant quelques semaines ainsi que les revenus ;
- Les communes, en plus du leadership renforcé, améliorent leurs recettes avec la contribution financière perçue des gestionnaires des mares et bras de fleuve ;
- Les services techniques voient leur travail d'appui conseil facilité avec la mise en place et le fonctionnement des conseils de pêche et d'aquaculture ainsi que les conventions de pêche homologuées par la justice.

D'autres partenaires comme l'ONG NEF, les projet PPDM et Jègè ni Jaba se sont déjà engagés dans la cogestion en s'appuyant sur la démarche utilisée par le PAFHa ; la mise en place et/ou l'accompagnement de conseils de pêche et d'aquaculture contribuent déjà à la durabilité de cette action.

³⁵ Cette capitalisation couvre quatre (4) grandes thématiques (la mise en place d'un dispositif de cogestion et d'observatoire des pêches, l'expérience du PAFHa dans la pisciculture communautaire, l'expérience du PAFHa dans la gestion des infrastructures portuaires et marchandes et l'approche multi-acteurs dans un contexte de fragilité et d'insécurité)



Photo 2 : Pêche collective dans le village de Tibo, commune urbaine de Mopti (Source : Enabel-Rapport d'activités annuel - 2023)

Cependant, le fonctionnement des conseils de pêche et d'aquaculture sera difficilement assuré avec les seules contributions des gestionnaires des mares et des bras de fleuve. Une plus forte implication des collectivités territoriales dans la planification et l'appui à ces organes consultatifs de gestion des pêcheries est indispensable.

b) Pisciculture communautaire

La pisciculture communautaire a déjà été mise en œuvre au Mali dans le cadre d'autres projets comme le PRODEFA³⁶ financé par la Belgique dans la région de Sikasso (entre 2011 et 2017). Cette pisciculture extensive a donné de bons résultats pour les grands plans d'eau pérennes par rapport aux petits plans d'eau. Le PAFHa a pris l'option des petites retenues d'eau à cause du coût moindre des alevins pour la mise en charge.

La pisciculture communautaire accompagnée par le PAFHa est rentable au regard de la valeur ajoutée estimée à environ 153%. Des mécanismes de prise en charge graduelle des frais des alevins étaient prévus durant la mise en œuvre du projet. Cette contribution a commencé par 15% des frais de fourniture des alevins pour la première année afin d'amener progressivement les villages à faire face aux frais d'acquisition de ces intrants. Ces contributions devaient augmenter progressivement au cours de la mise en œuvre du projet, mais cela s'est arrêté à 15%. Certains villages ont même eu du mal à s'acquitter au départ de ces 15% malgré les ressources générées par la vente du poisson. Certains villages sont déjà engagés à poursuivre cette activité mais pour d'autres, le risque existe qu'ils ne poursuivent pas cette activité comme prévu dans l'itinéraire technique préconisé par le PAFHa.

Des actions favorisant la production d'alevins au niveau local peuvent contribuer à faciliter l'accès aux alevins à moindre coûts. Cette approche est développée avec plus ou moins de réussite par le projet Jègè ni Jaba.

³⁶ Projet d'appui au développement de la filière aquacole dans la région de Sikasso au Mali (mis en œuvre par Enabel)

c) Pisciculture privée

L'accompagnement des pisciculteurs privés pour la production semi-intensive en étangs et bassins n'a pas été concluant. Cela est en partie dû à l'approche « faire faire » utilisée par le PAFHa, avec au départ, un manque d'experts halieutes pour le suivi sur le terrain des promoteurs privés qui n'étaient pas encore bien formés dans la gestion de leurs fermes. Cependant, la présence actuelle d'agents techniques bien formés sur la pêche et l'aquaculture ainsi que la présence d'ONG impliquées dans les activités liées aux ressources halieutiques constitue un atout pour assurer la continuité des appuis conseils aux promoteurs privés dans le domaine de l'aquaculture semi-intensive.

Le processus d'élaboration du référentiel technico-économique pour l'exploitation en cages flottantes doit être poursuivi et servir aux acteurs pour la rentabilité de leurs fermes.

d) Post capture

Le PAFHa a construit et/ou réhabilité des infrastructures portuaires et marchandes dans les deux régions de Mopti et de Ségou. Ces infrastructures ont été livrées à l'ODPA-DIN qui à son tour les a transférées aux communes. Les communes ont recruté des promoteurs privés pour une gestion déléguée de ces infrastructures et équipements dans les régions de Mopti et de Ségou.

La mise en place de la gestion déléguée des infrastructures portuaires et équipements marchands aux promoteurs privés a été une bonne approche au regard de la fonctionnalité et de leur rentabilité pour les différentes parties prenantes (ODPA-DIN, Mairies, délégataires).

Cela peut s'expliquer par la pertinence de ces investissements, l'élaboration de bons outils de gestion par la CADD du MEP, le choix efficient des gestionnaires privés et la maîtrise des charges de fonctionnement. Ce partenariat gagnant pour tous assure une durabilité physique, technique et financière de ces infrastructures et équipements.

Cependant, la clé de répartition des redevances entre la commune et l'ODPA-DIN est actuellement remise en cause par la mairie qui souhaite bénéficier d'une part plus importante. Cette situation doit être traitée avant la fin du projet. On constate également que la CADD qui a élaboré les outils en tenant compte du statut particulier de l'ODPA-DIN n'a plus eu les ressources financières pour le suivi de leurs mises en œuvre sur le terrain.

B. Durabilité des pratiques post-capture (Q2.3)

Q.2.3 : Comment les activités de soutien à la post-capture, telles que les formations, le saumurage, les dons de claies, etc., ont-elles concrètement renforcé la durabilité des pratiques post-capture au sein de ces communautés ?

Les activités de soutien à la post-capture étaient pertinentes pour la plupart d'entre elles. Ainsi par la formation, le projet a ancré des réflexes nouveaux de bonnes pratiques en matière de conservation, d'hygiène, de transformation et de commercialisation du poisson. Toutes ces mesures préconisées visent à réduire les pertes après capture, à conserver plus longtemps leurs produits et à dégager le plus de profit de leurs activités. C'est ainsi, qu'en plus des formations reçues, de l'installation d'unités de glace et de chambres froides ainsi que la promotion des fours "chorkor", le projet a doté les femmes d'équipements divers comme les claies. Ces équipements et matériels reçus sont pertinents pour leurs activités.

Comme indiqué précédemment (voir efficacité), une marque de poisson salé et fumé a même été mise en place par l'association Ouradi avec l'appui de partenaires comme le PAFHa et l'AEDR (Centre de Tériya Bugu). Elle fournit du poisson de meilleure qualité que celui fumé traditionnellement et il peut se conserver pendant 6 mois.

Toutefois, malgré les efforts de sensibilisation, si l'on s'en tient aux valeurs des indicateurs de suivi du projet, on constate une légère baisse du taux d'application des bonnes pratiques (qui tourne autour de 60% dans les campements). Cette diminution est liée à la baisse de l'activité de transformation due à la baisse du volume de capture de poisson courant 2023.

Malgré les efforts déployés en appuis-conseils et sensibilisation constante des transformatrices engagées dans la démarche « Ouradi », force est de reconnaître que ces dernières éprouvent d'énormes difficultés à s'adonner pleinement à cette activité. En effet, comparée à la méthode traditionnelle de fumage du poisson (qui est toujours pratiquée par les femmes), la marque "Ouradi" requiert plus de temps de travail (2 heures contre 24 heures pour la marque) et la marge bénéficiaire pour les femmes reste selon elles très faible. Pour garantir la durabilité de cette action, il conviendrait d'accroître les appuis et améliorer les stratégies de vente afin de laisser une marge assez attrayante pour les femmes. Cette analyse est d'ailleurs confirmée par le projet qui dans le rapport annuel 2023 confirme les enjeux liés aux coûts de la production de la marque.

« La démarche autour du développement de la marque collective Ouradi a confirmé l'existence d'un marché potentiel très important, surtout à Bamako, pour des produits (poisson fumé) de qualité. Le prix de 8.000 Fcfa/kg, environ 2 fois le prix du poisson fumé traditionnel qu'on trouve sur le marché, ne constitue en rien un obstacle, mais le prix d'achat auprès des transformatrices (de 1.750 F CFA pour les 250 g) semble ne pas couvrir les frais de production du poisson fumé surtout pendant les périodes où le Clarias est très rare sur le marché.

Alors, il faut envisager une augmentation de ce prix d'achat auprès des transformatrices pour les encourager dans le fumage et les maintenir dans l'activité surtout que la problématique de départ a été renversée avec la démarche marketing et la qualité de Ouradi qui augmentent les besoins alors que la disponibilité de poisson fumé n'est plus garantie toute l'année. Cette situation nécessite l'implication d'autres acteurs dans le circuit surtout le secteur privé. Toutefois, pour une meilleure promotion de cette marque, l'association Ouradi a besoin de renforcement pour un meilleur fonctionnement autonome sans appui d'un projet ».

Par ailleurs, pour garantir la durabilité du produit, il est nécessaire de réfléchir à la disponibilité des tailles de poisson ciblées par la marque, de réduire la quantité de sel dans ce produit, et surtout d'augmenter les marges bénéficiaires pour les transformatrices afin de les inciter à continuer à fournir ce produit. Notons que l'association est en mesure de remplacer le matériel reçu. En résumé, les bonnes pratiques de conservation, de transformation et de commercialisation se poursuivront après la fin du projet, mais le taux d'adoption risque de baisser après l'accompagnement du PAFHa. Le PAFHa a également beaucoup investi dans le CFPA de Molodo. Mais la faible utilisation actuelle de ces infrastructures mérite une réflexion sur leur durabilité en termes d'entretien et de fourniture de service notamment des alevins et des aliments. Cette réflexion pourrait prendre en compte son statut actuel qui ne lui permet pas de réaliser des recettes internes. Le projet a beaucoup accompagné la DNP et ses services déconcentrés dans leur fonctionnement.

Les agents des DRP continueront à encadrer les acteurs mais leur fréquence sur le terrain sera réduite pour l'appui conseil faute de moyens pour le fonctionnement dans les DRP et leurs démembrements. Il est à noter cependant qu'il y a un processus en cours pour la formation des formateurs en vue de constituer un pool de formateurs au niveau communal. Enabel peut aussi faire du lobbying auprès d'autres intervenants (comme la NEF, le PRTD, le PROSMED) pour appuyer et/ou consolider ces initiatives.

La durabilité économique des infrastructures portuaires et des équipements marchands est assurée à travers la délégation de gestion opérée par les parties prenantes au projet. La cogestion et la pisciculture communautaire ont de bonnes chances de continuer après le projet grâce aux mécanismes mis en place et l'engouement des populations pour ces activités ainsi que les avantages qu'elles leur procurent. Par ailleurs, d'autres partenaires comme l'ONG NEF, les projets PPDM et Jègè ni Jaba s'intéressent à ces activités. Cependant, l'intervention du projet dans la pisciculture privée n'a pas donné les résultats escomptés. La durabilité de cette activité ne peut être assurée que par d'autres intervenants comme Jègè ni Jaba qui a plus d'experts pour un suivi rapproché des promoteurs privés et qui appuie la mise en place des infrastructures. Quoique ces piscicultures semi-intensives en bassins et étangs et intensives en cages flottantes soient promues par le gouvernement, le problème de durabilité économique se pose pour une bonne partie des fermes piscicoles.

L'arrêt des appuis au fonctionnement de la DNP et ses démembrements va impacter négativement la fréquence des sorties d'appui conseil des agents des DRP auprès des communautés de pêche et des promoteurs privés piscicoles.

3.2.6 Impact (Q3, Q6)

A. Amélioration de la résilience des populations ciblées

Q3 : L'approche du PAFHa dans la pisciculture communautaire, a-t-elle aidé à améliorer la production piscicole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les sources de revenus et, plus en général la résilience des populations ciblées ?

A la fin du projet, il ressort que le PAFHa a contribué aux changements visés par la Théorie du Changement dans les domaines 1) de la gouvernance du secteur halieutique et 2) de la post-capture. Le tableau ci-après montre l'évolution de la valeur des indicateurs du Résultat 1

.

Résultat 1 : La gouvernance du secteur halieutique est améliorée et les conflits liés à la gestion des ressources halieutiques diminuent grâce à la mise en place d'un dispositif de cogestion et d'observation des pêcheries						
Indicateurs	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023	Cible finale 2024
IOV.R1.1 : Appréciation des acteurs locaux du secteur halieutique sur le fonctionnement des conseils de pêche /sur le processus de concertation initié au niveau des conseils de pêche - Niveau d'appréciation - Nb de réunions du CPA par commune	NA NA	NA 1	NA 2	 2	NA 4	 4 / an
IOV.R1.2 : Régularité et Qualité des données produites par l'observatoire de la pêche (IER) dans les zones d'action du PAFHa+ - Nombre de bulletins produits - Qualité des données	0 NA	0 NA	2 	2 	2 ND	2 / an 
IOV.R1.3 : Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier - Superficies des plans d'eau mis en défens en vue de pêches collectives (en ha) ○ Ségou ○ Mopti - Superficies de forêts inondées (en ha) ○ Ségou ○ Mopti - Superficies de bourgoutières (en ha) ○ Mopti - Superficies totales des pêcheries gérées via des conventions locales de pêche (en km²) ○ Ségou ○ Mopti	2.071 1.841 NA NA NA NA NA NA	1.916 1.841 0 0 0 0 0 0	3.514 3.580 0 ³⁷ 0 600 0	3.514 4.901 14.285 0 ND 0	3.514 4.762 15 0 1.000 0	3.514 / an 4.762 / an 30 ND 3.503 381 km² 1.544 km²

Tableau 3 : Evolution des valeurs des indicateurs du Résultat 1 (Résultats des indicateurs contractuels du PAFHa 2024 :)

37 6939 plants ont toutefois été produits en pépinière pour assurer les plantations dès la décrue

a) Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique

La gouvernance du secteur halieutique s'est améliorée avec la mise en œuvre effective de la cogestion dans quelques communes des régions de Mopti et de Ségou, la mise en place de 15 conseils de pêche et d'aquaculture prévue dans la loi 062 de 2014, les négociations, l'adoption et l'homologation de 15 conventions locales de pêches qui valorisent non seulement les us et coutumes mais donnent également plus de légitimité aux gestionnaires traditionnels des mares et bras de fleuve, et offrent une base consensuelle et légale de prévention et de gestion des conflits aux autorités administratives et judiciaires ainsi qu'aux responsables coutumiers au niveau des villages. Grâce à une approche participative et inclusive, toutes les parties prenantes se retrouvent dans ce conseil de pêche et d'aquaculture (collectivités territoriales, sous-préfets, préfets, représentants des coutumiers, les acteurs directs de la pêche et de l'aquaculture, services techniques et ONG) et adhèrent à la mise en œuvre de ses activités. Plusieurs conflits ont ainsi été résolus grâce à ces concertations régulières entre acteurs.

Les recours en justice sont aujourd'hui rares grâce au travail de médiation des CPA et à l'implication du service de la pêche qui encouragent le dialogue et contribuent à une gestion apaisée des différends notamment à Socoura, Sio, Mopti. On note par exemple pour la commune de Konna, la médiation du CPA qui a permis de résoudre un cas de conflit entre 2 familles. Un autre conflit a été résolu dans la commune de Ouroubé doudé au sujet d'un titre de propriété du site de barrage Doundé dans le village de Sendégué. L'affaire a été retirée du tribunal. D'autres familles encore ont compris et ont su taire un différend relatif à la pêcherie Ngomi, située en territoire de Socoura et appartenant aux gestionnaires de Mopti.

Cette gouvernance s'est aussi améliorée par la structuration effective des OP de la filière à travers la mise en place de coopératives au niveau local, un cadre de concertation commun au niveau régional et une interprofession de la filière poisson au niveau national. La CONASCOPA a contribué à la fourniture des alevins à des acteurs soutenus par le PAFHa à travers les réseaux régionaux de pisciculteurs mis en place. Tout cela a été rendu possible grâce au renforcement des capacités techniques, de management et de gestion. Ces formations ont été assurées entre autres par G-FORCE, partenaire de mise en œuvre du projet.

Avec l'appui à des structures de recherche et de formation comme le CRRRA/IER et le CFPa, le projet a posé des bases pour assurer la continuité du relèvement du niveau technique des agents mais également de mise en place de mécanismes (observatoire) pour prendre des décisions de gestion durable des pêcheries. Le renforcement des capacités des agents de la DNP et ses démembrements a amélioré sensiblement l'appui conseil aux acteurs de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation du poisson. L'ODPA-DIN bénéficie des redevances de la délégation des infrastructures portuaires et équipements marchands mis en place par le PAFHa. Cela lui donne des ressources pour assurer les attributions qui lui sont assignées.

b) Amélioration de la post capture

Une des grandes attentes des mareyeuses et des transformatrices de poisson est la diminution des pertes post capture. Le projet a voulu améliorer cette situation en i) mettant en place une chaîne de froid qui a amélioré la conservation du poisson frais quand bien même le gap entre l'offre et la demande de glace est encore grand ; ii) le renforcement des capacités des collecteurs, des mareyeuses en matière de bonnes pratiques de conservation, d'hygiène et de gestion.

c) Impact sur la sécurité alimentaire et les revenus

Pour l'année 2023, la production additionnelle est estimée à 91 tonnes. L'approche du PAFHa dans la pisciculture communautaire, a aidé à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la fourniture d'une production additionnelle pendant les périodes de récoltes.

Environ 20% des captures sont autoconsommées et 80% sont vendues au niveau local ou envoyées vers de grands centres de consommateurs. L'effet sur la sécurité alimentaire est toutefois limité et est fonction de la taille du plan d'eau ainsi que de la fréquence et de la quantité des captures.

Les revenus sont améliorés le temps des quelques jours de pêche pour une partie de la population (pêcheurs, mareyeuses, transformatrices, membres du comité de gestion et de surveillance) ; il est cependant important de noter qu'une bonne partie des recettes va dans la caisse du village pour faire face aux dépenses communautaires (entretien du plan d'eau, santé, enseignement, impôts divers, mariages). Malgré l'insécurité, les communautés de pêche sont résilientes et continuent à mener la pisciculture communautaire et les mises en défens (Sio, Sendégoué, etc.) au risque parfois de leur vie.

d) Effets non intentionnels (Q6)

Q6 : Quels sont les effets non intentionnels du projet (positifs et/ou négatifs) qui peuvent être observés ?

L'intervention a couvert des zones de grandes productions de poisson non concernées directement par le projet (région Gao, Tombouctou zone couverte par l'ODPA-DIN partenaire du projet) ; cela a permis aux mareyeuses de s'approvisionner en produits frais à des coûts assez compétitifs.

D'autres intervenants utilisent déjà la démarche de cogestion mise en place par le PAFHa avant même sa clôture. Trois conseils de pêche ont été mis en place par l'ONG NEF ainsi que trois conventions de pêche homologues dans la région de Mopti. Les projets Jègè ni Jaba et PPDM s'intéressent aussi au bon fonctionnement des conseils de pêche mis en place respectivement dans les régions de Mopti et de Ségou.

Le gestionnaire privé retenu pour la gestion déléguée de la fabrique de glace a installé deux autres unités de plus grandes capacités à Ségou offrant ainsi des emplois à une dizaine de personnes dont trois officiellement déclarées.

Malgré la volonté de détecter des effets non intentionnels négatifs du projet, aucun cas de ce type n'a été observé.

3.2.7 Genre (Q7)

Q7 : Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré les enjeux liés au genre dans la stratégie de mise en œuvre ? Quels sont les facteurs facilitants ou de blocage ? Comment cet aspect pourrait être mieux intégré dans le futur ? Q7.1 Est-ce que le projet a réussi à garantir l'accès effectif des femmes aux opportunités créées dans le cadre de sa mise en œuvre, notamment dans le cadre de la conservation, valorisation, transformation et commercialisation des produits halieutiques ?

A. L'intégration du Genre dans le PAFHa

Le projet PAFHa a intégré les enjeux liés au genre principalement en s'appuyant d'abord sur la stratégie genre d'Enabel (2019-2023), puis en développant sa propre stratégie genre formelle. Cette stratégie a été conçue pour améliorer la promotion du genre et l'autonomisation des femmes. Les actions suivantes ont été mises en place :

- **Appui aux groupes de femmes** : Formation sur les techniques et bonnes pratiques de fumage du poisson, aménagement des sites des marchés à poisson de Ségou et Mopti pour améliorer les conditions de travail, dotation en équipements pour une meilleure conservation du poisson (bacs gerbables, fours Chorkor, claies).
- **Formation et Sensibilisation** : En 2023, près de 1 900 transformatrices ont été formées, et environ 3 000 depuis le début du projet. Ces formations visent à diminuer les pertes et améliorer la valorisation des produits halieutiques, contribuant ainsi à l'autonomisation économique des femmes.

Représentation des femmes : Le projet a sensibilisé et fait un plaidoyer pour une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision (comités de gestion des plans d'eau, conseils de pêche).

- **Monitoring et Évaluation** : Un système de suivi et d'évaluation de la stratégie genre a été instauré.

a) Les facteurs facilitants

Le projet PAFHa a adopté une approche participative et inclusive, avec un bon ciblage des bénéficiaires, favorisant ainsi l'intégration du genre. L'équité observée dans ces processus a été déterminante pour assurer la participation active des femmes. L'utilisation de femmes conseillères par G-FORCE et Wetlands International pour aider les mareyeuses et les transformatrices a également été bénéfique, apportant un soutien technique précieux et adapté.

En outre, les activités post-capture appuyées par le projet étaient spécifiquement conçues pour répondre aux besoins des femmes. Cette adaptation a permis de renforcer l'efficacité des interventions et de maximiser l'impact positif sur les bénéficiaires féminines. Par ailleurs, le projet a réussi à assurer une bonne représentativité des femmes dans les instances et organes de direction des organisations professionnelles (42% à Mopti) et, dans une moindre mesure, dans les conseils de pêche (moins de 20%). Cette représentativité accrue a contribué à intégrer davantage les perspectives et les besoins des femmes dans les processus décisionnels.

b) Les facteurs de blocage

Le projet PAFHa a rencontré plusieurs défis liés à l'intégration des femmes dans ses activités. Les pesanteurs sociologiques/culturelles ont parfois limité le temps que les femmes peuvent consacrer aux rencontres et aux formations, surtout lorsqu'elles sont organisées en dehors de leurs localités (cas de mareyeuses rencontrées à Ségou). De plus, les femmes ont un accès et un contrôle limité sur certaines infrastructures et équipements, notamment pour l'accès à la glace produite localement, ce qui entrave leur capacité à optimiser leurs activités. Les textes réglementaires ont été certes respectés par le projet en matière d'appel d'offres, mais des mesures spécifiques n'ont pas été mises en place pour faciliter l'accès des femmes à la gestion des unités de production de glace notamment.

Le témoignage ci-après de la Présidente des mareyeuses du marché Château de Ségou est édifiant à cet égard.

Le Projet PAFHa a beaucoup fait pour les femmes mareyeuses au marché Château de Ségou. Je citerai parmi les appuis du projet l'aménagement de notre site qui est spacieux avec une canalisation des eaux usées, la formation sur l'hygiène du poisson et tout le processus de post- capture. Nous les remercions pour tous ces efforts qui nous ont permis d'améliorer un peu plus nos revenus et attirer plus de clients.

En revanche, des questions importantes plombent toujours le développement de la filière. Prenons par exemple la question de la glace que je ne voudrais pas aborder à cause des différends que j'ai eu avec le gestionnaire et d'autres femmes qui travaillent ici.

Nous n'avons pas toujours la glace. Le gestionnaire préfère vendre cette glace à des privés qui revendent cette glace avec des marchands de poissons qui vont collecter le poisson jusqu'au fleuve pour le vendre sur le marché de Bamako. Ces nouveaux marchands nous piquent non seulement la glace mais aussi le poisson.

D'autres se sont installés dans le créneau de la vente du poisson de mer. Ce qui accroît la compétition entre eux et envers nous sur les faibles quantités de glace produites par nos unités.

En ce qui me concerne, j'ai décidé de ne plus faire de polémique autour de cette question de glace. J'ai un frigo- congélateur à la maison comme d'ailleurs beaucoup de femmes pour faire des morceaux de glace.

Un autre phénomène réduit nos marges dans cette vente de poisson. Des vendeurs de poisson de mer ont envahi le marché avec des prix assez compétitifs comme ceux que nous pratiquons sur le poisson d'eau douce. Ce qui a accru la spéculation sur le prix de la barre de glace qui est vendue à ces marchands « dealers » à un prix plus bas que celui qu'ils nous proposent. Il nous arrive de payer la glace avec des commerçants qui viennent de Konna et récoltent tout le poisson pour le vendre sur les marchés de la capitale. Il arrive qu'ils reviennent nous vendre les invendus qui sont fortement dépréciés à des prix encore très élevés.

A présent, beaucoup de femmes mareyeuses se sont lancées dans la vente de poisson de mer qui coûte moins cher sur le marché.

S'agissant de la situation des femmes mareyeuses presque toutes femmes célibataires, je ne dis pas que le projet y est pour quelque chose mais le fait de vouloir tirer parti de nouvelles opportunités offertes par le projet nous amènent à rester longtemps au marché et cela n'est pas compatible avec la vie de couple.

Du temps de nos grands- mères il y avait beaucoup de poissons dans l'eau et les femmes revenaient plus tôt du marché pour s'occuper de leur foyer. Nous tenons bien nos charges familiales (écoles, dépenses familiales et sociales...).

De nos jours la profession de mareyeuse devient difficile. Il y a peu de poisson à cause de la surpêche, des pratiques illicites des vendeurs ambulants qui déstructurent le marché et surtout les pollutions des plans d'eau. On constate de plus en plus de jeunes collecteurs qui vont vers les sites aurifères

La représentation insuffisante des femmes dans l'équipe de mise en œuvre du projet, surtout sur le terrain, a également été un facteur de blocage important. Cette sous-représentation a réduit l'efficacité des initiatives visant à adresser les besoins spécifiques des femmes. Il conviendrait dans les futures interventions de prendre en compte cette dimension genre en intégrant des ressources féminines au sein des équipes et/ ou former le personnel sur l'approche genre et autres aspects sexo-spécificités.

En outre, la concurrence commerciale exacerbée par la présence de marchands de poissons de mer ambulants venant de la capitale a déstructuré les circuits commerciaux de vente de poisson. Cette situation a créé une concurrence préjudiciable aux efforts du projet, rendant encore plus difficile le maintien du positionnement des femmes sur le marché.

c) Recommandations pour une meilleure intégration future

Pour assurer le succès durable des initiatives visant à autonomiser les femmes dans le cadre du projet PAFHa, plusieurs mesures clés doivent être prises en compte. Tout d'abord, il est crucial de trouver un équilibre adéquat entre le temps qu'elles dédient aux activités économiques et leurs obligations familiales. A cet effet, il faudrait établir un calendrier journalier de travail des femmes afin de dégager un équilibre entre leurs activités professionnelles et les tâches familiales. Cette harmonisation est essentielle pour maximiser leur participation tout en soutenant leurs rôles dans la sphère domestique et éviter que l'autonomisation de la femme n'engendre des conflits familiaux.

En outre, il est impératif de renforcer les capacités des femmes dans la gestion des infrastructures et des équipements. En adoptant une approche de "discrimination positive", il devient possible de privilégier leurs besoins stratégiques, notamment en matière de gestion de la chaîne du froid, un élément crucial pour les activités de mareyage et de transformation du poisson.

Pour assurer la viabilité à long terme, il est également nécessaire d'améliorer les marges bénéficiaires des femmes transformatrices, particulièrement pour des produits comme le poisson fumé de la marque Ouradi. Cela nécessite une révision des stratégies de vente et une augmentation des prix d'achat afin de rendre l'activité économiquement attrayante et durable pour les femmes impliquées.

En parallèle, augmenter la représentation des femmes au sein des équipes de terrain du projet nous paraît important. Cette mesure permettrait une meilleure prise en compte des questions liées à l'accès et au contrôle des ressources déléguées, renforçant ainsi leur capacité à influencer les décisions et à bénéficier équitablement des initiatives en cours.

Enfin, pour soutenir efficacement les femmes dans leur autonomisation économique, il est primordial de continuer à fournir un appui technique adapté et des formations ciblées.

Ces programmes doivent être conçus pour répondre spécifiquement aux besoins des femmes, renforçant ainsi leur compétence et leur confiance dans la gestion de leurs activités économiques et leur participation active dans les processus décisionnels.

3.2.8 Environnement (Q8)

Q8 : Dans quelle mesure, l'approche du PAFHa a pris en compte les bonnes pratiques environnementales et a permis la protection de l'écosystème dans les zones d'intervention ? Comment cet aspect pourrait être mieux intégré dans le futur ?

Le projet vise la promotion de pratiques de pêche durable respectant la biodiversité et les habitats naturels. Les interventions du projet ont contribué à une restauration des écosystèmes aquatiques grâce aux activités de cogestion, de mises en défens, de protection des pêcheries, de mise en place de bourgoutières (*Echinocloa stagnina*), d'apport d'alevins, de fertilisation des plans d'eau, de valorisation des us et coutumes dans les conventions de pêche et d'aquaculture homologuées, la sensibilisation des communautés locales sur les bonnes pratiques de gestion des écosystèmes aquatiques.

Sur le plan environnemental, l'approche participative et inclusive ainsi que l'utilisation de structures spécialisées comme Wetlands international et le CRR/IER Mopti ont contribué à l'atteinte des objectifs du projet. L'ONG Wetlands International Sahel (WIS) est le partenaire chargé de la prise en charge de la dimension environnementale dans le cadre des conventions de pêche et d'aquaculture. Il a assuré des formations sur plusieurs thématiques relatives à la Convention Ramsar et la Politique Nationale des Zones Humides et sur le contenu de la loi n°2014-062 déterminant les principes et les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture dans ses aspects environnementaux.

Les activités se sont axées sur la sensibilisation, les conseils et orientations des élus, des pêcheurs, des leaders communautaires et des membres des Conseils de Pêche et d'Aquaculture. Il a procédé avec les services techniques de la pêche, des Eaux et Forêts et de l'IER à un inventaire de la faune aquatique et de la flore ainsi que des oiseaux présents sur site dans les différentes localités couverte par le projet. Cet exercice a permis d'établir une composition et un dénombrement des différentes espèces et leurs interrelations.

WIS a procédé également à des actions de boisement de forêts inondables et la régénération des bourgoutières avec des taux de succès oscillant entre 60 et 90 % et mis en place avec des volontaires villageois un système de gardiennage pour la survie des plants. Ces actions ont été suivies de mesures de protection basées sur les interdictions de déboisement, de capture des juvéniles ou de braconnage.

Selon les acteurs rencontrés dans les villages (Ngoron dans le cercle de Bla à Ségou et à Ségué dans le cercle Mopti), ces actions en plus des activités de compostage ont permis le retour de certaines espèces jugées disparues (ex. Gariya, Soudjégué ou le Nana en langue Bananan) dans les zones de mises en défens et au niveau des pêcheries communautaires. A cela il faut ajouter la grosseur des poissons capturés dans ses plans d'eau (plus de 2kg) comparée à ceux des autres pêcheries non protégées.

L'accompagnement de l'ONG CARE aux commissions chargées de l'organisation des mises en défens et des pêches collectives qui ont été mises en place courant l'année 2022 dans les 12 communes du Projet a donné des résultats assez concluants en matière de capture au cours des pêches collectives durant la campagne 2022- 2023 (près de 3245 kg dont 66% pêché dans la région de Ségou).

Les actions de ce partenaire de mise en œuvre sont essentiellement basées sur l'organisation et le suivi des pêches collectives, la maîtrise par les pêcheurs des textes et lois régissant la pêche et l'aquaculture au Mali, le respect des engins ainsi que les pratiques et la taille des prises et enfin le processus d'adoption des conventions par l'administration et de leur homologation par la justice avec l'appui des chefs secteurs de la pêche et le personnel de l'ONG.

A son actif, 141 sites de pêche collective sont géolocalisés dans le SIG du PAFHa et 99 cartes produites, y compris la délimitation des zones de pêches collectives.

En conclusion, le projet a contribué à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques grâce à son travail sur l'organisation de la gestion des ressources halieutiques (conseil de pêches, formalisation des conventions locales homologues et des mises en défens...).

Le PAFHa a respecté toute la législation en matière d'obtention de permis ou de notice environnementale (décision n°2022-0061/MEADD-SG du 10/08/22) et de suivi des travaux par les administrations et services compétents de l'Etat.

En revanche, il faudrait considérer le partage des espaces marchands avec d'autres usagers très peu regardant sur les questions environnementales et dont les activités contribuent à annihiler les efforts entrepris par les acteurs du projet dans le cadre de l'hygiène et de l'assainissement des lieux. C'est ainsi que la probable pollution des eaux selon certaines personnes rencontrées affecterait négativement la production de poissons (utilisation de produits non homologués au niveau des berges ou dans les plans et cours d'eau, cas aussi des déchets plastiques abondants dans la ville de Mopti/fleuve ou encore de la décharge sauvage (la porte du marché du port de Mopti)).

Le système de traitement de déchets liquides par décantation avant d'être déversés dans le fleuve peut être bon mais ne serait pas l'option idéale pour traiter des eaux chargées issues des toilettes vers le fleuve.

Enfin, signalons que dans les différents villages visités, les acteurs ont incriminé la jacinthe d'eau et les rejets toxiques dans la baisse des captures de poisson.

Les conséquences de la jacinthe d'eau sur les écosystèmes fluviaux sont très importantes et cause de nombreux désagréments : maladies hydriques (diarrhées, paludisme, ...), pollution des cours d'eau avec diminution de la photosynthèse et eutrophisation des plans d'eau et surtout une baisse de la vie aquatique. Il conviendrait d'informer, sensibiliser et former les femmes sur les dangers et les moyens de valorisation de cette plante à travers : 1) un volet artisanal prisé par les organisations de femmes ; en effet, cette plante (feuille comme les tiges) sont utilisées dans la fabrication de plusieurs objets d'art ; 2) une unité de fabrique d'engrais verts issus de la dégradation de la matière végétale. Il est utilisé comme fertilisant pour enrichir les sols dégradés. Quant aux déchets solides et liquides issues des installations sanitaires, ils doivent être envoyés vers un centre de traitement avec des opérations de prétraitement ensuite des procédés chimiques pour une valorisation énergétique (production d'électricité, biogaz...).

Ces différentes actions s'inscrivent dans une perspective où un nouveau projet prendrait en compte cette problématique environnementales comme résultat de l'intervention.

4 Conclusions

C1- La cogestion et les partenariats établis dans le projet PAFHa soulèvent des questions de répliquabilité

Les différentes expériences mises en œuvre par le projet PAFHa dans le domaine de la cogestion, du partenariat multi-acteurs, de l'accompagnement et du renforcement des capacités institutionnelles/organisationnelles et techniques des acteurs de la filière ont permis d'atteindre des résultats assez concluants en termes de revitalisation du secteur de la pêche et de mobilisation des différentes parties prenantes. Il reste cependant que la portée de la couverture de l'action est jugée par l'ensemble des acteurs comme étant très réduite et pose ainsi l'épineuse question de la répliquabilité de cette démarche qui a inspiré d'autres partenaires comme l'ONG NEF qui a validé des conventions locales d'autres communes de la région de Mopti.

Malgré le rôle important joué par le service technique de tutelle (DNP) et ses démembrements dans le processus de mise en œuvre et de suivi des actions, la question du portage du projet et l'appropriation des acquis pour l'opérationnalisation des textes relatifs à cette cogestion des pêcheries n'a pas fait l'objet d'une anticipation par les autorités départementales.

C2- Un processus de mise en place des cadres et outils de la cogestion qui peut être dissuasif

Les activités de promotion de la cogestion ont amélioré la gouvernance locale avec l'effectivité des conseils de pêche et d'aquaculture ainsi que l'élaboration, l'adoption et l'homologation des conventions locales de gestion des pêcheries par les différentes parties prenantes à travers une démarche participative et inclusive. Elles ont beaucoup mobilisé les populations au niveau local au regard des retombées socio-économiques qu'elles leur procurent. Cependant, le long (2021-2023) et coûteux processus de mise en place de ces cadres et outils de la cogestion peut dissuader des partenaires pour sa diffusion dans d'autres communes et régions du Mali. On note cependant que l'ONG NEF s'est inspirée de la démarche du PAFHa pour aboutir en un temps plus court à l'homologation de trois conventions locales dans la région de Mopti. Il y a forcément à ce niveau un travail de mise en commun des expériences entre partenaires pour envisager des actions en synergie pour éviter des doublons au cours des futures interventions.

C3- Des investissements dans les infrastructures et équipements, ainsi que des questions d'arbitrage des ressources qui sont cruciaux pour le développement du sous-secteur de la pêche.

Les importants investissements consentis par le projet pour soutenir la post-capture en matière d'infrastructures/équipements, de renforcement des capacités des femmes (mareyeuses, transformatrices) et de dynamisation des organisations professionnelles de la pêche, ont été sans précédent depuis sept ans selon certains acteurs et sont à la base du renforcement de l'activité pêche dans les deux régions couvertes par le projet.

Concernant les infrastructures et équipements, la non-réalisation du port de Macina à la suite du retrait de l'AFD et du co-financement du projet et les unités de glace de Mopti restent des attentes fortes des communautés.

Rappelons toutefois que la viabilité institutionnelle des infrastructures et équipements marchands mis à disposition des acteurs par le projet a été garantie par leur inscription dans les dispositions prévues par les textes de la décentralisation notamment celles concernant la délégation par les collectivités à des prestataires privés locaux³⁸.

Il nous est apparu que l'arbitrage à court et moyen termes de ces ressources issues de cette cogestion pourraient représenter un facteur de désaccord entre certaines parties prenantes bénéficiaires qui dès à présent remettent en cause la clé de répartition de la redevance qui selon les collectivités doit être corrélée au niveau des charges imputables à chacune des parties. La cellule d'appui à la déconcentration/décentralisation peut jouer un rôle de conseiller pour un éventuel nouvel accord entre les différentes parties.

C4- Des efforts consentis pour intégrer les préoccupations des femmes mais des défis persistent quant à leur accès à la glace et à leur représentation dans les équipes projet, appelant à renforcer leur autonomisation et leur participation.

Le genre a été bien pris en compte dans ce projet avec une part importante des interventions orientées vers la satisfaction des besoins exprimés par les femmes. Elles sont également représentées (au regard des normes nationales) au sein des organes et instances des organisations et faïtières de la pêche aux différents échelons (local, régional et national).

La question relative à l'accès à la glace pour les femmes mérite d'être revue dans les prochaines réflexions stratégiques afin de privilégier (voire même de prendre des mesures discriminatoires positives en faveur de celles-ci) dans la perspective de maintenir la chaîne de froid pour ces produits dits « périssables » et surtout de limiter les pertes éventuelles liées à une rupture de la fourniture de glace et garantir les revenus de ces groupes dont les besoins sont souvent dilués dans ceux des grands consommateurs comme les transporteurs de poisson, les boulangers, et autres gros marchands de poisson d'eau de mer. La variation dans la demande de glace de ces femmes liée essentiellement à la baisse souvent des captures ne doit pas constituer une raison de réduction des quotas pour ces femmes mareyeuses principales cibles du projet.

Aussi, on pourrait envisager les pistes de réflexion suivantes :

- Inscrire dans les contrats de délégation des clauses qui garantiraient un quota négocié avec les groupes de mareyeuses ;
- Doter les femmes individuellement de « frigo- congélateur » dans un contrat revolving pour permettre une durabilité de l'action. Rappelons que certaines des femmes enquêtées disposent déjà de leur propre appareil de production de glace. Cette option permet par ailleurs aux femmes de mener des activités connexes permettant d'améliorer leur niveau de revenus comme la vente de glaces aux femmes moins nanties, les crèmes et autres produits nécessitant une conservation au frais. Par ailleurs, elles affirment que la dotation collective en équipement est une option qui n'a pas de chance d'aboutir eu égard au niveau d'organisation encore faible des femmes.

38 Le décret n°15/543/P-RM du 6 août 2015, l'Etat a transféré aux différents niveaux de collectivités territoriales (régions, cercles, communes) des compétences en matière d'élevage et de pêche, notamment dans la gestion de marchés à poisson et infrastructures de débarquement de poisson.

- Installer des kiosques de distribution de glace qui pourraient être gérés par les différents comités des marchés à poisson serait une autre alternative pour un accès équitable à ce produit. Les conditions devraient être au préalable, discutées avec les femmes.

Quant à l'occupation des étales sur le marché du port de Mopti, les parties prenantes (mareyeuses/transformatrices, collectivité, équipe projet et autres services techniques impliqués dans le cadre de la voirie et de l'hygiène publique...) pourraient envisager une série d'échanges afin d'accompagner la proposition des femmes d'installer dans un premier temps leurs enfants. Il est certain, qu'en opposant aux raisons jugées peu réalistes des femmes, les dispositions et textes de loi régissant le domaine des collectivités, ces dernières coopéreront pour une nouvelle stratégie d'occupation de ces lieux qui font déjà la convoitise d'autres marchands de la place.

La promotion de la marque « Ouradi » tombe également dans cette réflexion stratégique à mener pour concilier les moyens engagés par les femmes et le temps de travail relativement long consacré au fumage selon les normes de cette marque avec la marge bénéficiaire des transformatrices comparé aux méthodes traditionnelles de fumage même si elles reconnaissent la qualité et l'hygiène de la marque. Enfin la faible représentation des femmes au sein des équipes projet et le départ de la responsable chargé du genre expliquent en partie ces quelques manquements au niveau de l'approche. Tout en reconnaissant les énormes efforts déployés par les équipes projet sur cette question de l'intégration du genre, il conviendrait plus tard d'ouvrir le champ des réflexions sur les enjeux stratégiques pour contribuer un peu plus à l'autonomisation des femmes et booster leur niveau de participation/implication à la décision publique concernant les investissements liés au projet.

On conclura sur ce fait, que la marque « Ouradi » est une des innovations technologiques qui a vu une grande participation des transformatrices mais dont la distribution et les retombées financières pour les femmes méritent encore une attention particulière.

C5- Quel avenir pour l'approche multi-acteurs du projet PAFHa?

L'approche multi-acteurs a donné des résultats et a été la clé de voute de cette intervention. Le projet s'est appuyé sur une démarche de « faire- faire ». Le projet en confiant les activités à des partenaires de mise en œuvre et en renforçant les capacités des services techniques, des collectivités et des OPP et surtout des communautés locales, a non seulement mutualisé les efforts des parties prenantes mais il a aussi rendu l'action plus efficace en termes de qualité /coût des résultats atteints. Cette approche a permis d'être résilient à l'insécurité dans les zones d'interventions du PAFHa en obtenant la grande partie des résultats attendus. Cette approche multi-acteurs a malgré tout connu des insuffisances en termes de précisions dans certaines conventions de subsides, d'évaluation des capacités réelles de certaines ONG partenaires dans la réalisation des tâches confiées et le suivi/capitalisation des activités sur le terrain.

Nous avons rappelé plus haut dans la cohérence du projet que ce dernier est présent à travers Enabel dans le cluster des PTF intervenant dans le secteur de la pêche au Mali.

Il a également participé avec des partenaires appuyant la filière comme « Jègè ni Jaba » à plusieurs rencontres sur divers thématiques de la filière aquaculture. Il pourra apporter des améliorations à ses stratégies de partenariat et accompagner/renforcer les acteurs institutionnels afin qu'ils soient en mesure de prendre le lead dans le domaine de la cogestion qui est une question d'importance nationale. Son expérience est déjà mise en œuvre par d'autres partenaires (ex. de la NEF).

C6- Des résultats mitigés dans le domaine de la pisciculture semi-intensive et intensive qui mettent en lumière les défis tout en soulignant l'intérêt continu des acteurs pour l'avenir de cette filière.

Les résultats peu concluants de l'IER sur l'élaboration de référentiels technico- économiques pour la production en cages flottantes explique en partie le faible niveau des résultats atteints dans ce domaine. Les résultats obtenus restent également très mitigés au CFPA de Molodo avec des problèmes significatifs concernant la conduite des élevages malgré les appuis institutionnels apportés à cette structure. Le Programme Halieutique a accueilli plusieurs étudiants dans le cadre de stages de fin de cycle. L'appui du projet aux pisciculteurs privés pour la production semi-intensive en étangs et bassins n'a pas donné les résultats attendus. Sur les 4 fermes visitées dans les deux régions, une seule semble avoir des résultats satisfaisants dans la production des alevins. Ces essais quelque peu difficiles sur la pisciculture semi- intensive et intensive ne doivent pas occulter le fait que les acteurs sont intéressés à poursuivre l'expérience qui est un maillon important dans le développement de la filière à l'avenir.

C7- Des efforts de protection des écosystèmes entravés par une valorisation insuffisante des données collectées par le CRRA/IER de Mopti

Le projet a appuyé de nombreuses activités de protection des écosystèmes aquatiques en termes de sensibilisation des communautés locales, de renforcement des capacités sur les textes règlementaires et les conventions internationales, de mise en défens, de bourgoutières et de forêts inondées. En dehors des superficies quantifiables, l'impact sur l'environnement n'est pas perceptible car ce sont des interventions très localisées sur des bassins fluviaux très importants. Aussi, les données et informations collectées et traitées par le CRRA/IER de Mopti n'ont pas été valorisées par le projet.

C8- Réduit mais ambitieux, le projet PAFHa a concentré ses succès sur la pêche de capture et la post-capture, tandis que la pisciculture privée n'a pas répondu aux attentes

Le projet est resté très ambitieux malgré la réduction du budget qui est passé de 30 millions à 8 millions d'euros. Ce budget a été réhaussé à 16 millions avec le cofinancement de l'AFD et une contribution supplémentaire de l'Union européenne. Le PAFHa a dispersé ses efforts pour couvrir la pisciculture privée et la pêche de capture depuis l'aménagement des écosystèmes aquatiques à la post capture en passant par la production à travers la pisciculture extensive et la cogestion des mares et bras de fleuve. Les résultats ont été plus probants pour la pêche de capture, la post capture et le renforcement des capacités. La pisciculture privée a fait l'objet de beaucoup de test mais n'a pas eu de véritable contribution à l'augmentation de la production telle que voulu par le projet.

C9- La structuration verticale des organisations des acteurs de la filière est arrivée à terme avec la mise en place de l'interprofession au niveau national ; les défis de la fonctionnalité des faitières demeurent et cela nécessite encore un accompagnement pour rendre d'avantages de services à leurs membres

Le PAFHa a certes beaucoup contribué à une meilleure structuration des acteurs au niveau local dans les régions de Mopti et Ségou, mais beaucoup d'autres acteurs interviennent dans l'organisation des OPP. C'est le cas, entre autres, des projets JNJ et du PADEL-M qui a facilité la mise en place de l'interprofession poisson au niveau national. Le défi reste la fonctionnalité effective des faitières régionales et de l'interprofession au niveau national à même de résoudre les problèmes d'accès aux intrants, de commercialisation et de financement des sous-projets à travers des accords interprofessionnels et l'appui de l'Etat avec ses partenaires.

Il faudrait à cet effet que i) les membres effectifs des faitières concernés soient représentatifs des acteurs économiques actifs dans la filière et ii) les acteurs à la base et leurs OP se reconnaissent dans la structure et les organes exécutifs des faitières. Les faitières pourront alors être considérées comme des partenaires principaux de la DNP et des différents intervenants dans la filière poisson (ONG, projets et programmes). Le renforcement des capacités managériales et de plaidoyer des dirigeants des OPP doit se poursuivre sous la coordination de la DNP.

.

5 Recommandations

5.1 R1 : Etendre le projet à d'autres régions

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Etendre le projet à d'autres collectivités dans les régions touchées et vers d'autres localités du pays ayant de bonnes potentialités halieutiques en se focalisant sur la cogestion, la pisciculture communautaire et la post capture.	1 et 8	MEP Enabel NEF PPDM DNP et ses démembrements régionaux et locaux Collectivités territoriales OPP	1	Moyen terme	Stratégique

Détails : Pour améliorer cette approche, il est nécessaire de renforcer la coordination avec les ONG partenaires et de mobiliser davantage de ressources. Une meilleure intégration de l'intercommunalité pourrait également étendre l'impact du projet, en permettant une gestion plus efficace des ressources partagées et en atténuant les conflits au-delà des frontières communales. Cela permettrait de maximiser l'impact du projet et de garantir la durabilité des actions entreprises.

5.2 R2 : Réfléchir à la réduction du temps et des coûts relatifs aux conventions locales et conseils de pêche

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Mener des réflexions approfondies sur la manière de diminuer le temps consacré au processus et le coût de mise en place des conventions locales de pêche et	2	PAFHa en collaboration avec DNP, Collectivités territoriales, ONG partenaires du PAFHa et ONG NEF	1	Court terme	Stratégique

d'aquaculture ainsi que sur le fonctionnement des conseils de pêche et d'aquaculture en partant des expériences du projet et de celles de l'ONG NEF.					
--	--	--	--	--	--

Détails : Au regard des prises en charge relativement élevées des rencontres, les collectivités territoriales devraient prendre le leadership de cette activité avec une contribution du budget de l'Etat au regard de son rôle important dans la cohésion sociale.

5.3 R3 : Rechercher des financements supplémentaires

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Rechercher les ressources financières pour l'achèvement des travaux du port de Macina et les unités de productions de glaces restantes	3	Enabel pays, UE, Etat	2 et 4	Court terme	Stratégique

5.4 R4 : Renforcer l'empowerment des femmes

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'autonomisation des femmes conçue pour répondre spécifiquement à leurs besoins (gestion de leurs activités, participation à des processus décisionnels ; équilibre vie de famille) via l'engagement d'une personne dédiée.	4	Equipe PAFHa ODPA-DIN Mareyeuses Transformatrices Délégataires/trices Collectivités territoriales	1	Court terme	Stratégique

5.5 R5 : Garantir la durabilité de la marque Ouradi

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Revoir les calculs de rentabilité socio- économiques et de marketing de la marque Ouradi de manière à assurer une marge confortable aux femmes transformatrices pour la durabilité de la marque.	4	AEDR Associations de femmes transformatrices	1	Moyen terme	Stratégique

5.6 R6 : Prendre le lead de la cogestion

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Dynamiser le partenariat avec les autres partenaires intervenant dans la filière pour améliorer/consolider l'approche utilisée par le PAFHa dans la cogestion au Mali et accompagner/renforcer les acteurs institutionnels afin qu'ils soient en mesure de prendre le lead	5	PAFHa+/Enabel, UE DNP NEF PPDM	2 et 4	Moyen terme	Stratégique

5.7 R7 : Renforcer la pisciculture privée

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Former, équiper et suivre une masse critique de promoteurs de fermes piscicoles et les membres de OPP en	6	Promoteurs de fermes Membres des OPP Etablissements de formation et de recherche actions en pisciculture	1	Moyen terme	Stratégique

pisciculture intensive pour améliorer la production d'alevins et d'intrants dans la zone du Projet					
--	--	--	--	--	--

5.8 R8 : Capitaliser l'approche multi-acteurs

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Capitaliser les expériences du projet en matière de multi-partenariats pour des interventions futures (réussites et échecs)	5	DNP PAFHa ONG partenaires du PAFHa	1	Court terme	Opérationnelle

5.9 R9 : Intégrer la gestion des ressources en eau par bassin fluvial pour protéger les écosystèmes aquatiques

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Prendre en compte la gestion intégrée des ressources en eau par bassin fluvial dans les actions de protection des écosystèmes aquatiques	7	MEP Ministères chargés de l'environnement et de l'eau Autorités de bassins fluviaux Enabel Bruxelles	2 et 3	Moyen terme	Stratégique

5.10 R10 : Revoir le statut du CFPA de Molodo pour en faire un centre d'excellence de niveau régional de formation d'agents spécialistes en pisciculture

Recommandations	Conclusion(s) liée (s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Mener une réflexion sur la valorisation et la durabilité des infrastructures du CFPA notamment sur son statut actuel qui ne lui permet pas de réaliser et d'utiliser des recettes internes.	6	MEP/DNP PAFHa IER Ministère de l'Education Nationale	1 et 2	Moyen terme	Stratégique

6 Leçons apprises

L1 : L'approche cogestion nécessite un temps long et demande un engagement de toutes les parties prenantes au projet.³⁹

Le Mali recèle d'importantes potentialités en produits de pêche et d'aquaculture qui le placent au rang de premier producteur de poisson d'eau douce en Afrique de l'Ouest. Ce potentiel soutenu par un réseau fourni de plans d'eau et des débouchés en termes de marchés au niveau national et sous régional contribue à hauteur de 3,9% à la formation du PIB.

Face aux nombreux enjeux parmi lesquels le plus structurant est la viabilité socio-économique et environnementale à long terme du secteur, le Mali a entamé une réforme des instances et services ainsi que la mission du département « chargé de concevoir et veiller à la mise en œuvre de la politique de développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, afin d'assurer la promotion durable des filières halieutiques et aquacoles, et de centraliser, traiter et diffuser les informations et données statistiques se rapportant au sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture ». Le décret n°2015-0543/P-RM du 6 août 2015, fixant les compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'élevage et de pêche, prévoit que les collectivités territoriales sont responsables de la planification et de la mise en œuvre des aménagements de pêcheries, du développement de l'aquaculture, et de la valorisation des filières de production halieutique et aquacole d'intérêt régional à travers la conception des plans et programmes régionaux. Cela inclut également la communication, l'appui-conseil en matière de conservation et d'utilisation des productions halieutiques et aquacoles, ainsi que leur intégration dans les Plans de Développement Économique, Social et Culturel (PDESC) régionaux, tout en veillant à leur mise en œuvre.

Le projet PAFHa, à travers ses politiques et stratégies pour la pêche et l'aquaculture, promeut la cogestion participative des ressources halieutiques. Cette approche implique la création de conseils de pêche au niveau des collectivités territoriales, chargées de favoriser la participation des communautés locales et des pêcheurs à la gestion du secteur. Cela passe par l'élaboration et la mise en œuvre de conventions locales de pêche ainsi que de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries.

Quel était l'objectif/finalité de cette pratique ? Quel(s) défi(s) devait-elle pouvoir relever ?

Le projet en faisant le choix de s'engager dans cette démarche ambitionnait d'apporter une contribution à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions de Ségou et Mopti au Mali.

Un des principaux défis a été de mettre en place un système de pêche et une aquaculture durable qui amélioreraient les revenus, la sécurité alimentaire, et la cohésion sociale au niveau des communes ciblées et cela dans un contexte sécuritaire très volatil né de la crise institutionnelle et sécuritaire de 2012 qui a particulièrement affectée le Nord et le centre du pays.

³⁹ La méthodologie entreprise par le projet est une démarche inclusive, participative et itérative. Le processus a été conduit sur plus de 3 ans (entre 2020 et 2023) entre les premières missions de sensibilisation/initiative de l'élaboration et l'adoption des conventions locales au cours desquelles plus d'une vingtaine de missions terrain ont été organisées dans chaque zone et plusieurs ateliers au niveau régional ou national.

Ce contexte est également soumis depuis plusieurs décennies à une série de facteurs éco climatiques et anthropiques qui alimentent les conflits inter et intracommunautaires.

A cela il faut ajouter les contraintes institutionnelles, législatives et réglementaires, l'insuffisance des capacités des acteurs, la persistance des mauvaises pratiques de gouvernance et de gestion de la ressource. La cogestion a permis de :

- Signer et d'homologuer des conventions communales de pêche et d'aquaculture dans les 12 communes des régions de Ségou et Mopti.
- Renforcer le fonctionnement des CPA avec la tenue de toutes les sessions.
- Créer une nouvelle ressource financière pour les collectivités territoriales : les redevances perçues sont gérées de façon consensuelle entre les gestionnaires traditionnels, les collectivités territoriales, les services techniques de la pêche et les conseils de pêche et d'aquaculture.
- Faire adopter par les populations de nouvelles pratiques de gestion des pêcheries regardantes sur les enjeux environnementaux liés aux écosystèmes dégradés.
- Réduire de façon très sensible les conflits liés aux pêcheries dans les deux régions.

Comment ?

La démarche de cogestion mise en œuvre par le projet PAFHa est basée sur deux phases : une première phase préparatoire consistant en la tenue de plusieurs ateliers nationaux et régionaux de formulation de la stratégie et de cadrage de la démarche ainsi que de mise en place du Conseil de Pêche et d'Aquaculture et de diagnostic des pratiques locales. Une seconde phase, dite opérationnelle et d'expérimentation de la démarche, consacrée à la mise en place des organes et instances de cogestion, l'élaboration des avant-projets des CPA, la validation des avant-projets, la prise d'arrêté d'application des CPA et enfin la mise en œuvre et le suivi de ces conseils.

Ont participé à cette démarche, le MEP, la DNP et les services régionaux et subrégionaux déconcentrés de la pêche, de l'élevage, de l'Hygiène/Assainissement, l'administration, les collectivités, les gestionnaires traditionnels des pêches, les OPP, les ONG partenaires de mise en œuvre dans les deux régions (G- FORCE, AEDER, CARE, WIS).

L'approche a utilisé plusieurs outils et instruments, à savoir les différents textes de lois régissant le secteur de la pêche et l'aquaculture au Mali, les dispositions issues du processus de la décentralisation (la délégation de services), les conventions de subside, les conventions communales de pêche et les documents relatifs aux études de faisabilité technique et financière ainsi que les Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et d'analyse des risques. L'expérience partageable de cette approche est en cours de capitalisation, mais un guide de cogestion a déjà été réalisé par le projet.

Qui ?

Le travail de conception et de mise en œuvre de cette stratégie est à mettre sur le compte d'une équipe projet très engagée et de partenaires institutionnels des services techniques de l'Etat, des Collectivités et de la société civile.

On compte parmi les principaux utilisateurs/bénéficiaires de cette pratique, les acteurs et parties prenantes suivants :

- Les acteurs de la filière halieutique dans les régions de Ségou, Mopti et à Bamako
- Les membres des Conseils de Pêche des 12 communes d'intervention
- La Direction Nationale de la Pêche
- Les Directions Régionales de la Pêche de Ségou et Mopti
- L'ODPA-DIN
- Le CFPA de Molodo
- L'Institut d'Economie Rurale (IER)
- Les collectivités territoriales (communes partenaires et conseils régionaux de Mopti et Ségou)

Les principaux résultats

D'importants résultats ont été acquis grâce à cette démarche. On peut citer entre autres éléments de succès :

- La valorisation des us et coutumes et le rôle des gestionnaires traditionnels des pêcheries ;
- La réduction des conflits et la cohésion sociale ;
- L'adoption de nouvelles pratiques de gestion des plans d'eau des communes et des mises en défens ;
- La déconstruction des idées reçues et une plus grande collaboration entre les communautés, l'administration et les services techniques impliqués ;
- La délégation de gestion et la création d'opportunités d'emploi
- La mobilisation de ressources pour les collectivités à travers les redevances versées par les conseils de pêche ;
- L'opérationnalisation des textes sur la cogestion à travers la signature et l'homologation de 12 conventions communales

En revanche quelques points de vigilance méritent qu'on s'y arrête :

- Le processus de signature des conventions et d'homologation des conventions peut être ralenti dans les zones sous influence des groupes armés. Il conviendrait de faire attention aux cas de manipulation des acteurs par ces forces.
- La clé de répartition des redevances versées au titre de la gestion des équipements et infrastructures portuaires risquerait de créer des frictions entre les collectivités et les partenaires chargés de la maintenance des investissements.
- L'ancrage institutionnel des conventions au niveau cercle pourrait être remis en cause avec le nouveau découpage administratif qui ne reconnaît plus l'échelon cercle comme entité au niveau administratif.

Leçon

Au départ, le projet n'a pas prévu une contrepartie financière de l'Etat pour faire face à certains types d'actions comme la construction et/ou réhabilitation de bureaux au niveau déconcentré pour les services techniques ou résorber le vide laissé après le retrait de l'AFD. La principale raison était que l'Etat ne serait pas en mesure d'apporter une contrepartie financière chaque année à temps pour la réalisation des activités au regard des importantes dépenses pour la sécurisation du pays. Cependant, au cours de la mise en œuvre du projet, plusieurs COPIL ont recommandé cette contrepartie, mais cela n'a pas été une réalité jusqu'à cette dernière année du projet. Dans la perspective d'un retrait, le projet devrait, depuis sa conception, prévoir une stratégie qui permettrait de mesurer non seulement le niveau d'engagement de l'Etat mais aussi sa détermination à poursuivre les actions réalisées avec l'appui de ses partenaires.

L'Etat pour des raisons liées à la crise sécuritaire peut ne pas mobiliser cette contrepartie mais il inscrirait ces apports dans ses programmations budgétaires.

Quand bien même cette approche est perfectible, l'utilisation de l'approche/démarche cogestion du PAFHa par d'autres partenaires techniques devrait faire l'objet d'une attention particulière notamment du Projet/Enabel et du département de tutelle, sur le risque de vider cet outil des éléments méthodologiques clés qui expliquent son acceptation par les acteurs.

Les informations ont été collectées auprès des équipes projet, des représentants des partenaires techniques et financiers impliqués dans le financement du projet, les responsables du département et des services techniques déconcentrés de la pêche, le personnel des ONG partenaires de mise en œuvre, les centres de formation et de recherche dans les deux régions, les associations de femmes (mareyeuses et transformatrices) et les OPP bénéficiaires, les délégataires, l'administration et les membres des conseils communaux de pêche.

Sources

Pour documenter cette pratique, les consultants se sont référés aux différents textes et dispositions régissant la pêche et l'aquaculture au Mali.

- Le Programme Quinquennal d'Aménagements Aquacoles au Mali (2008-2012) dont l'objectif du programme est de promouvoir un accroissement durable de la production piscicole et de diversifier les activités des communautés de pêche en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, à travers leur sédentarisation et leur participation au développement local.
- La Politique Nationale de développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA, 2012)
- La loi N° 95-032 du 20 mars 1995 qui fixe les conditions de gestion de la pêche et aussi le cadre général de l'exercice des activités de pêche au Mali.
- La loi n° 95-031 du 20 mars 1995 qui fixe les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat, définit le régime juridique des zones protégées du domaine faunique national. Elle précise que toute activité de pêche est interdite à l'intérieur des réserves intégrales et des parcs nationaux. Dans ces derniers, les activités de pêche peuvent cependant être autorisées en cas de nécessité exprimée par leurs autorités de gestion.
- Le Décret n°95-182/P-RM du 26 Avril 1995 fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de la délivrance des permis de pêche.
- Le Décret n°96-10 P-RM du 17 janvier 1996 fixant les modalités de classement et de déclassement des réserves piscicoles.
- Le Décret n°96-11/P-RM du 17 Janvier 1996 modifié par le décret N°08-771/PRM du 29 décembre 2008 déterminant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des conseils de pêche.
- Les rapports annuels du Projet PAFHa et les copies des différentes conventions signées et homologuées dans les 12 communes

L2 : La marque « Ouradi » : une série d'enjeux et de bonnes perspectives pour les femmes transformatrices

Le développement et la promotion d'une marque sur le poisson fumé dénommé selon le vocable peul « Ouradi » s'inscrit dans le cadre de la convention de subside signée par l'ONG AEDER Teriya Bugu avec le projet PAFHa+ sur la question de l'accompagnement des acteurs professionnels (transformatrices, mareyeuses) dans l'adoption de bonnes pratiques et l'utilisation de matériel adapté.

Approche initiée par le projet PAFHa, cette initiative fait suite aux activités de renforcement des capacités des femmes transformatrices entamées par l'ONG Wetlands sur les questions d'hygiène et d'adoption de bonnes pratiques dans le cadre de la post- capture.

L'approche comporte 3 étapes : (i) les formations aux bonnes pratiques, (ii) la facilitation de l'accès à du matériel adapté et (iii) une démarche marketing pour faciliter l'accès aux marchés. Elle nécessite plusieurs sessions de formations sur les aspects techniques et sur l'hygiène ainsi qu'un suivi continu des acteurs sur le terrain après les formations afin de comprendre leurs contraintes et d'y apporter des solutions.

Cette pratique, qui a contribué de façon sensible à la réduction des pertes post- captures et l'adoption de mesures d'hygiène dans la production de poisson fumé, est confrontée à une série d'enjeux dont la résolution présage de son succès sur le marché de la consommation. Il va devoir s'appuyer sur des stratégies commerciales innovantes et de marketing pour s'imposer sur le marché de la consommation.

L'objectif des différents appuis- conseils et renforcement des capacités des femmes transformatrices sur les bonnes pratiques d'hygiène (lavage, éviscération, saumurage, égouttage et fumage de poisson) et des techniques de conditionnement et de fumage du poisson est non seulement de valoriser le travail des femmes transformatrices du poisson mais aussi de présenter sur le marché un produit de qualité à haute valeur marchande.

Les femmes transformatrices sont outillées et acquièrent des connaissances sur les itinéraires de production et le respect du cahier des charges afin de produire et de mettre à la disposition de l'AEDR un poisson fumé de qualité.

Cette approche se révélera couverte d'enjeux à surmonter par l'association des femmes mais aussi l'AEDR et le Projet pour parvenir à une certification de la marque. Il s'agit entre autres défis :

- **Des enjeux socio- économiques et même culturels.** Les femmes avaient déjà des pratiques traditionnelles de fumage du poisson qui, malgré la faible qualité et les conditions peu hygiéniques de la préparation, permettait aux femmes de gagner du temps (environ 2 heures par rapport au temps pris pour le fumage de type marque Ouradi) et une marge bénéficiaire assez importante. Il n'est donc pas évident de convaincre celles-ci à renoncer à une pratique séculaire qui remonte du temps de leurs grands-mères. Comparée à la marque OURADI, cette pratique cible l'ensemble des consommateurs parmi lesquels les plus nombreux sont sans grands revenus pour se payer le nouveau produit. Même si les acteurs de mise en œuvre estiment que les femmes devraient avec cette nouvelle marque multiplier leurs marges par 3 (de 300 Fcfa à 900 Fcfa par kilo de poisson fumé) et trouver des débouchés pour leur production de poisson fumé amélioré, il n'en demeure pas moins que les femmes pensent que les investissements (temps, achat de combustible, coût de la production) restent encore trop élevés pour se limiter à la vente de ce seul produit.
- **Des enjeux commerciaux.** A la 4^{ème} année du projet, un cluster animé par le tandem Teriya Bugu et ODPa- DIN a organisé un atelier sur le marketing de la marque collective. Il s'agira de définir concrètement le cahier de charge et les orientations relativement à la politique de prix, le conditionnement du produit, le nom et le visuel de la marque, le schéma de gouvernance et de gestion. Le testing du produit auprès de 43 acheteurs avec un fourchette de prix oscillant entre 1250 et 1500 FCFA le sachet de 250 g a donné des résultats concluants sous réserve de

changer l’emballage plastique par du papier. D’autres suggestions ont porté sur les informations sur la notice, la teneur en sel, la conservation et le goût. En année 5 du projet, une agence en communication et marketing a même été engagée pour développer les aspects promotionnels et la distribution de la marque.

Malgré les succès rencontrés auprès de certaines grandes surfaces au niveau de la capitale, il reste que des efforts restent à faire pour couvrir des parts de marchés dans les moyennes et petites villes du pays.

- **Les enjeux sanitaires.** Les autorités sanitaires ont donné une notification attestant que ce produit est conforme aux exigences de consommation, mais le projet attend toujours l’autorisation de mise sur le marché. Le taux de sel pourrait être revu (au risque de déprécier la qualité de la marque) afin de prendre en compte les cas de personnes soumises à un régime sans sel ou faible en sel. En plus de ces enjeux, la marque devra faire face à une concurrence d’autres producteurs de poisson fumé amélioré sur les marchés à des prix compétitifs et qui n’insistent pas sur la traçabilité de leurs produits.

La démarche du Projet sur l’amélioration de la qualité du poisson fumé se déroule en trois étapes principales. Durant le second trimestre 2021, une phase de transition a consisté en une série de formations de formateurs au bénéfice des agents de l’ODPA-DIN et de l’AEDR Teriya Bugu. Ces formations visaient à renforcer les compétences des formateurs afin qu’ils puissent transmettre leurs connaissances aux transformatrices de poisson.

Ensuite, plus de 2000 femmes, précédemment formées sur les bonnes pratiques de fumage sur fours *Chorkor*, ont bénéficié d’un renforcement continu. Plus du quart de ces femmes ont été dotées de claies de fumage, et 1 124 fours *Chorkor* ont été construits pour améliorer la production. Les transformatrices ont également bénéficié d’un accompagnement continu à travers des missions d’appui-conseil régulières dans les villages, assurant ainsi la durabilité de l’action.

Enfin, les transformatrices ont reçu des formations en marketing, axées sur la marque collective OURADI. Cette démarche marketing vise à améliorer la commercialisation et la reconnaissance du poisson fumé, contribuant ainsi à une meilleure valorisation des produits.

Quels ont été les principaux acteurs de la mise en œuvre de la pratique ? Qui étaient les principaux utilisateurs/bénéficiaires ?

- L’association des femmes transformatrices ;
- Les partenaires de mise en œuvre : AEDER Teriya Bugu et ODPA- DIN
- Les équipes projet

Les principaux résultats

- 965 transformatrices qui sont membres de l’Association Ouradi (réparties entre 24 OP) ;
- Une association formellement reconnue par l’Etat (récépissé) et qui cherche à disposer de l’autorisation de mise sur le marché de la marque Ouradi auprès de l’Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et Alimentaire (ANSSA) ;
- Un cahier de charge définissant de manière claire les principes de qualité à respecter pour la production de la marque ;
- 2.742 claies distribuées à 457 transformatrices ;
- Les niveaux d’adoption des bonnes pratiques et de connaissance des techniques de traitement du poisson fume sont élevés. Toutefois la baisse observée durant les deux dernières années s’explique par la diminution des captures de poissons.

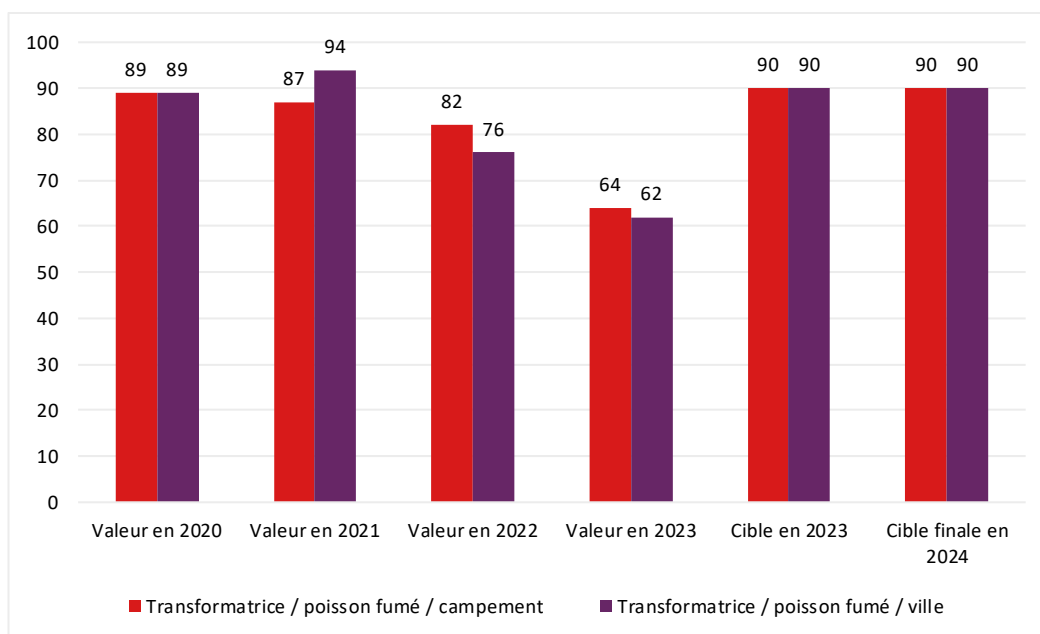


Figure 6 : % d'acteurs appuyés par le projet PAFHa+ ayant adopté de bonnes pratiques d'hygiène de conditionnement et de conservation du poisson fumé (Source : Rapport annuel du Projet 2023).

- Les taux de pertes enregistrés à travers le système de suivi-évaluation ont connu une baisse assez significative.

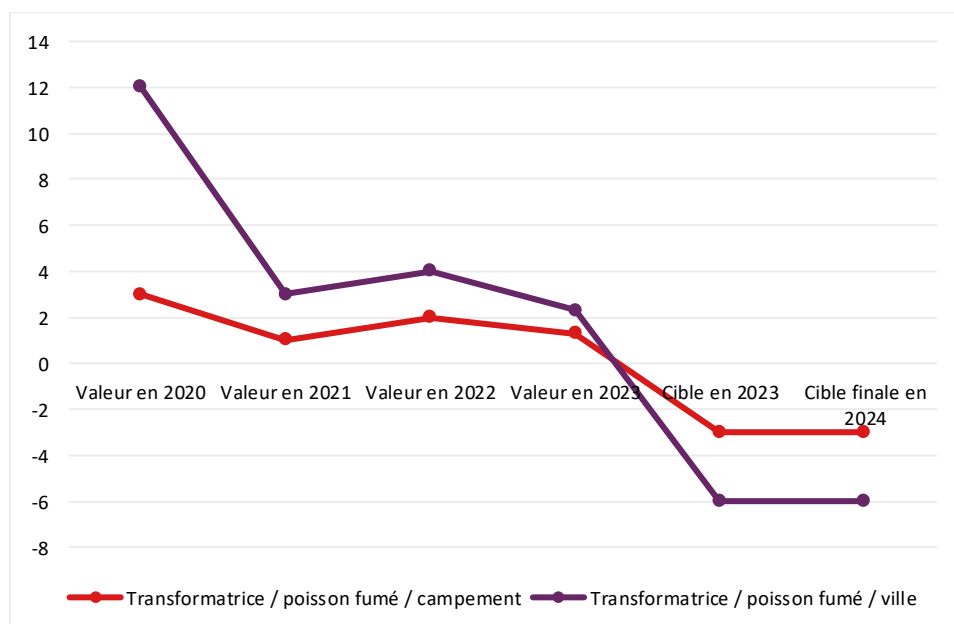


Figure 7 : % moyen des pertes post- capture dans la zone ciblée par le PAFHa+ (Source : Rapport annuel du Projet 2023)

Les pourcentages de femmes transformatrices qui déclarent ne pas avoir subi de pertes augmentent sensiblement d'années en années.

- 24 supermarchés identifiés et démarchés pour la signature d'un contrat de partenariat pour la distribution de la marque avec une structure privée (Oura Distribution) pour faciliter les manutentions et la commercialisation pendant toute l'année.

Leçon

La marque « Ouradi » reste une innovation technologique répondant à des préoccupations majeures en termes de produits fumés de qualité sur le marché du poisson. Mais elle reste inaccessible pour les petits portefeuilles même si les perspectives de conquêtes de nouvelles parts de marché sont possibles. Aussi, nous retenons les enseignements suivants :

- Malgré l'acquisition de connaissance sur les bonnes pratiques d'hygiène et techniques de fumage de poisson, les femmes sont encore attirées par les avantages et la rentabilité économique des méthodes traditionnelles. Il faudra déconstruire certaines idées reçues sur les vieilles habitudes de travail.
- Des nouvelles stratégies commerciales sont nécessaires pour non seulement augmenter les marges pour les femmes mais aussi faire face à la concurrence sur les marchés avec d'autres produits non labélisés et qui ne répondent pas aux mêmes exigences que la marque « OURADI » en matière de respect de la sécurité sanitaire des aliments.
- Investir d'autres marchés autres que les grandes surfaces et aller vers une diversification (bouillon, farine de poisson...) pourraient constituer des choix porteurs à l'avenir pour cette marque. On pourrait même envisager de tirer parti des sous-produits de ce poisson lors des activités de nettoyage pour faire de la poudre de farine pour l'aliment volaille ou pour la pisciculture intensive.

Sources

Ces informations ont été recueillies lors des échanges avec l'ONG AEDR, avec les membres de l'Association Ouradi, avec certains consommateurs de l'administration et avec les agents de l'ODPA-DIN et des antennes du projet à Mopti et Ségou. Le rapport annuel 2022-2023 du projet le mentionne.

L 3 : L'approche multi-acteurs dans un contexte de fragilité et d'insécurité : atouts, enjeux/contraintes et perspectives

Le Projet PAFHa est mis en œuvre à partir de 2016 et dans un contexte socio- politique, économique et environnemental marqué par une série de crises institutionnelles, sécuritaires et environnementales qui ont fortement impacté l'économie nationale et de façon singulière le secteur de la pêche.

Cette insécurité, qui au début, a concerné surtout les régions du Nord du pays, avec des violences surtout perpétrées par des groupes armés indépendantistes et mouvements religieux en 2012, se déplacera progressivement vers le centre du pays dans les deux régions cibles du projet (Ségou et Mopti). Cet espace est reconnu comme étant la zone de prédilection de la pêche à cause de fortes potentialités halieutiques du Delta Intérieur du Niger (DIN).

Cette situation imposera au projet PAFHa, la revue de sa stratégie d'intervention et de mise en œuvre des actions en termes non seulement de ciblage mais aussi d'approche pour mener les activités aux bénéfices des populations très affectées par les conséquences de l'insécurité qui venait s'ajouter aux différentes variations/changements climatiques qui ont affecté les différents systèmes de production notamment halieutique de la zone.

Conduire des activités dans un tel contexte représentait un risque important pour les acteurs intervenant dans ces zones y compris pour les équipes du projet.

Au cours des analyses diagnostics, le projet avait déjà anticipé ce risque et parmi ses réponses il prévoyait la collaboration avec des organisations de la société civile ayant une bonne connaissance/implantation du milieu et de réelles capacités de mise en œuvre des actions qui leur seront confiées.

C'est dans ce cadre que verra le jour l'approche multi-acteurs pour surmonter et/ou atténuer les effets des contraintes sécuritaires et mener des actions dans l'ensemble des zones d'intervention.

Le montage institutionnel du PAFHa a retenu trois modalités de mise en œuvre : (i) la mise en œuvre directe par Enabel (principalement via l'assistance technique), (ii) la sous-traitance via des marchés publics (services, travaux, fourniture) et (iii) l'octroi de subsides à des partenaires (ONG, ou partenaires institutionnels) à but non lucratif. Vu le contexte, le Projet a choisi de collaborer, via des subsides, avec un nombre élevé de partenaires disposant d'une capacité d'action dans les zones d'intervention.

Les atouts de cette démarche :

- **La mobilisation d'un nombre important d'acteurs/partenaires et bénéficiaires pour une mise en œuvre efficiente des actions du projet ;**

Cette démarche qui est flexible et inclusive permet de mettre en œuvre les actions, soit directement par les équipes projet, soit à travers la signature de conventions de subsides⁴⁰ avec des services publics et organisations de la société civile respectant les normes et procédures de mise à disposition des fonds du partenaire Enabel.

- **Le partage des informations et la prise en compte des différentes préoccupations des différentes parties prenantes ;**

L'approche multi-acteurs, en impliquant l'ensemble des acteurs/partenaires et bénéficiaires à la réalisation des actions, permet non seulement d'atteindre les objectifs programmatiques assignés au projet mais elle assure aussi la prise en compte des intérêts parfois divergents des parties mais qui concourent tous à la résolution de problèmes concrets du secteur halieutique dans les zones ciblées par le projet.

- **La réduction des conflits et la cohésion sociale**

Les nombreuses rencontres des parties prenantes, notamment celles relatives aux sessions des conseils communaux, ont permis un rapprochement entre acteurs institutionnels et organisations de la société civile. L'approche multi-acteurs a permis de déconstruire plusieurs idées reçues sur la relation gouvernants/gouvernés qui auparavant a instauré un climat de méfiance des populations vis-à-vis des porteurs de pouvoir au niveau des collectivités.

- **Le meilleur partage des bénéfices issus de l'action**

C'est en mettant en place une telle dynamique multi-acteurs que les réalisations ont permis de générer des ressources dont les retombées profitent à l'ensemble des parties. Au-delà des questions financières (redevances), cette approche a amélioré la qualité des services rendus et connaissances acquises dans le domaine de la gestion durable des ressources halieutiques.

- **Le renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires**

⁴⁰ La subvention (subside) est définie comme une contribution financière (mise à disposition de fonds) directe à un ou plusieurs bénéficiaires déterminés et prélevée sur le budget du Projet, afin de financer la réalisation d'activités et/ou le fonctionnement d'un ou de plusieurs organismes poursuivant un but d'intérêt général en vue de contribuer à l'atteinte des résultats et objectifs d'intervention.

De l'avis des personnes rencontrées lors de cette évaluation, nombreux sont ceux qui ont affirmé avoir acquis des connaissances grâce aux interactions au cours des échanges entre partenaires.

Les principaux enjeux et défis de cette approche multi-acteurs du PAFHa sont les suivants :

- Permettre le renforcement des capacités des entités publiques et privées actives dans la filière piscicole et aquacole dans une logique de changement durable et d'alignement ;
- Collaborer avec les acteurs disposant d'avantages comparatifs dans les secteurs et/ou zones d'intervention en vue d'une meilleure efficacité et efficience ;
- Valoriser et développer les compétences des structures existantes au Mali ;
- Permettre la mise en œuvre d'activités bénéfiques aux populations dans un contexte sécuritaire fragile.

Quels ont été les principaux acteurs de la mise en œuvre de la pratique ? Qui étaient les principaux utilisateurs/bénéficiaires ?

Principaux acteurs

- L'administration (autorités régionales et locales) ;
- Les instances et organes des collectivités territoriales (CT) ciblées ;
- Le Ministère de l'Élevage et de la Pêche (MEP), la Direction Nationale de la Pêche (DNP) et ses services techniques déconcentrés au niveau régional et subrégional ;
- L'ODPA- DIN ;
- Les ONG partenaires de mise en œuvre (G- FORCE, CARE, AEDER, WETLANDS International, ODI-Sahel) ;
- Les institutions de formation et de recherche (IER, CFPA de Molodo).

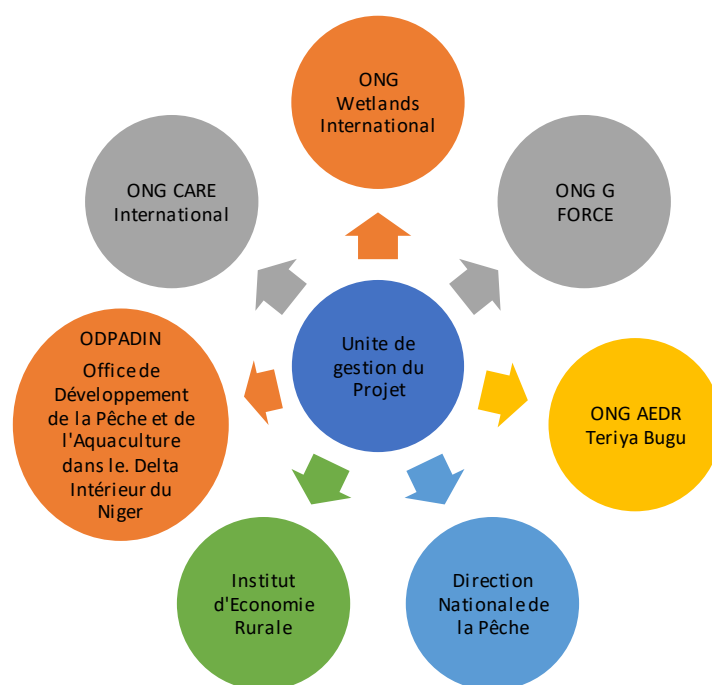


Figure 8 : Principaux partenaires de mise en œuvre du projet.

Principaux utilisateurs /bénéficiaires

- Les gestionnaires délégués des infrastructures /équipements marchands financés par le Projet ;
- Les gestionnaires traditionnels des plans d'eau ;

- Les femmes mareyeuses et transformatrices du poisson ;
- Les organisations professionnelles de la pêche (OPP) ;
- Les communautés.

Les principaux résultats

Parmi les principaux résultats de cette approche multi-acteurs, on peut citer :

- **Cette approche a permis d’être résilient et d’atteindre tous les objectifs et résultats programmatiques dans un contexte d’insécurité dans la zone d’intervention.** De façon prégnante, elle a été le facteur déterminant dans l’atteinte des acquis suivants : la promotion de la cogestion des pêches, l’adoption des bonnes pratiques de pêche, l’engouement des populations pour la pisciculture communautaire et les mises en défens, l’intermédiation sociale et la réduction des conflits dans les deux régions, l’adhésion des communautés aux activités de restauration et de préservation des écosystèmes (culture des bourgous, reboisement des forêts inondables, l’hygiène et l’assainissement autour des infrastructures et équipements marchands, l’organisation et la structuration des organisations professionnelles, la transformation du poisson fumé et séché et la réduction des pertes post-captures.
- **L’approche multi-acteurs a stimulé le renforcement des capacités de résilience des communautés** notamment dans les zones sous influence des groupes armés terroristes (GAT) dans les communes comme Sendégou et Soufroulaye/Région de Mopti. De l’avis des acteurs rencontrés, malgré la présence de ces GAT, les populations ont pu conduire les actions grâce au soutien et la collaboration entre les partenaires et les bénéficiaires.

La mise en place d’un système de suivi et de coordination efficace de l’action avec des instances au niveau national et régional. Deux comités ont été respectivement mis en place. Le Comité de Concertation et de Suivi (CCS) du PAFHa présidé par le MEP qui a pour mandat de suivre et d’orienter les opérations et s’assurer de l’appropriation de l’Action par les parties prenantes et le Comité Technique de Suivi (CTS) constitué par les partenaires opérationnels (organisations publiques, professionnelles, ONG, recherche, Enabel) qui a pour objet le suivi technique de l’exécution du projet. Les deux comités se réunissent une fois par an pour assurer ce suivi.

Le Comité Trimestriel de Coordination (CTC) : présent dans les deux régions, ces comités se réunissent trimestriellement pour assurer une coordination des actions. Ils sont composés des partenaires de la convention de subsides, l’Unité de gestion du PAFHa et les collectivités des deux régions d’intervention. Le CTC est présidé par un ou deux représentants des conseils régionaux de chaque région sous la supervision de PAFHa et la DNP.

On pourrait en conclure que les rencontres périodiques (CCS, CTS et CTC) ont servi de cadres d’échanges et de partage d’expériences, d’apprentissages entre les acteurs/partenaires de mise en œuvre de PAFHa.

Contraintes et points de vigilance

- La maîtrise de la procédure de la convention de subsides a occasionné certains manquements et insuffisances dans les résultats de certains partenaires : des départs d’agents de certaines ONG, le non-respect de la date des livrables et les difficultés dans les rapportages, un volume de travail plus important que celui prévu constaté dans la mise en œuvre de la convention (exemple sous-estimation des actions prévues pour G-FORCE).

- Certaines ONG partenaires de mise en œuvre se sont souvent appuyées sur des organisations partenaires de la zone pour conduire les actions (exemple de CARE qui s’est appuyé sur ODI-Sahel et GRAT). Ces derniers ont souvent des expertises qui ont contribué au succès des résultats acquis et avec des moyens parfois assez limités. Cette sous-traitance de l’ONG partenaire de mise à une autre ONG dans sa zone devrait faire l’objet d’une attention dans les futures interventions, afin d’une part améliorer le ciblage du partenaire, et d’autre part renforcer l’approche multi-acteurs en valorisant cette expertise locale.

Leçons

De cette approche multi-acteurs, nous retiendrons plusieurs leçons et apprentissages. Il s’agit de :

- **La viabilité de l’expérience dépend surtout du bon ciblage des acteurs chargés de la mise en œuvre.** Le projet PAFHa a mis en avant une série de critères de choix des partenaires de mise en œuvre, qui vont de l’expertise du partenaire dans le domaine d’action, à la motivation à assurer la mission en passant par les capacités institutionnelles et organisationnelles, la qualité et compétence du personnel et la connaissance du milieu.
- **Le facteur temps est souvent une limite, mais permet à termes d’atteindre les résultats escomptés.** La relation partenariale devra intégrer la dimension temps de mise œuvre des actions en tenant compte des difficultés qui peuvent ralentir les travaux. Parmi ces difficultés, on note l’insécurité, les nombreuses rencontres, les agendas des différents acteurs etc.

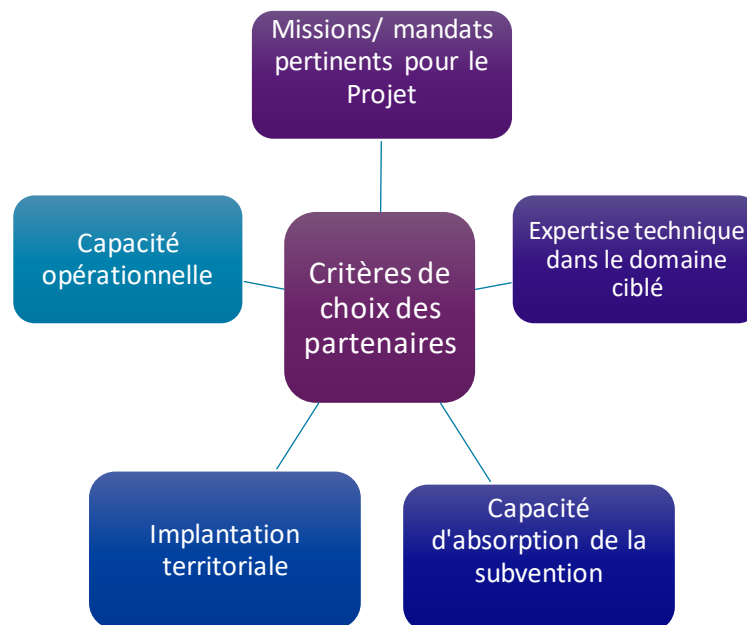


Figure 9 : Critères de sélection des partenaires de mise en œuvre

- **Le succès de l’action est lié à la bonne compréhension de la convention de subsides et du processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation.** Cette délégation de la mise en œuvre à des partenaires qui souvent n’ont pas une habitude de ce mode d’exécution, peut être fastidieux et difficilement réalisable. C’est pourquoi il est nécessaire de faire une planification (cadre logique de la mise en œuvre), élaborer des outils de collecte et de suivi de l’action en concertation avec le partenaire.
- **Le dispositif de suivi /évaluation mis en place par le PAFHa permet une meilleure collecte et un traitement des données.**

Le partenaire grâce aux différents outils (cadre logique, tableau de bord, etc.) renseignera les différents indicateurs, qui remonteront au niveau du chargé de suivi du projet pour un traitement final des informations collectées.

Perspectives

- Certaines ONG partenaires de mise en œuvre (comme G- FORCE) ont adopté l'approche et sont dans des démarches de formulation de projets similaires avec d'autres partenaires intervenant dans la région. Ce qui du reste est une bonne chose, qui pourrait être capitalisée lors des prochaines interventions du PAFHa ; il en est également de l'AEDR et de CARE.
- Une évaluation de l'expertise du partenaire devrait être faite au préalable avec toute implication de ce dernier dans le processus multi- acteurs. Le cas de la CADD illustre parfaitement le malaise éprouvé par le personnel de cette structure qui pense avoir été à l'origine des différents outils de gestion des infrastructures et équipements marchands du projet avant d'être exclu de la démarche.

Sources

- Rapports annuels du Projet PAFHa
- Fiche de l'approche transversale multi-acteurs du projet d'appui à la filière halieutique au Mali dans un contexte de fragilité et d'insécurité/ Auteurs : Drissa DIALLO, Chargé suivi et évaluation, Enabel/Contributeur : Laurence DEFRISE, Experte thématique en Agriculture durable et intelligente, Enabel.